

LA TUNISIE
DU PROTECTORAT A L'INDEPENDANCE,
HISTOIRE ET MEMOIRES

Actes du colloque du 2 avril 2019
« La Tunisie, du Protectorat à l'Indépendance,
Histoire et Mémoires »

Ce colloque a été réalisé grâce au soutien
de la Fédération Nationale André Maginot (FNAM)
et de la Direction des Patrimoines, de la Mémoire
et des Archives (DPMA).

ISBN : 978-2-36013-581-3
© Riveneuve 2020
85 rue de Gergovie
75014 Paris

La Tunisie du Protectorat à l'Indépendance, Histoire et Mémoires

≈ Riveneuve



FONDATION POUR LA MÉMOIRE
DE LA GUERRE D'ALGÉRIE,
DES COMBATS DU MAROC ET DE TUNISIE

Sommaire

Texte de présentation de la Fondation pour la Mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie	7
Ouverture	9
Les rapports franco-tunisiens du protectorat à l'indépendance	17
La Tunisie dans le jeu diplomatique français du XVIII ^e siècle à l'établissement du protectorat (mai 1881)	23
L'enjeu cartographique français sur la frontière occidentale de la Tunisie	51
Une ponctuation juridique du protectorat à l'indépendance en Tunisie	65
La crise de Bizerte de juillet 1961 et les archives militaires françaises et dans quelques autres	83
Les débats mémoriels autour de la bataille de Bizerte en Tunisie	93
Mémoire tuniso-française : Ruptures et continuités	121
1996-2019, d'un colloque à l'autre : Les relations franco-tunisiennes vues à travers une méthode et quelques parcours individuels	133
Mot de Monsieur Foued Lakhoua, Président de la Chambre Tuniso-Française de Commerce et d'Industrie (CFCTI)	147
Conclusion	155
Synthèse en arabe	176

Texte de présentation

La Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie

Frédéric GRASSET

Ministre plénipotentiaire (ER)

Président de la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie,
des combats du Maroc et de Tunisie

Trois périodes et trois zones géographiques déterminent le centre de gravité de l'action de la fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie : 1952-1955 pour la Tunisie, 1953-1956 pour le Maroc et 1954-1962 pour la guerre d'Algérie.

Ces affrontements ont marqué l'histoire de ces trois pays comme ils ont marqué la France, dans ses composantes militaire, civile de métropole et civile d'Afrique du Nord installée souvent depuis plusieurs générations. Un simple trait de plume ne suffit pas à effacer d'une part 130 années de présence et de travail acharné, d'autre part le déchirement dont les relations entre les deux rives de la Méditerranée pâtissent encore à des degrés divers.

La Fondation est née de cette volonté de reconnaître les mémoires issues de la guerre d'Algérie principalement, par la loi Mékachéra, n°2005-158 du 23 février 2005 qui prescrit la création d'une fondation ainsi investie de la mémoire de tous dans un but d'apaisement.

Désireuse de dépasser la controverse entre histoire et mémoire, car cette dernière constitue voire éclaire une partie des archives sur lesquelles les historiens s'appuient, la Fondation travaille en s'appuyant à la fois sur son conseil d'administration et son conseil scientifique. Elle cherche à favoriser la recherche historique selon les principes scientifiques de cette recherche et à alimenter le débat

sur la présence française au Maghreb, en partant de l'amont de la conquête coloniale et en y intégrant le présent. En effet les tensions contemporaines autour de la mémoire proviennent pour une bonne part, de l'incapacité à embrasser toute la perspective historique tant sur l'ensemble de ses aspects jugés soit positifs soit négatifs. Se forgeront alors des outils propices à des discours peut-être plus objectifs et apaisés.

Je souhaite que les chercheurs, les étudiants, les citoyens, tant français qu'étrangers sans exclusive, curieux de leur histoire, saisissent l'opportunité offerte par la Fondation d'échanger leurs vues en terrain impartial, de dépasser les difficultés et de travailler ainsi à la réconciliation.

Direction :

Directeur : M. Paul Malmassari

Responsable Centre de ressources documentaires :

M^{me} Emmanuelle Chanteranne

Secrétariat : M^{me} Patricia Durrieu

Site web : www.fm-gacmt.org

Ouverture

**Frédéric GRASSET,
Président de la FM-GACMT**

« La Tunisie, du protectorat à l'indépendance, Histoire et Mémoires » s'inscrit dans un cycle de colloques et de conférences inauguré en 2011 par la toute nouvelle Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie. Le premier colloque du 12 décembre 2011 était consacré aux « Peuplements de l'Afrique du Nord, une histoire de migrations plurielles ». Apparemment nous étions loin, bien loin même, de la mission assignée à la Fondation par la loi du 24 février 2005, c'est-à-dire la mémoire du paroxysme décolonisateur, la mémoire d'un temps conflictuel et des fractures qui en découlent. Nous aurions pu en effet aborder immédiatement une sorte de relecture de la guerre d'Algérie comme objet principal du champ de recherches, ou tenter de donner satisfaction à telle association ou tel groupe politique.

Notre démarche a été différente. Nous avons d'abord considéré que la France avait une relation structurelle avec l'Afrique du Nord, que cette relation était antérieure au temps colonial, et qu'elle était appelée à le dépasser. Nous sommes donc dans une perspective de long terme qui n'est pas à l'abri de controverses en ces temps de questionnements migratoires et identitaires. En regard, la Fondation a choisi de veiller à la consolidation d'un héritage commun dans le respect des souverainetés. Autrement dit, quand on parle du Maghreb, il ne s'agit pas de déguiser une ruse dite néocoloniale en appel à la coopération régionale ou à l'entente entre nations. Il s'agit plutôt d'une volonté d'écoute et de construction raisonnée.

Nous avons ensuite considéré qu'il était important que se développe une habitude de mémoire partagée. Hamlaoui Mekachera, récemment décédé et qui fut l'inspirateur de la loi mémorielle de 2005, est le créateur de ce concept de mémoire partagée, c'est-à-

dire la capacité pour chaque partenaire d'entendre des récits différents qui ne deviennent pas forcément une mémoire commune mais qui servent au dépassement progressif de fractures générationnelles. C'est sur ce point que la tâche est la plus complexe. Non pas parce que chaque pays est le gardien jaloux de son histoire, mais parce que les frontières entre histoire et mémoire sont devenues plus floues. Le triptyque traditionnel – la mémoire s'efface, le temps apaise, l'histoire raconte – est moins évident. On sent même une inversion des termes. La transmission de mémoires militantes cherche à dénaturer la rigueur historique. Cette transformation est perceptible dans les générations issues de l'immigration.

Il y a un glissement que l'on retrouve sur quelques sujets devenus de plus en plus sensibles. Celui de l'Algérie est particulièrement significatif. En 1830 la vérité est que la France, une fois éradiquée la Piraterie, ne savait pas quoi faire de son débarquement à Sidi Ferruch. Mis à part quelques considérations sur le retour face à l'Angleterre ! Les militaires d'abord puis les civils ont hésité entre plusieurs politiques créant en réalité une grande confusion derrière de fausses certitudes. En 1962 repliant bagages, les accords d'Évian étaient censés garantir une coopération prioritaire et pérenne après un long drame. En 2012 l'enfer colonial et la repentance étaient devenus les clés de lecture de mémoires de combat et de division. C'est un peu le temps à rebours.

Il faut quand même aller au-delà du miroir. Avec l'Algérie, nous avons essayé d'illustrer ce temps long, ce partage mémoriel, à travers le prisme de l'Armée d'Afrique, du choc des guerres mondiales, de la naissance des nationalismes, de la montée des contradictions entre la pensée universaliste et la discrimination locale. Cette première étape étant terminée, il est nécessaire d'aller au-delà, ce qui suppose des évolutions sur les termes du débat et sa tonalité. Avec le Maroc, nous avons tenté, en accord avec nos partenaires marocains, d'utiliser le prisme de l'héritage Lyautey pour regarder ce qui nous rapproche, ce qui nous différencie et quelles sont les bases historiques d'une entente renouvelée. Essai réussi transformation en cours. Avec la Tunisie nous n'avons rien fait mais c'est avec ce pays que nous voulons fermer ce premier cycle du travail de la Fondation.

Il y a longtemps que nous avons la Tunisie en tête. Elle s'impose en effet dans tout effort de compréhension de l'Afrique du Nord comme un repère essentiel. Elle nous renvoie une image très contrastée mais instructive de notre aventure coloniale et surtout elle traverse le temps avec une formidable capacité d'adaptation. Au fond la Tunisie a toujours existé même quand elle n'était pas là et son épaisseur historique est finalement inversement proportionnelle à sa taille. Les intervenants de cette journée déclineront sans doute dans le détail nombre d'aspects de ce paradoxe permanent.

Je voudrais m'arrêter sur deux points. Le premier a trait au caractère stratégique de la Tunisie. C'était déjà établi au moment de l'affrontement entre Rome et Carthage à l'époque où la Méditerranée était l'horizon de l'univers. Cette particularité ne s'est pas démentie alors même que les équilibres géopolitiques se sont élargis à d'autres océans. La Tunisie est à la charnière des deux bassins méditerranéens. Et donc entre plusieurs mondes (Proche Orient / Maghreb, Maghreb / Europe / Afrique Saharienne), entre plusieurs religions et entre plusieurs peuplements qui ont fait sa diversité et sa richesse. C'est non seulement un point d'entrée, une sorte de passage obligé, mais également un couloir de ventilation des idées. On reviendra sur cet aspect.

Pour la période qui nous occupe, de la formation du protectorat à l'Indépendance et même au-delà, la Tunisie est un révélateur d'Empire. Empire en disparition, en formation, en substitution. En fait en 1881, l'Empire Ottoman est déjà loin mais il a laissé des traces profondes, des hommes, des méthodes, une architecture de mosquées et un processus de distanciation et de réformisme politiques déjà en marche en Égypte au début du XIX^e mais qui trouvera dans l'ancienne Ifriquia, avec Khairéddine, un personnage de grande envergure.

Et pourquoi un protectorat ? Tout simplement parce que La France ne pénètre en Tunisie qu'avec l'accord des autres puissances dans un jeu subtil mais violent entre Bismarck, la Grande Bretagne et l'Italie. Ce trio, ce quatuor si l'on y ajoute Paris, reste en permanence dans l'arrière-plan du destin tunisien, en tout cas en tant

que tel, jusqu'à la Deuxième Guerre mondiale avec la campagne de Tunisie en 1943 qui sera, avec les États-Unis en nouvelle vedette américaine, puis grand rôle de jeune premier, champion de l'anti-colonialisme, la dernière représentation d'acteurs entrés sur scène au Congrès de Berlin en 1878.

Est-ce à dire que la Tunisie ne serait stratégique que par l'attention intéressée que lui portent voisins et prédateurs ? N'aurait-elle pas de capacité à nourrir elle-même son importance ? Certainement pas. En effet si le processus colonial a pu transformer les contours du pays, de l'économie, il n'a pas altéré les composants d'un esprit public conscient d'une position dans le monde et d'une identité spécifique. Le collège Saadiki existait avant le Traité du Bardo. On peut penser que cette capacité d'interface a toujours produit des effets positifs, à la nuance près, mais elle est de taille, que la mauvaise gestion intérieure, consécutive à une volonté de réformes et de modernisation sans fiscalité adaptée a entraîné le pays dans la spirale de la dette. Les protectorats français en Afrique du Nord, la Tunisie puis le Maroc sont bien des enfants de la dette d'État. Il est frappant de constater qu'une fois passée la crise de la dette, une fois l'administration modernisée, les phosphates mis en valeur, une partie du foncier remis en ordre, en Tunisie comme au Maroc d'ailleurs, le sentiment, appelons-le national, reprend ses droits comme si la parenthèse n'avait fait qu'éclipser une planète à l'orbite immuable. Il suffit de rappeler l'apparition de partis politiques et la transformation progressive qui affecta le parti phare de l'Indépendance tunisienne, du vieux au néo-Destour.

Toutes choses égales par ailleurs, une situation identique appellerait aujourd'hui l'intervention du F.M.I, de la Banque mondiale et de l'Union Européenne ! À l'époque, elle a fait surgir des Résidents Généraux qui avaient quand même un point en commun : je parle des premiers Fondés de pouvoir. Cambon et Lyautey avaient le sentiment de prendre une relève dans un processus de réformes et de mutation. Tous deux étaient persuadés de travailler dans des pays de très ancienne respiration et dont le caractère stratégique ne leur avait pas échappé. Ils l'avaient simplement confisqué au profit de la France. Le second avait même fait sa religion de le remettre, trans-

formé, entre les mains de ses détenteurs légitimes. La comparaison s'arrête là.

Sur les hommes du moins, mais pas sur les pays. Il y a de toute évidence des passages entre les doctrines d'utilisation et d'exploitation des territoires dits protégés. La comparaison est encore plus flagrante sur l'ensemble du processus de décolonisation où l'on retrouve la reconstruction par étapes, sur un socle ancien, d'une forme moderne de sentiment national. Ce qui explique d'ailleurs qu'en dépit des affrontements violents, en Tunisie, le Cap Bon, l'assassinat de Farhat Hached, Sakhiet sidi Youssef, Bizerte en finale, dus aux erreurs d'appréciation qui émaillent les années 50/60, erreurs exacerbées par le conflit algérien, la France trouve en face d'elle une classe politique rompue aux affaires publiques. La transition en deux phases rapides, Aix les Bains pour le Maroc, Discours de Carthage pour la Tunisie, c'est-à-dire l'autonomie puis l'indépendance, débouche immédiatement sur des pays prêts à l'emploi souverain.

Arrêtons-nous donc, après la stratégie, sur un deuxième point. La Tunisie est un pays laboratoire. Je parlais de couloir de ventilation des idées. Rien n'est plus évident que cette capacité immémoriale à recevoir, recycler et répandre. Tout plaide en conséquence pour un ensemble ouvert, qu'il s'agisse dans des temps anciens d'aller implanter la Quaraouine à Fés, après la Première Guerre mondiale de faire transiter vers l'ensemble Nord-Africain, les fondamentaux de l'éveil pan-arabique, à l'Indépendance d'incorporer dans la société et les institutions des valeurs novatrices issues des Lumières. Il faut y ajouter dans ses alliances à la fois une solidarité naturelle avec le monde arabo musulman et un attachement sans complexe au monde européen et atlantique. C'est un exercice difficile qui peut comporter des risques réels. On l'a bien vu au moment du transfert de l'OLP quand le conflit Israël-Palestine menace immédiatement l'équilibre intérieur et aiguillonne les Islamistes d'Ennhada.

La Tunisie n'est pas la seule à tenter de contrôler autant de paramètres. On doit néanmoins reconnaître qu'elle y met un talent particulier qui est probablement la condition de sa survie. La rédaction du manuel de survie revient sans conteste à Habib Bourguiba.

À la période clé que ce Colloque cherche à observer pour tenter d'éclairer le binôme Histoire/Mémoire, c'est lui qui mélange et stabilise les ingrédients du laboratoire. Il y a des moments où, comme à Bizerte, la réaction chimique s'emballe. Le mélange avec Paris n'est pas encore au point. La paix revenue, après le long gel des relations diplomatiques et quelques escarmouches symboliques (comme le mur de La Marsa), le grand mérite du Combattant Suprême est, au fond, d'avoir englobé la relation avec la France, sur la distance, dans une vision d'équilibre comparable à celle qu'il développait sur le plan intérieur. Souveraineté et prééminence de la nation, accompagnées d'inspirations différentes, ce qui introduit une ambivalence complexe entre rupture et continuité, entre apports extérieurs et composants fondamentaux, entre politique étrangère et politique intérieure. N'oublions pas que Bourguiba fut un soutien immédiat de la Francophonie.

Je crois que cet effet reflet que l'on observe des deux côtés de la Méditerranée a été inventé en Tunisie, ou du moins la Tunisie en offre-t-elle l'analyse la plus pure. N'étaient la pesanteur algérienne et la fascination Alaouite, la Fondation aurait dû commencer ses travaux par elle. Et ce n'est pas un hasard si le face-à-face De Gaulle-Bourguiba s'impose dans l'imaginaire. Autant qu'un épisode militaire autour de Bizerte, c'est en fait une rencontre au Sommet. Chacun est alors dans le rôle que l'époque lui assigne, le grand contre le petit, le droit contre la *Réalpolitik*. Ce qui se joue et qui peut-être subsiste au-delà de l'événement est à mon sens la notion de parité entre deux personnages historiques et refondateurs qui impriment ensemble à la fin du temps colonial une dimension unique.

Il reste qu'il faut évaluer l'héritage franco-tunisien. Appartient-il à une histoire apaisée ou s'intègre-t-il dans une mémoire, renouvelée, réinterprétée ? Le plus souvent à la lumière des transformations intérieures qui affectent chaque société, société française et sociétés d'Afrique du Nord. Plus que jamais la Tunisie présente ce caractère stratégique de passage et d'exemple. Il faut toujours observer avec minutie ce qui s'y passe et surtout la laisser elle-même nous renvoyer les leçons qu'elle tire des événements qui l'affectent. La France est-

elle un facteur positif ou négatif dans l'effet reflet ? Il a été construit plutôt positivement dans la période Bourguiba, mais comment a-t-il été vécu dans la longue parenthèse Ben Ali, et y a-t-il après le rebond démocratique de 2011 un changement de l'écriture historique et de la pesée mémorielle ? Point n'est besoin de souligner aujourd'hui l'importance de cette question. Ce colloque n'est pas fait pour apporter des réponses, mais pour ouvrir un dialogue entre exposés et débat. Je rappelle qu'en 1996, s'est tenu à Tunis un colloque sur le sujet qui nous préoccupe, nombre de participants de cette époque sont aujourd'hui parmi nous et je voudrais les en remercier. J'y vois non seulement un signe d'amitié mais également de continuité dans une démarche elle aussi stratégique.

Je conclus par un hommage personnel à un Tunisien qui m'a beaucoup parlé de son pays : Habib Boularès. Nous voisinions à Rabat, lui comme Secrétaire Général de l'Union du Maghreb Arabe, moi comme ambassadeur de France. En traversant la rue il venait me voir, j'allais le visiter, nous prenions le café. Sa conversation et sa culture étaient étincelantes, sa vision de l'Afrique du Nord profonde, lui, le grand biographe d'Hannibal. Je croyais savoir quelques petites choses mais il en rajoutait toujours de grandes. Il fut un maître et je lui en garde reconnaissance.

Les rapports franco-tunisiens du protectorat à l'indépendance

Maurice VAÏSSE

Professeur émérite d'histoire des relations internationales
à Sciences Po Paris

Les transitions sont toujours difficiles. Celle qui concerne les rapports franco-tunisiens du protectorat à l'indépendance, entre le début des années cinquante et le début des années soixante, l'est particulièrement. La France accepte la perspective de l'indépendance de la Tunisie, mais un vrai malentendu s'ensuit.

Les Tunisiens s'approprient l'État et imposent sur leur territoire une autorité nationale. La souveraineté française a cessé mais sa présence se fait encore sentir. Car la France maintient en Tunisie une force armée importante. D'où une véritable descente aux enfers, marquée par trois crises graves : en octobre 1956, celle de l'arraisonnement de l'avion de Ben Bella, en février 1958, celle de Sakiet ; enfin en juillet 1961, celle de Bizerte.

Un groupe de chercheurs français et tunisiens y ont travaillé il y a plus de 20 ans. Le bilan en a été présenté lors du colloque de Tunis en mai 1996 : il a donné lieu à des actes, du côté tunisien, un ouvrage publié en 1998, du côté français la publication des contributions dans la *Revue d'Histoire Diplomatique* en 1996¹.

Puisque Habib Kazdaghli et François Cochet présentent des communications, je voudrais rappeler les autres contributions fran-

1. *Revue d'histoire diplomatique*, 1996, 3-4 (ci-après *RHD*), et *Histoire orale et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins*, Tunis, Publications de l'ISHMN, 1998.

çaises, qui traitent de sujets aussi différents que l'attitude de Vincent Auriol, le rôle de l'ONU, celui des contrôleurs civils et la question de l'armée tunisienne, tenant compte de ce qui avait été déjà écrit, en particulier sur l'épisode Pierre Mendès France.

Le président Vincent Auriol, qui portait un intérêt véritable aux questions coloniales, était déchiré entre ses convictions socialistes et sa situation de président de la République, attaché à la mission de la France². Recevant en 1951 le Premier ministre tunisien Chenik, il lui dit : « *Il ne faut pas être injuste avec la France. On ne peut pas nier tout ce que la France a fait chez vous : progrès économiques et politiques, il faut faire vivre les gens avant de les faire philosopher.* » Mais, en 1953, il déclare à Louise Weiss qui s'interroge sur le patriotisme tunisien : « *Vous croyez que ces gens n'ont pas la notion du patriotisme ? Je crois que c'est faire fausse route que de se lancer dans la voie de l'éteignoir. Vous n'empêchez pas l'évolution. Si on veut se faire des amis, il faut les prendre par la main doucement et les conduire à l'indépendance.* » Le président est en cela bien représentatif des hésitations de la gauche et de toute l'opinion française à l'égard de la décolonisation. La famille de Cherif Mecheri, qui était son conseiller pour l'Union française et les affaires musulmanes, a déposé 109 cartons d'archives au Centre d'histoire de Sciences Po, sources à exploiter sur la transition franco-tunisienne.

Dans cette période de débats portés devant l'Assemblée générale des Nations Unies, l'internationalisation de la question tunisienne renforce la légitimité d'Habib Bourguiba, qui s'impose comme l'interlocuteur incontournable. J'évoquerai les relations entre le Combattant suprême et Roger Seydoux, à la fin de mon exposé.

Avec le Résident général, ceux qui représentent le plus la présence française dans le pays sont **les Contrôleurs civils**, piliers d'un système centralisé et véritables courroies de transmission de l'autorité

2. Cf. texte de Raphaëlle Ulrich-Pier, « Vincent Auriol et la Tunisie », *RHD*, pp. 221-240.

française. Pris entre la population locale et les colons, ils éprouvent alors un sentiment de malaise face à la poussée anticolonialiste³.

Utilisant en particulier les souvenirs du général Valentin (alors colonel), le général Bruno Chaix a fait une étude serrée de la **reconstitution de l'armée tunisienne**, d'où il ressort que la France était déchirée entre deux impératifs : celui de développer une coopération militaire avec la Tunisie indépendante et la volonté de maintenir des forces des trois armées dans le pays en raison de la guerre d'Algérie⁴. Celle-ci empoisonne littéralement les relations franco-tunisiennes. Les livraisons d'armes faites par l'Égypte, les États-Unis, entre autres, la question des frontières, les incidents qui éclatent aux abords des casernements français, tout contribue à tendre les rapports entre les deux pays.

D'où **la crise de Sakiet Sidi Youssef**, analysée par Irwin Wall, dont Américains et Britanniques tentent de se servir pour faire avancer une solution en Algérie. L'un des mérites de cette étude est de montrer la différence entre les deux diplomates chargés des bons offices : le Britannique Harold Beeley est infiniment plus prudent que l'Américain Bob Murphy⁵. Cela dit, on ne pourra plus traiter de cette crise sans recourir à la biographie par Chantal Morelle de Louis Joxe, qui était au carrefour de toute la négociation⁶.

D'où aussi **la crise de Bizerte** – sujet traité par Nicole Grimaud⁷. Par la suite, j'ai eu l'honneur d'être le seul chercheur non-tunisien invité par le maire de Bizerte en 2011, en pleine période de la révolution de jasmin, et j'ai pu faire une communication restée inédite sur cette crise, vue du côté français. Cette crise de Bizerte,

3. Cf. texte d'Elisabeth Mouilleau, « les contrôleurs civils et la fin du protectorat », *RHD*, pp. 265-278.

4. Cf. Bruno Chaix, « la France et la reconstitution de l'armée tunisienne », *RHD* pp. 279-306.

5. Cf. Irwin Wall, « Les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et la crise de Sakiet », *RHD*, pp. 307-328.

6. Chantal Morelle, *Louis Joxe, diplomate dans l'âme*, Bruxelles, éditions André Versaille, 2010.

7. Nicole Grimaud, « la crise de Bizerte », *RHD*, pp. 329-340

au-delà des questions stratégiques réelles, a opposé deux personnalités, Bourguiba et De Gaulle, dont le malentendu permanent n'est pas pour rien dans le choc sanglant qui en a résulté⁸. C'était la plus évitable de toutes les crises. Contrairement à Roger Seydoux, qui estime que Bourguiba est allé trop loin, j'aurai tendance à partager les responsabilités entre les deux personnalités aussi susceptibles sur la question de la souveraineté.

Je voudrais terminer par l'évocation de Bourguiba par Roger Seydoux, qui avait confié son témoignage dans le cadre des Archives orales du ministère des Affaires étrangères⁹.

Nommé Haut-commissaire en Tunisie le 13 septembre 1955, Roger Seydoux rencontre très vite Habib Bourguiba et il a des échanges fréquents avec lui.

« C'était un homme plutôt de petite taille, se tenant très droit, le regard très bleu, un beau visage et un caractère beaucoup plus méditerranéen qu'arabe. On sentait que cet homme était né dans un pays au confluent de toutes sortes d'influences variées [...] Certains amis disaient de lui que c'était un véritable Phénicien.

C'était un homme [...] qui tout de même avait été un grand résistant. Il avait commencé à résister trente-cinq ans auparavant [...].

C'était un remarquable orateur dans les deux langues. Je l'ai entendu faire un discours lors de l'ouverture de ce qu'ils ont appelé la constitution provisoire, c'était un discours très émouvant, très prenant, prononcé avec l'accent guttural qui est l'arabe qu'on parle en Tunisie mais qui portait loin et qui avait beaucoup frappé les gens. En français il s'exprimait comme un orateur français de bonne qualité.

C'était un laïc. C'est l'homme qui dès le début a notamment voulu que les femmes cessent de porter le voile, il parlait peu de religion, il n'était pas contre la religion, et de temps en temps il s'arrangeait pour citer un principe du Coran mais on se rendait bien compte que ce n'était nullement ce que j'appelle un véritable musulman.

8. Maurice Vaisse, « De Gaulle et Bourguiba, un malentendu permanent », *Commentaire*, n° 165, printemps 2019, pp 123-130.

9. Interview de Roger Seydoux par Cécile Pozzo di Borgo et Maurice Vaisse, Archives diplomatiques, AO 10, séance du 20/12/1983.

Il avait horreur de la guerre, il avait horreur du sang versé et c'est pour ça que je doute qu'il ait pris une grande part aux mouvements de fellaghas [...].

Il avait aussi un certain culte de la personnalité et qui est allé en grandissant au fur et à mesure que les années passaient. Il était fier qu'on l'appelle le Combattant suprême ; dans des entretiens avec moi, il me disait de temps à autre : "Bourguiba ne permettra pas cela", ou "Bourguiba ne fera pas cela", et il me semble que, la fin de sa vie approchant, il se considère de plus en plus comme une espèce de statue qui a créé, modelé et fait la Tunisie moderne.

C'était enfin un remarquable acteur. Les deux ou trois premières fois où nous nous sommes rencontrés, il est entré [...] dans une espèce de colère où il y avait de grands éclats de voix, ses yeux devenaient aussi sombres que... comme s'il y avait des lueurs d'orage, il m'a même dit une fois : "Bourguiba reprendra la montagne [...] il rejoindra ses amis fellaghas." ».

Quand je me suis rendu compte qu'il y avait là-dedans beaucoup de cinéma, que j'ai gardé mon sang-froid et que nous sommes d'ailleurs restés toujours en relations cordiales, et je dirais même confiantes, ce qui nous a permis d'éviter certains problèmes qui risquaient de poser des difficultés à nos deux pays.

Enfin j'ajoute que cet homme était pénétré de culture française. Pas de la culture française tout à fait moderne, c'était plutôt un amoureux du XIX^e siècle. Il avait une passion pour Victor Hugo, dont il citait d'ailleurs les vers très facilement, il admirait aussi les classiques, mais il préférait les romantiques et il connaissait bien Flaubert, il connaissait tous les grands écrivains du XIX^e siècle, et il parlait notre langue avec une certaine élégance.

Cet homme dans l'ensemble, qui était plus un homme du XIX^e siècle qu'un homme du XX^e siècle, qui par son esprit de résistance a su tout de même s'imposer non seulement au peuple tunisien, a acquis un rayonnement dans une partie du monde arabe et pratiquait le bourguibisme. Le bourguibisme voulait dire : On se fixe un objectif lointain et pour l'atteindre, on procède par étapes.

Si vous voulez, on découpe le saucisson en morceaux et on mange les premiers, puis les suivants, puis les derniers, et on arrive au bout de son repas. À cet égard, Bourguiba savait jusqu'où il pouvait aller trop loin et puis quand il sentait qu'il était allé trop loin, il s'arrêtait.

Je termine ma contribution par l'évocation des deux personnalités au cœur de la transition : Bourguiba qui devait rester au pouvoir jusqu'en 1987, et Roger Seydoux, haut-commissaire puis ambassadeur du 13 septembre 1955 au 28 septembre 1956.

La Tunisie dans le jeu diplomatique français du XVIII^e siècle à l'établissement du protectorat (mai 1881)

Claude NATAF

Historien-chercheur en histoire coloniale
et en histoire des minorités en situation coloniale

La Tunisie¹ a été successivement punique, romaine, vandale, byzantine, avant d'entrer à partir de 647 et de façon durable dans le champ de l'Islam. Il faudra, il est vrai, trois campagnes successives pour que l'Islam domine et convertisse les Berbères de Tunisie. La dernière débouche sur la fondation de Kairouan et de la Grande Mosquée (670), et marque définitivement le passage à l'Islam de l'antique *Africa*.

Située au contact même des deux bassins de la Méditerranée, à 140 kilomètres de l'Europe, la Tunisie a subi avec une égale facilité les influences alternées de l'Orient et de l'Occident et notamment de la France. Cette situation géographique explique autant que la situation politique, financière et économique de la Tunisie la continuité de la politique française vis-à-vis de ce pays. Initiée par la Monarchie capétienne, elle s'est poursuivie sous tous les régimes qu'a connus la France et a eu pour conséquence l'établissement du protectorat en 1881, et paradoxalement la reconnaissance de l'indépendance tunisienne en 1956.

1. Le territoire tunisien est dénommé dans l'Antiquité *Africa* ou *Ifrikiya*, royaume berbère ou royaume de Tunis sous les premières dynasties arabes, Régence de Tunis sous la souveraineté Turque. Le nom actuel Tunisie utilisé dans cet article est une invention française des années précédant le protectorat tiré de la capitale Tunis suivie du suffixe latin *ie*.

De royaume arabe à province turque

À la suite de la conquête arabe, plusieurs dynasties se succèdent dans le gouvernement de la Tunisie, qui est de plus en plus influencée par l'Orient². L'histoire de ces dynasties est uniformément marquée par des guerres internes et par des tentatives d'expansion.

En 1534 les Turcs devenus maîtres d'Alger veulent s'assurer la libre disposition du littoral oriental et, profitant des dissensions au sein de la dynastie Hafside régnant à Tunis, tentent alors un coup de main en débarquant après de brefs combats à Bizerte et à La Goulette. Cette présence turque entraîne une réaction de Charles Quint poussé par le Pape et les princes italiens, inquiets d'une présence turque dans un territoire si proche des rivages de l'Italie. Charles Quint attaque et enlève La Goulette le 14 juillet 1535 et, six jours plus tard Tunis, au grand désappointement du Roi de France François 1^{er} qui tout en affichant officiellement une neutralité obli-gée par la situation intérieure de son Royaume et ses déboires en Italie, accepte difficilement que la France soit encadrée par l'Espagne sur terre au-delà des Pyrénées et sur mer à partir des ports tunisiens.

C'est avec ses encouragements discrets que la Turquie lance en 1574 une expédition victorieuse pour chasser les Espagnols. La Tunisie passe alors sous la domination turque. Devenue province turque et dénommée officiellement « la Régence de Tunis », la Tunisie est désormais administrée par un gouverneur, « le Pacha³ », nommé par le Sultan et appuyé par une milice recrutée en Orient. Mais le Pacha n'allait pas tarder à être dépossédé de ses pouvoirs par le commandant de la milice, le *dey*, qui devait à son tour être supplanté par un troisième personnage, le bey.

2. Plusieurs dynasties se succéderont de la conquête arabe jusqu'à la période turque : les Omayyades (700 à 750), les Aghlabides (750-906), les Fatimides (906-1051) puis les Beni Hilal (1051-1052), les Izirides (1052-1228) et les Hafsides (1228-1574).

3. Pacha : titre turc correspondant à gouverneur d'une province.

Le bey fait son apparition dans l'histoire de la Tunisie vers 1630. Nommé par le *dey*, il a la charge du commandement des troupes et la responsabilité du recouvrement des impôts et du maintien de l'ordre intérieur. De 1631 à 1705 par le même phénomène qui avait consacré l'autorité du *dey* et l'abaissement du Pacha, l'histoire de la Régence de Tunis est marquée alors par la diminution du pouvoir du *dey* et le développement du pouvoir du bey, dont l'autorité est reconnue par la Sublime Porte avec l'attribution du titre de « Pacha » qui n'avait jamais été conféré au *dey*. Le 10 juillet 1705, Hussein Ben Ali, un officier d'origine grecque fils d'un converti à l'Islam, proclamé bey sur le champ de bataille, confisque à son profit les pouvoirs nominaux des Pachas et les pouvoirs réels du *dey*. Cinq ans plus tard, il fait avaliser par une assemblée spéciale la succession régulière de sa charge à ses descendants. À sa mort le trône reviendrait au plus âgé des membres mâles de sa famille et ainsi de suite. C'est l'acte fondateur de la dynastie qui devait régner sur la Tunisie jusqu'en 1957 et donner 19 souverains à ce pays.

Depuis 1705 et jusqu'en 1881, les beys se sont comportés en souverains absolus et indépendants, s'employant à desserrer les liens avec la lointaine Turquie. Lors de son accession au trône, le nouveau bey issu de la dynastie Husseinite envoyait des cadeaux au sultan de Constantinople, qui lui confirmait les titres de *Pacha* et de *Mouchir*⁴, préférant maintenir la fiction d'une suzeraineté qui ne s'appuyait sur aucune réalité.

Si les beys ont pu s'affranchir et affranchir la Tunisie de la suzeraineté turque, c'est en s'appuyant sur les puissances occidentales et particulièrement sur la France, qui traitait directement avec eux

4. Mouchir : le plus haut grade de la hiérarchie militaire turque. Correspond à Maréchal.

comme avec un souverain indépendant protégeant la Régence contre des velléités turques de reprise en main⁵.

La reconnaissance de la souveraineté tunisienne par la France : continuité de la politique française de Louis XVI à la Troisième République

Parmi les plus anciens traités signés par les rois de France, on compte celui signé en 1270, après la mort de Saint-Louis à Carthage, par son fils et successeur Philippe III avec le roi hafside de Tunis Abou Abdallah Mohamed, reconnaissant à tous les chrétiens la liberté du commerce et du culte catholique dans le royaume de Tunis⁶.

En 1577, trois ans après l'occupation turque, Henri III, à la requête des marchands de Marseille qui commerçaient avec la Tunisie, nomme un consul de France à Tunis. La création d'un consulat de France dans la Régence de Tunis, soumise alors à la domination turque, entraîne de plein droit l'application en Tunisie des « Capitulations » conclues en 1535 entre François I^{er} et Soliman le Magnifique pour faire pièce à l'Espagne, et qui donnait à la France des garanties pour la protection du commerce français et des chrétiens dans les Échelles du Levant. La France devient donc, par l'intermédiaire de son consul, la protectrice de tous les chrétiens, quel que soit leur pays d'origine, et de la liberté d'exercice du culte catholique dans la Régence de Tunis.

Les Capitulations mettent aussi les Français se trouvant en Tunisie à l'abri de la juridiction tunisienne. Ils ne relèvent que du

5. Pour cette partie de l'histoire de la Tunisie, on se reportera utilement à Charles-André Julien, *Histoire de l'Afrique du Nord II : De la conquête arabe à 1830*, 2^e éd. mise à jour par Roger Le Tourneau, Paris, Payot, 1952. On pourra aussi se reporter au récent et très intéressant ouvrage de Sophie Bessis, *Histoire de la Tunisie. De Carthage à nos jours*, Paris, Tallandier, 2019.

6. Ce traité est conservé à la Bibliothèque Nationale de France. Il est reproduit in Alphonse Rousseau, *Annales tunisiennes ou Aperçu historique sur la Régence de Tunis*, Alger, Bastide, 1864 et 2^e édition Tunis, Éditions Bouslama, 1988.

consul de France et de la juridiction française. Ce privilège de juridiction, confirmé par les traités ultérieurs entre le Roi de France et les autorités de la Régence, s'est perpétué jusqu'à l'indépendance de la Tunisie en 1956.

Les Français établis en Tunisie, en qualité d'artisans et de commerçants, sont pour la plupart originaires de Provence ou du Languedoc ; avec eux se trouvent quelques missionnaires s'occupant du rachat des esclaves chrétiens français ou autres, capturés en mer par les corsaires barbaresques. Après la révocation de l'Édit de Nantes, la colonie française se renforce par l'arrivée de protestants, pour la plupart originaires du Midi, telles les familles Chapelié et Van Gaver, dont les descendants seront présents en Tunisie jusqu'à l'indépendance et même au-delà⁷.

Le consulat de France et les membres de la colonie française sont installés à l'intérieur d'un immeuble, « le Fondouk des Français », loué à perpétuité en 1659 par le consul de France Jean Le Vacher⁸. C'est dans cet immeuble que sont rassemblés les bureaux du consulat, la salle de justice, la prison, la chapelle, les boutiques et entrepôts des marchands qui leur servent de logements.

En 1665, un traité signé entre les autorités de la Régence et le duc de Beaufort, petit-fils d'Henri IV envoyé spécial de Louis XIV, confère au consul de France la prééminence sur tous les autres consuls. Le privilège de juridiction des Français est confirmé en 1685 dans un traité en bonne et due forme signé par le maréchal d'Estrées au nom du roi de France et le *dey* de Tunis. En signant ces traités hors de toute intervention du pouvoir turc, la France reconnaissait implicitement l'indépendance de la Régence de Tunis par rapport à la Sublime Porte, mais cette reconnaissance était ambiguë car elle ne

7. Sur les origines du peuplement français dans la Régence voir l'les ouvrages en 10 volumes de Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie, documents inédits publiés sous les auspices de la Résidence générale de France*, publiés à Tunis aux Editions Aloccio entre 1920 et 1933.

8. Pierre Grandchamp, *Le fondouk des Français à Tunis (1660-1861)*, Tunis, Barlier, 1928.

renonçait pas à se prévaloir des Capitulations conclues avec la puissance ottomane et à en exiger le respect par les autorités de Tunis.

Lors de sa prise de pouvoir en 1705, Hussein Bey en informe très officiellement Louis XIV. Ce dernier voit tout l'intérêt que la France peut tirer de cet affranchissement de la suzeraineté turque et pour marquer qu'il reconnaît la nouvelle dynastie et sa souveraineté sur la Tunisie, il ordonne à ses navires de saluer en mer le pavillon tunisien des salves réservées aux états souverains. En 1710, après la création de l'hérédité dynastique, Hussein Bey confirme les dispositions du Traité de 1665 et les privilèges de la Nation française dans la Régence et concède à la France la concession du droit de pêche au corail⁹.

Ce traité conclu directement avec la France sans l'intervention de la Sublime Porte marque la reconnaissance de la dynastie husseinite par la France et l'accession de la Tunisie à la souveraineté internationale.

Depuis, la France a toujours considéré la Tunisie comme un État indépendant libéré de l'allégeance turque, et n'a admis qu'une simple obédience religieuse du bey envers le Commandeur des Croyants.

Aussi, les beys qui se sont succédé se sont toujours tournés vers la France lors des velléités de la Turquie pour reprendre sa domination antérieure : lorsqu'en 1836 une escadre turque se présente devant les côtes tunisiennes pour affirmer sa souveraineté, la France envoie aussitôt une escadre pour défendre l'indépendance tunisienne et contraindre les vaisseaux turcs à rebrousser chemin.

Guizot s'en explique dans ses Mémoires : « Nous voulions le maintien *du statu quo*, et chaque fois qu'une escadre turque approchait ou menaçait d'approcher de Tunis, nos vaisseaux se portaient vers cette côte avec ordre de protéger le bey contre toutes entreprises des Turcs¹⁰. »

9. Pour ce traité de 1710 comme pour tous les traités cités ci-dessus on se reportera à l'ouvrage d'Alphonse Rousseau cité ci-dessus.

10. François Guizot, *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, tome 6, Paris, Michel Lévy frères, 1864.

Et Guizot explicite dans une lettre à Louis Philippe les raisons de cette politique :

« Si, au lieu d'avoir le bey en bons rapports avec la France, il y avait la Turquie, le moindre incident de frontière risquerait de faire reprendre la question fondamentale de l'établissement de la France en Algérie. Il faut éviter toutes incursions de la Turquie tant par mer que par terre¹¹. »

Cette lettre donne la clé de la politique française jusqu'à l'établissement du protectorat, et la principale raison qui guidera Jules Ferry en 1881 : **La France ne peut tolérer au flanc de l'Algérie la présence d'un état fort, susceptible notamment en cas de guerre européenne de pénétrer dans un territoire considéré comme un territoire français et de le lui disputer.**

D'où l'intérêt de la France de défendre l'indépendance tunisienne, puis d'instaurer son protectorat lorsque la Tunisie risquera de passer sous le protectorat d'une autre puissance.

En 1845, un chambellan du sultan arrive à Tunis *porteur d'un Firman*¹², par lequel l'investiture à vie est reconnue au bey et à sa descendance. Le bey s'empresse de communiquer ce Firman au Consul de France et, sur les conseils de ce dernier, répond en protestant de son amitié pour le Sultan mais en ne dissimulant pas sa surprise de ce que ce dernier a cru devoir lui conférer un droit qu'il exerce librement depuis tant d'années et qu'il tient de ses pères.

11. Archives du Ministère des Affaires étrangères (MAE), Tunisie, Volume 21, note 16.

12. Firman : décret royal dans les pays d'Islam.

Pour renforcer la position du bey face à la Turquie, Louis Philippe invite ce dernier en France en 1846 et le reçoit comme un souverain indépendant¹³.

Après ce voyage, les relations franco-tunisiennes s'intensifient. Épris de modernité, Ahmed Bey fait appel à des architectes et ingénieurs français pour les très importants travaux de modernisation qu'il entreprend à Tunis, mais aussi dans les villes de l'intérieur, et crée une académie militaire confiée à une mission d'officiers français.

À la suite de l'émotion entraînée par la condamnation à mort dans des conditions procédurales discutables d'un juif tunisien, Batou Sfez, accusé de blasphème envers l'Islam, la France intervient sur le plan intérieur et pousse le Bey M'hamed, l'un des successeurs d'Ahmed Bey, à proclamer une déclaration de droits, le Pacte Fondamental, qui reconnaît la liberté de culte aux non-musulmans, prélude à une constitution qui sera promulguée en 1861 par le bey Mohammed Sadok, félicité par Napoléon III qui le recevra à Alger comme un souverain indépendant.

La Grande Bretagne est réservée face à l'influence que le France prend en Tunisie. Elle cherche au contraire à renforcer les liens entre la Turquie et la Régence, et lorsque Ahmed Bey après son voyage à Paris envisage de se rendre à Londres, il lui est répondu qu'il serait accueilli avec les honneurs dus à un pacha turc et qu'il devrait être présenté à la Cour par l'ambassadeur ottoman, contraignant ainsi Ahmed Bey à renoncer à ce voyage.

En 1871, profitant de la défaite de la France, empêtrée dans des problèmes intérieurs, la Turquie fait une nouvelle tentative et promulgue un nouveau Firman plaçant les beys de Tunis sous la double autorité temporelle et spirituelle du sultan.

13. Sur le voyage d'Ahmed Bey en France, voir Fayçal Bey « Ahmed 1^{er}, bey de Tunis chez Louis-Philippe 1^{er}, roi des Français » in Claude Nataf (dir), *De Tunis à Paris Mélanges à la mémoire de Paul Sebag*, Paris, éditions de l'éclat, bibliothèque des fondations, 2008, pp. 31-36.

L'Ambassadeur de France à Constantinople élève aussitôt au nom de son gouvernement une protestation : « *Le Firman ne saurait avoir aucune force à nos yeux pour modifier dans la Tunisie l'ordre des choses actuel*¹⁴. »

La Tunisie, contrairement à l'Algérie, a donc eu très tôt un État agissant sur le plan international, et son maintien en tant qu'État a été une constante de la diplomatie française sous tous les régimes jusqu'en 1881.

Les intérêts européens dans la Régence de Tunis

La France et l'Angleterre justifient leurs interventions dans la politique de la Régence par l'obligation de veiller aux intérêts de leurs ressortissants qui y sont installés. D'autres puissances européennes ont à des degrés divers des nationaux dont elles ont aussi à défendre les intérêts. Les colonies européennes de Tunisie sont en effet en voie d'accroissement rapide depuis le début du XIX^e siècle¹⁵.

Les Maltais

En 1856 les Maltais, sujets britanniques, constituent la colonie européenne la plus importante de la Régence comptant environ 7 000 personnes¹⁶. Pauvres pour la très grande majorité, ils sont surtout pêcheurs, taverniers, bouchers ou cochers. Quelques rares commerçants se distinguent par une certaine aisance. Proches des Tunisiens par la langue et les habitudes, ils s'entendent bien avec eux et leurs femmes servent souvent de domestiques et de nourrices chez des bourgeois tunisiens.

14. Télégramme de Rémusat au Marquis de Vogüé 28 octobre 1871. Archives MAE, série Turquie, volume 390.

15. Sur le peuplement européen dans la Régence cf. Jean Ganiage « Les Européens de Tunisie au milieu du XIX^e siècle (1840-1870) », *Cahiers de Tunisie*, 1955, pp. 388-421 ; François Arnoulet, *Tunisie 1881 : l'aboutissement d'un long périple*, Marseille, Cabrol, 1985 ; Ahmed Saadaoui, « Les Européens de Tunisie aux XII^e et XVIII^e siècles », *Cahiers de la Méditerranée* n° 67, 2003, pp. 61-84.

16. François Arnoulet, op. cit., p. 33 et les registres de la Paroisse Sainte Croix de Tunis conservés à la Cathédrale de Tunis.

Ils dépendent du consulat britannique, mais ont le minimum de rapports avec l'administration consulaire. Profondément catholiques, ils sont en réalité soumis à l'influence de l'Église et s'en remettent souvent aux consignes et aux conseils du clergé.

Les Italiens¹⁷

Les premiers immigrants italiens furent des marchands génois qui s'installèrent en Tunisie dès le début du XVIII^e siècle par le même mouvement d'échanges commerciaux qui amena l'installation de commerçants marseillais.

À ce noyau, guère plus nombreux à l'origine que le noyau français, s'ajoute après 1860 un courant d'immigration continu de Sicile et de Sardaigne, arrivant en Tunisie sur des moyens de transport de fortune, fuyant la misère, la conscription ou la police.

Ces immigrants insulaires ne trouvent pas en Tunisie des conditions de vie beaucoup plus favorables. Ils forment un prolétariat européen, s'employant comme maçons, manœuvres, pêcheurs, marins, vivant dans les taudis des quartiers francs de Tunis, La Goulette, Sousse et Sfax, ou dans des cabanes édifiées près des ports avec des moyens de fortune. Leurs femmes se placent comme domestiques chez les négociants de la ville ; leurs enfants, se livrent à des petits métiers, souvent cireurs, porteurs d'eau ou portefaix traînant dans les rues.

Parmi la population italienne, il faut également mentionner l'élément israélite italien. Un petit nombre s'était installé dès le XVII^e siècle, mais ce noyau se renforce de façon continue au XVIII^e et surtout au XIX^e siècle. Originaires d'Espagne, venus à Livourne après avoir été chassés du Portugal en 1497, ils ont conservé jalousement leurs traditions occidentales et méprisent leurs coreligionnaires locaux. Ils ont constitué une communauté distincte ayant

17. Cf. Gaston Loth, *Le peuplement italien en Tunisie et en Algérie*, Paris, A. Colin, 1905 et Adrien Salmieri, *La communauté italienne de Tunisie*, Paris, CIRCE-Paris III, 1996.

ses propres rabbins, ses synagogues et son cimetière. Protégés par le consul de Toscane et arguant de leur nationalité européenne, ils ont obtenu d'être dispensés des contraintes qui frappent les Juifs tunisiens. Ils ont été très sensibles au mouvement du Risorgimento et ont applaudi avec ferveur à l'unité italienne autour de la Maison de Savoie qui a aboli toutes les discriminations et leur a reconnu une totale liberté religieuse.

Beaucoup d'entre eux, se livrent au commerce maritime et forment avec les commerçants génois l'aristocratie économique de la colonie italienne au sein de laquelle ils jouent un rôle important sans se départir d'un patriotisme sourcilieux¹⁸.

En 1871, la colonie italienne, forte de 9 000 membres, devance la colonie maltaise. Les Siciliens représentent près des $\frac{3}{4}$ de cette colonie, les Sardes, les commerçants génois et les Juifs livournais faisant le reste.

L'importance numérique et économique de cette colonie italienne conduit le gouvernement italien, après la conquête de Rome, à considérer qu'il a les moyens d'une ambition nationale dans la Régence.

*Les Français*¹⁹

Dès le XVI^e siècle, des commerçants français originaires de Marseille ou du Languedoc s'étaient installés en Tunisie. Ils étaient

18. Plus particulièrement pour ce qui concerne les juifs originaires de Livourne installés en Tunisie cf. Adrien Salmieri, op.cit., et Jacques Taïeb, « Les Juifs livournais de 1600 à 1881 », in *Histoire communautaire, histoire plurielle, la communauté juive de Tunisie*, Tunis, Centre de publication universitaire, 1999 et Jacques Taïeb « Les juifs livournais et la modernité occidentale » in Denis Cohen-Tannoudji (dir.), *Entre Orient et Occident. Juifs et musulmans en Tunisie*, Paris, éditions de l'éclat, coll. Bibliothèque des fondations.

19. Pour les Français de Tunisie avant le protectorat cf. les ouvrages de Pierre Grandchamp et de François Arnoulet cités ci-dessus mais également Yvan Debbasch, *La Nation française de Tunisie (1577-1835)*, Paris, Sirey, 1957 et Anne-Marie Planel, *Du comptoir à la colonie. Histoire de la communauté française de Tunisie 1814-1883*, Paris, IRMC, Riveneuve, 2015.

à la tête du grand commerce d'exportation et d'importation de la Régence. Les plus riches traitaient par centaine de milliers de piastres et se faisaient au besoin les banquiers du gouvernement tunisien. Ils étaient profondément attachés à leur patrie française où ils se rendaient périodiquement et avaient conservé des intérêts gérés par des frères ou des cousins. Pénétrés de culture et de civilisation musulmane, ces Français s'entendaient bien avec leurs hôtes tunisiens dont ils parlaient la langue et dont ils étaient souvent très proches. À ce noyau d'origine, établi principalement à Tunis ou à Sousse, étaient venus s'ajouter au fur et à mesure de l'ouverture de la Tunisie à l'Occident et en particulier à partir du règne d'Ahmed Bey, des hôteliers, des horlogers, des ingénieurs, des ouvriers spécialisés, des cuisiniers et des officiers de la Mission militaire appelés par le gouvernement tunisien, qui restaient quelques années ou qui parfois séduits par le pays s'y installaient.

Arnoulet fait état de la présence de 708 Français à la veille du protectorat, c'est-à-dire que la colonie française ne pouvait rivaliser en nombre avec les colonies maltaise ou italienne. Mais il est vrai que le consul de France peut ajouter à ses nationaux les protégés français. En vertu des dispositions des Capitulations, les membres du clergé catholique, en majorité Italiens, sont sous la protection du consul de France. Depuis 1830, les Algériens vivant en Tunisie au nombre de 2 600 environ dépendent aussi de ce consulat. Mais les protégés les plus nombreux (4 000 environ) étaient des Juifs tunisiens soucieux d'échapper à la juridiction beylicale, considérée comme partielle et régie par les règles coraniques, et qui obtiennent des lettres de protection française, pratique tolérée par les beys au début, mais qu'ils finissent par contester au fur et à mesure devant le nombre de plus en plus important.

Ces lettres patentes sont accordées pour services rendus ou parfois « vendues ». Elles bénéficiaient au titulaire et certaines transmissibles à la descendance, à leur descendance qui échappaient ainsi à la justice beylicale et à l'impôt spécial frappant les israélites tunisiens. Dispensées avec parcimonie au début, elles le furent très largement après la nomination comme consul de France de Théodore Roustan,

ce qui donna lieu à de très fréquents conflits avec le bey, mais valut à la France un appui fort utile pour l'établissement et les débuts du protectorat.

Avec les protégés, la communauté française dépassait la communauté maltaise et pouvait rivaliser avec la communauté italienne.

L'Église catholique

La mesure de l'influence potentielle des communautés européennes en Tunisie mérite que soit prise en compte la situation de l'Église catholique dans la Régence.

Au début du Second Empire, la mission catholique de Tunisie recense 12 000 fidèles répartis en 9 paroisses (Tunis paroisse Sainte-Croix, La Goulette, Bizerte, Porto Farina, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax et Djerba) et 15 000 en 1870²⁰.

La France est la protectrice des Chrétiens, et les prêtres, quelle que soit leur nationalité, dépendent du consulat de France. Mais le Vatican est fidèle à la règle qui veut qu'en pays non chrétien le chef de l'Église locale soit de la même nationalité que la majorité des catholiques du pays. En conséquence, le préfet apostolique en Tunisie est un italien de l'ordre des Capucins, Monseigneur Fedele Sutter, en place depuis 1843. Son clergé est composé à de très rares exceptions d'Italiens et en particulier de Capucins. Si Monseigneur Sutter semble avoir observé une prudente neutralité entre les nations européennes, ses prêtres, en dépit de la tension opposant le Vatican à la Maison de Savoie, se considèrent autant comme des serviteurs de leur Patrie à l'étranger que comme des serviteurs de Dieu. Ayant implanté un réseau d'écoles largement ouvertes aux enfants tunisiens, ils exercent ainsi une influence certaine au profit de leur pays. Ils soutiennent, auprès des Maltais qui se regroupent autour du *padre* et auprès de leurs élèves et anciens élèves tunisiens, la cause italienne.

20. Archives de la paroisse Sainte-Croix conservées à la Cathédrale de Tunis et Pierre Soumille « Européens de Tunisie et questions religieuses (1892-1901) », Paris, Éditions du CNRS, 1975.

Les frères des écoles Chrétiennes, qui avaient ouvert un établissement à Tunis en 1855 et un à La Goulette en 1872, et les sœurs de Saint-Joseph de l'Apparition qui dirigent 5 écoles de filles ne peuvent lutter en influence avec le clergé italien.

Cette situation prépondérante du clergé italien qui nuit à l'influence française inquiétait déjà le gouvernement du Second Empire. Elle devient davantage préoccupante pour le gouvernement républicain alors que la population italienne s'accroît de plus en plus.

C'est à la demande du gouvernement républicain que le cardinal Lavignerie, archevêque d'Alger, s'installe en Tunisie en 1875 pour tenter de contrecarrer, en particulier par le développement d'un enseignement secondaire largement ouvert aux juifs et aux musulmans, l'influence du clergé italien. Dans ses interventions en Tunisie, l'évangélisation des indigènes n'a pas été la préoccupation dominante de Lavignerie, rendu sans doute sceptique par l'échec des missionnaires en Algérie. Il écrira au ministre des cultes : « *Je ne suis ici [en Tunisie] et le clergé français n'y est aussi que pour rendre au fond autant de services à la France qu'à la religion*²¹. »

En Tunisie, dans cette période qui précède le protectorat, Lavignerie s'est considéré davantage comme un missionnaire de la France que comme un missionnaire de l'Église.

La modernité tunisienne et la perte de l'indépendance financière

Après son premier voyage en France, Ahmed Bey, ébloui par ce qu'il avait vu, veut mettre son pays à l'heure européenne. Il engage des dépenses hors de proportion avec les ressources de la Tunisie : il se dote d'une armée régulière de 26 000 hommes, organisée sur le modèle de l'armée française, et d'une marine militaire ; fait construire des casernes et un arsenal ; importe de France de l'armement et des

21. Archives Cathédrale de Tunis, LCL n° 543.

munitions, et en même temps il crée des manufactures et fait bâtir des palais somptueux au Bardo, à La Goulette, à Zaghouan etc.

Malgré ses qualités d'administrateur et en dépit de lourdes augmentations d'impôts, il ne peut assumer ces dépenses avec les seules ressources de la Régence et il est contraint de recourir à des emprunts en Europe.

Après son décès en 1855, son successeur Mohamed Bey, épris lui aussi de modernité, ne met pas un frein aux dépenses de l'État et recourt à l'envie aux emprunts européens. Il fait construire au Bardo un palais qui abrite aujourd'hui le musée et où logent ses 1 200 épouses et concubines.

Il est vrai que les fonds empruntés en Europe ne parvenaient que partiellement dans les caisses de l'État tunisien. Des financiers peu scrupuleux, alliés aux familiers du bey, se font payer très cher leurs services pour le lancement et le placement des emprunts²². Selon Jean Basdevant, le premier emprunt ne rapporta à l'État tunisien que 25 millions de francs sur les 35 millions souscrits²³.

Très vite la Tunisie ne peut assurer le service des emprunts qu'en recourant à d'autres emprunts. C'était un cycle infernal qui incitait les prêteurs à demander des intérêts exorbitants compte tenu du risque et aux intermédiaires d'augmenter leurs commissions.

La population tunisienne, accablée d'impôts, est de plus en plus irritée par les dépenses excessives du bey, dont elle ne voit pas la nécessité, et choquée par la proclamation du Pacte Fondamental qui accorde l'égalité aux non-musulmans.

22. Le Premier ministre tunisien Mustapha Khaznadar, esclave grec converti à l'Islam et beau-frère du Bey Ahmed aidé par un homme de paille, le financier libanais Dahdah est le grand profiteur de cette politique d'emprunt.

23. Jean Basdevant, Les conventions franco-tunisiennes de 1955, cours communs d'Afrique du Nord, s.l, 1955, multigraphie (cours ENA – Promotion Guy Desbos).

Le bey eut à faire face à de nombreuses et sanglantes insurrections populaires, dont la plus importante en 1864 ébranle le pouvoir beylical. La France envisage alors d'intervenir dans la crainte que l'agitation ayant cours en Tunisie ne s'étende à l'Algérie. Un Conseil des ministres en débat à Saint-Cloud, mais Napoléon III, pressé au même moment par les catholiques français d'aider le Pape aux prises avec l'insurrection garibaldienne et ne voulant pas créer un nouveau conflit avec l'Italie à propos de la Tunisie, préfère agir de concert avec les puissances engagées dans les emprunts tunisiens.

Ces puissances imposent au bey la création d'une commission financière internationale siégeant à Tunis qui prend en charge le recouvrement de toutes les recettes de l'État tunisien, assure après négociations le service des intérêts et réussit à apurer la situation financière et à amortir la dette²⁴. La Tunisie a ainsi perdu son indépendance financière avant de perdre son indépendance politique.

Les intérêts et les intentions contradictoires des puissances européennes

Comme Guizot l'avait très clairement défini, la politique de la France vis-à-vis de la Tunisie est commandée par son implantation en Algérie. Mais rares sont ceux qui pensent à une annexion du pays prolongeant la conquête algérienne. Napoléon III l'a posé comme principe dès 1860. L'opinion française est plutôt hostile aux expéditions coloniales et l'exemple algérien montrait que la pacification demeurait incertaine et que périodiquement il fallait mener campagne. Les milieux officiels estiment que l'Algérie coûte assez cher

24. La commission était officiellement présidée par un fonctionnaire tunisien mais la direction était assurée par le vice-président un inspecteur des finances français.

Le premier vice-président Victor Villet, polytechnicien, demeura en fonction de 1869 à 1874. Homme de décision et autoritaire son œuvre fut bénéfique pour la Tunisie. La commission demeura en fonction jusqu'en 1884 date à laquelle elle fut dissoute, la France ayant garanti la dette tunisienne par la Convention de La Marsa du 8 juin 1883.

et que le pays ne peut se payer le luxe d'une colonie nouvelle par une conquête qui mécontenterait les autres puissances européennes et risquerait de surcroît d'entraîner un renouveau d'agitation en Algérie.

La France est donc partisane du maintien du statu quo en Tunisie mais aussi fermement décidée à empêcher l'installation sur le territoire tunisien d'une autre puissance susceptible par cette implantation de menacer l'Algérie considérée comme un prolongement du territoire français et d'occuper la rade de Bizerte en menaçant ainsi Toulon.

C'est aussi l'utilisation potentielle de la rade de Bizerte qui pré-occupe l'Angleterre. L'heure n'est pas encore à l'Entente Cordiale : si la France occupe la Tunisie et si elle transforme Bizerte en une base africaine pour ses navires, elle commanderait ainsi le passage entre les deux bassins de la Méditerranée et pourrait neutraliser Malte dont l'Angleterre faisait le point d'appui de ses escadres. Donc l'intérêt de l'Angleterre commande alors d'empêcher la France de s'installer en Tunisie.

L'Italie qui est géographiquement la plus proche de la Tunisie, où sa population augmente sans cesse pense qu'elle a là un débouché colonial au moment où enfin unifiée et installée dans Rome elle accède au rang de grande puissance européenne. Mais l'Italie est alors l'alliée de l'Allemagne dans le cadre de la Triplice. Possédant la Sicile et Pantelleria, elle peut s'installer à Bizerte et commander ainsi la circulation navale en Méditerranée. Il n'est donc pas non plus de l'intérêt de l'Angleterre de laisser l'Italie plutôt que la France s'installer en Tunisie.

Ces intérêts divergents vont être défendus sur place par trois consuls énergiques : Wood pour l'Angleterre, Maccio pour l'Italie et Théodore Roustan pour la France. Wood, né à Constantinople en 1806, a constamment vécu en pays d'Orient. Spécialiste de l'Islam, il a été diplomate en Turquie puis à Damas avant d'être nommé consul général à Tunis en 1855. Profondément patriote, il n'a en

vue que les intérêts de son pays et la volonté d'empêcher une autre puissance européenne de s'installer en Tunisie, tout en sachant que l'Angleterre ne pourrait pas s'y installer elle-même.

Ayant vite compris l'inanité de la politique menée jusqu'alors et consistant à ramener la Tunisie dans l'orbite turque, il s'efforce d'exercer une influence sur la cour beylicale en constituant un véritable réseau parmi les familiers du bey et le Premier ministre tunisien Mustapha Khaznadar, un mamelouk d'origine grecque qui avait été le favori d'Ahmed Bey puis de son cousin et successeur. Distribuant largement des pots-de-vin, disposant d'un réseau d'informateurs et d'espionnage, il réussit à entamer largement l'influence française auprès de la Cour.

En 1863, Wood réussit à obtenir du bey un traité reconnaissant aux sujets de Sa Majesté installés dans la Régence le droit d'acquérir et de posséder des biens immeubles, mais à la condition expresse que tous les litiges qui pourraient en résulter soient soumis à la loi locale et jugés en conséquence par les tribunaux tunisiens. En pays d'Islam, la possession de la terre est interdite aux non-musulmans. Le succès de la négociation menée par Wood à l'insu de ses collègues français et italiens, fait faire un pas à la modernisation de la Tunisie, mais elle sert surtout l'influence britannique.

Wood ne pensait pas tellement à faciliter l'installation des sujets maltais de Sa Majesté sur des terres agricoles de Tunisie, mais souhaitait y attirer des capitalistes anglais qui pourraient y créer des installations industrielles et des grandes exploitations agricoles et développer ainsi l'influence britannique. Ce faisant il se désolidarise des autres puissances européennes qui bataillaient ferme pour obtenir le maintien du privilège de juridiction pour leurs nationaux et qui récusait la compétence des tribunaux tunisiens.

Il obtient encore en 1871, pour une société anglaise, la concession d'une ligne de chemin de fer avec un privilège d'exploitation de 100 ans. En 1872 une autre entreprise anglaise obtient l'autorisation de construire et d'exploiter une usine à gaz. La réussite de cette

entreprise se manifeste en 1874 par l'illumination des rues de Tunis qui témoigne dans l'esprit des populations du génie de l'Angleterre. Wood obtient encore pour les entreprises de son pays la concession de mines, la concession de la distribution d'eau potable et le monopole de l'importation de l'alfa.

Mais la chute de Khanadar en 1873 réduit l'influence du consul britannique.

Sous le Second Empire, la France avait été représentée en Tunisie par Léon Roches qui a été le secrétaire de l'Émir Abd el-Kader. Il a exercé sur le bey et sur sa cour une influence considérable utile au jeu politique et aux intérêts français. Il a notamment obtenu pour la France la concession du service des postes et du télégraphe. Il réussit à organiser une rencontre entre Mohammed Sadok Bey et Napoléon III à l'occasion du voyage de ce dernier en Algérie en 1860.

Après sa nomination au Japon en 1863, ses successeurs n'ont pas eu l'envergure nécessaire pour s'opposer à l'influence de Wood. Le Baron de Billing, nommé par la République, parfait diplomate mais imperméable aux subtilités orientales, est rappelé en décembre 1874 en raison de bévues qui ne faisaient que renforcer l'influence des autres consuls.

Son successeur Théodore Roustan avait fait comme Wood toute sa carrière en Orient : consul au Caire puis à Alexandrie, à Damas et à Beyrouth parlant parfaitement l'arabe, peu regardant sur les moyens pour arriver à ses fins, usant de la vénalité des hommes comme de son charme sur l'éternel féminin, il est tenace et animé du plus pur patriotisme.

Roustan retrouve à Tunis comme consul d'Italie le commandatore Licurgo Maccio avec lequel il a déjà ferrailé au Caire et à Beyrouth et adversaire déterminé de l'influence française en Tunisie. Soutenu à Rome par le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, Maccio dispose sur place du concours d'une nombreuse colonie très nationaliste ayant un poids économique grâce à l'appoint des juifs

livournais. Il a obtenu l'appui d'un journal de Cagliari « L'Avenir di Sardegna » qui mène une campagne en faveur de l'italianité de la Tunisie et dont le correspondant à Tunis diffuse également un journal en langue arabe imprimé en Italie, rédigé par un syrien que Maccio a fait venir de Beyrouth et qui répand auprès de la population locale l'influence italienne.

L'Italie en 1868 et la France en 1871 obtiennent du bey la même concession que l'Angleterre : la possibilité pour leurs nationaux d'acquérir des biens immeubles ce qui sert leur projet d'influence par la pénétration économique comme elle a servi les projets de Wood.

Roustan réussit à faire acheter par la Société Marseillaise de Crédit, filiale de la Compagnie Générale Transatlantique du Baron Pereire, le domaine de l'Enfida une véritable province d'une superficie de 100 000 hectares. Il obtient également la concession d'une ligne de chemin de fer, pour la Société des Batignolles, le marché de la construction du port de Tunis et une mine de plomb.

Aux projets d'investissements français, Wood jusqu'à son départ en 1879 et Maccio proposent des contre-projets.

Chacun d'entre eux arrache, en usant de son influence momentanée, des concessions ou des exploitations pour des entreprises de son pays. Chaque consul a ses agents au sein de la cour beylicale et ses hommes liges au sein du pouvoir.

Roustan a réussi par ses libéralités répétées à s'assurer la sympathie du Premier ministre Mustapha Ben Smaïl ancien mignon du bey Mohamed-es-Sadok. Le parti italien n'est pas non plus sans influence à la cour et en particulier dispose de la sympathie du neveu du bey et du ministre des affaires étrangères Baccouche.

Le Congrès de Berlin (1878) et la confirmation de la politique tunisienne de la France

Au Congrès de Berlin en 1878 les puissances européennes évoquent la situation de la Tunisie, où la crise financière menace à nouveau : le successeur de Villet à la tête de la commission internationale, l'inspecteur des finances Leblanc n'a ni son autorité ni son talent.

Bismarck souhaite que la France se lance dans une politique coloniale qui lui donnerait des satisfactions d'amour-propre et la détournerait de l'idée de revanche. Il encourage donc le président du Conseil français, Waddington, à intervenir dans la Régence qu'il considère comme un prolongement naturel de l'Algérie.

Bien informé de la situation de la Régence par son consul Wood, le gouvernement anglais commence à s'inquiéter du développement de l'influence italienne en Tunisie. L'Italie est toujours l'alliée de l'Allemagne dans le cadre de la Triplice et amorce une politique de développement naval qui déplaît à la Grande Bretagne. La présence Italienne en Tunisie peut donc devenir redoutable pour les intérêts anglais en Méditerranée. L'Angleterre qui vient d'obtenir la mainmise sur Chypre avec le soutien de la France se rapproche de cette dernière. Son ministre Salisbury, à la demande de Bismarck, déclare à Waddington que le gouvernement de Sa Majesté n'a aucune visée sur la Tunisie qu'il considère comme une zone d'influence française. Pour symboliser ce changement de politique, Salisbury rappelle à Londres Wood qui avait été l'exécutant d'une politique d'influence britannique et d'opposition à la France.

Lorsque Waddington rend compte à Paris de ses entretiens de Berlin, il ne suscite aucun enthousiasme. Ses collègues craignent que les encouragements de Bismarck ne soient en réalité un piège pour susciter une crise, voire un affrontement militaire entre la France et l'Italie.

Les expéditions coloniales n'ont toujours pas la faveur de l'opinion publique française. Certes, le maréchal de Mac Mahon, président de la République, recommande de saisir l'occasion, mais, président sans pouvoir et dont la majorité parlementaire espère le prochain départ, il n'a aucune influence sur la question. De fait son successeur Jules Grévy fait au contraire tous ses efforts pour empêcher toute velléité d'intervention, déclarant même à l'ambassadeur d'Italie que « *la question de Tunis ne valait pas un cigare à deux sous et [que] l'amitié franco-italienne était infiniment plus chère pour la France*²⁵. »

Au Parlement, la droite s'oppose vigoureusement, et par doctrine, à toute politique d'expansion coloniale de même que l'extrême gauche parlementaire menée par Clémenceau. Gambetta, alors président de la Chambre et qui régent la majorité parlementaire, est lui aussi vigoureusement opposé à toute intervention en Tunisie.

Entre un Sénat en majorité monarchiste et une Chambre républicaine mais dominée par Gambetta, Waddington ne peut que renoncer au projet.

Néanmoins, la France tient à rappeler sa position traditionnelle sur la Tunisie. Le 18 octobre 1878, Waddington demande au marquis de Noailles, ambassadeur à Rome, de communiquer au Palazzo Chigi que « *rien de ce qui se passe en Tunisie ne peut être indifférent au gouvernement français. [...] La France [...] n'a aucun désir aujourd'hui de s'annexer les États du pays ; mais elle a le devoir strict de veiller à ce que ce Prince y maintienne la tranquillité, administre bien ses finances, et ne fasse rien qui ne puisse compromettre la sécurité de nos possessions algériennes. Dans le même ordre d'idée, nous ne pouvons permettre à aucune autre puissance de former un établissement sur le territoire de la Régence ni d'en occuper un point quelconque : nous serions obligés de nous y opposer immédiatement et par les armes. [...] Il est absolument nécessaire que le gouvernement italien se pénètre bien de cette idée que*

25. Cité par Narcisse Faucon, *La Tunisie avant et depuis l'occupation française, histoire et colonisation, lettre-préface de Jules Ferry*, 2 volumes, Paris, Challamel, 1893.

l'Italie ne peut caresser des rêves de conquête en Tunisie sans se heurter à la volonté de la France et sans risquer un conflit avec elle²⁶. »

La doctrine traditionnelle de la France pour la Tunisie, héritée de la monarchie de Juillet et du Second Empire est clairement rappelée : **La sécurité de l'Algérie commande la politique française. La France n'entend pas annexer la Tunisie, mais elle s'opposera à l'installation de toute autre puissance dans la Régence.**

Les opposants à la politique d'intervention, qu'il s'agisse du président de la République, de Gambetta ou des membres de la droite, ne peuvent que souscrire à la position arrêtée par Waddington et que Roustan a communiquée au pays.

Les velléités italiennes (1880-1881) et l'établissement du protectorat français

Le Premier ministre Mustapha Ben Smaïl, furieux de l'acquisition par une banque française du domaine de l'Enfida qu'il convoitait pour lui-même, modifie son attitude à l'égard de la France et met un frein au développement des entreprises économiques françaises. Prenant conscience du changement de politique de l'Angleterre, marquée par le départ de Wood et son remplacement par le consul Reade auquel son gouvernement a recommandé de demeurer dans un rôle d'observateur, Mustapha Ben Smaïl se tourne vers l'Italie et favorise l'implantation d'entreprises italiennes appuyées par l'arrivée continue d'immigrants siciliens et sardes. En dépit du monopole français sur le télégraphe, il concède à la société italienne Rubattino la construction d'une ligne télégraphique.

À l'exception du frère cadet du bey Tayeb Bey, la plupart des princes de la famille beylicale sont sous l'influence italienne. Plaçant leurs enfants dans des écoles italiennes, soignés par des médecins

26. Archives MAE, Italie, Volume 53, instructions de Waddington 13 octobre 1878.

livournais, dotés souvent d'une épouse italienne, les princes regardent davantage vers Rome que vers Paris.

Les journaux de la Péninsule mènent alors ouvertement campagne pour pousser leur gouvernement considéré comme timoré à une action en Tunisie. En janvier 1881, le consul Maccio organise le déplacement à Palerme d'une importante délégation de la colonie italienne pour saluer le prince du Piémont, de passage dans cette ville. La délégation est accompagnée par des notables tunisiens à la tête desquels se trouvent le prince Hussein, neveu du bey et le ministre de la guerre du gouvernement tunisien. Devant le prince du Piémont, les délégations émaillent leurs discours de propos grandiloquents sur la fusion de Rome et de Carthage.

La délégation est accueillie lors de son retour à Tunis avec enthousiasme et des fêtes sont organisées par le consul d'Italie en l'honneur de l'amitié italo-tunisienne. On ne parle plus dans les colonies européennes de Tunisie et dans les milieux d'affaires de Rome que du prochain protectorat italien sur la Tunisie.

Roustan ne manque pas d'alerter Paris sur l'imminence du danger. Jules Ferry, président du Conseil, est décidé à intervenir pour empêcher une intervention étrangère dans la Régence aux flancs de l'Algérie, considérée comme un territoire français. Mais pour obtenir l'aval du Parlement, il doit d'abord vaincre les réticences de Gambetta.

C'est le directeur des Affaires étrangères, le baron de Courcel lui-même, renseigné et influencé par le cardinal Lavignerie, qui prend sur lui de rendre visite à Gambetta et qui réussit à le convaincre.

On a souvent expliqué que Jules Ferry s'est lancé dans l'expédition tunisienne comme le doctrinaire d'une politique d'expansion coloniale et que Gambetta a été sensible aux intérêts d'hommes d'affaires de son entourage engagés dans des entreprises en Tunisie. En réalité, l'un comme l'autre n'ont agi que conformément à la position traditionnelle de la France, réaffirmée dans un consensus général par

Waddington en 1878 dans ses instructions au marquis de Noailles, et devant l'imminence d'une intervention italienne en Tunisie.

Ce n'est qu'après l'établissement du protectorat en Tunisie que Jules Ferry élabore sa doctrine coloniale. Nous savons aussi par les souvenirs du baron de Courcel que Gambetta se décide pour l'intervention par crainte du risque que ferait courir à la France en cas de guerre avec l'Allemagne la présence aux frontières de l'Algérie d'un pays membre de la Triplice²⁷.

L'établissement du protectorat français²⁸

Dès lors que la décision était prise, l'intervention française ne fut plus qu'une question pratique.

Roustan entreprend des négociations avec le bey pour le convaincre d'accepter amiablement un traité de protectorat mais le bey résiste.

En mars 1881, des tribus Kroumirs font des incursions en Algérie à partir du territoire tunisien. Cet incident, que Freycinet qualifiera « d'opportun », permet à la France de faire pénétrer ses troupes dans la Régence le 4 avril 1881. Les forces beylicales se retirent généralement sans combattre et le bey est contraint d'accepter la convention proposée par Roustan signée à Kassar Saïd le 12 mai 1881 et connue dans l'histoire sous le nom de traité du Bardo.

La France a établi ainsi son protectorat sur la Tunisie moins par une volonté d'expansion coloniale que pour empêcher une autre

27. Estournelles de Constant (D') *La politique française en Tunisie. Le protectorat et ses origines 1854-1891*, Paris, Plon, 1891.

28. Sur l'établissement du protectorat français voir D'Estournelles de Constant, op cit. ; Narcisse Faucon op cit. ; Jean Ganiage, *Les origines du protectorat français en Tunisie (1861-1881)*, Paris, PUF, 1959 et 2^e édition préfacée par Khelifa Chater, Tunis, Berg Éditions, 2015.

puissance de prendre pied dans la Régence au flanc des départements français d'Algérie.

Il ne s'agit pas d'une politique voulue par la nation et Jules Ferry eut fort à faire au Parlement pour triompher de la vigoureuse opposition de Clémenceau d'une part et de la droite d'autre part représentée par le baron de Mackau. L'ordre du jour de confiance est finalement voté par 315 députés de gauche tandis que 122 députés de droite votent contre et que l'extrême gauche s'abstient.

Lors du débat Jules Ferry rappelle les raisons de l'intervention française : « *Le gouvernement de la République ne cherche pas de conquêtes, mais il a reçu en dépôt des gouvernements qui l'ont précédé cette magnifique possession algérienne... Il ira jusqu'au port où il faut qu'il aille pour mettre à l'abri, d'une façon sérieuse et durable la sécurité et l'avenir de cette France africaine.* »

La sauvegarde des départements français d'Algérie commande donc l'installation de la France en Tunisie en 1880.

La décolonisation

Paradoxalement ce sont les mêmes raisons qui justifient la politique de décolonisation en Tunisie. Lors de sa première tentative d'investiture en 1953, Pierre Mendès France énonce ainsi le principe qui selon lui doit dominer la politique de la France à l'égard de la Tunisie : « Il est de l'intérêt vital pour la France d'éviter de laisser se créer au flanc même de la France africaine un foyer de désordre politique²⁹. »

Mendès France réaffirme ainsi le principe qui avait guidé l'action de tous les gouvernements français depuis la monarchie de Juillet : la politique vis-à-vis de la Tunisie devait avoir pour but de protéger ce

29. *Journal Officiel*. Débats Assemblée Nationale 1953, page 2909, Du comptoir à la colonie.

prolongement de la France qu'étaient les départements d'Algérie et qu'il appelait « la France africaine ».

En 1954, il est dans la ligne de sa précédente déclaration d'investiture : « *Le Maroc et la Tunisie, auxquels la France a ouvert les voies du progrès économique, social et politique, ne doivent pas devenir sur les flancs de nos départements algériens, des foyers d'insécurité et d'agitations ; cela, je ne l'admettrai jamais.* »

C'est la réaffirmation du souci de protéger l'Algérie et interviewé plus tard sur la politique de Carthage, Mendès France avouera : « *Lorsque j'agissais en Tunisie, je pensais à l'Algérie.* »

Ce sera le même souci qui décide en 1956 le gouvernement Guy Mollet d'accorder l'indépendance à la Tunisie pour ne pas être menacé par un foyer d'agitation au flanc de l'Algérie³⁰ – au moment où il y envoyait le contingent pour défendre un territoire considéré alors par la classe politique et par la très large majorité de l'opinion publique comme la France elle-même, ce qui n'était pas et ne fut jamais le cas de la Tunisie.

Conclusion

La France n'a pas eu de politique impériale, ou lorsqu'elle a tenté d'en avoir une c'était affaire de circonstances et non de doctrine.

Il semble temps de revisiter l'instauration du protectorat français en Tunisie et y voir moins le souci de contenter des milieux d'affaires comme le pensaient Rochefort et Clémenceau et aussi la droite monarchiste, que le maintien de la tradition capétienne de protection du Domaine. Le Domaine, c'était d'abord la France hexagonale susceptible d'être menacée sur ses côtes par une grande puissance installée en Tunisie. À partir de 1830, le Domaine, c'était aussi l'Al-

30. Cf. Suzanne Gros, *La politique de Carthage. Abandon ou sauvegarde de l'union franco-tunisienne ? suivi d'une lettre post face de Pierre Mendès France*, Paris, Plon, 1958 ; Pierre Mendès France, *Sept mois et dix-sept jours*, Paris, Julliard, 1955.

gérie que Charles X avait raccrochée à la France à quelques mois de sa chute. C'est ce souci qui préside à l'intervention de 1881 et à l'instauration du protectorat. C'est ce souci qui justifie en 1955 la proclamation de l'autonomie interne par Pierre Mendès France, puis la reconnaissance de l'indépendance tunisienne en 1956.

L'enjeu cartographique français sur la frontière occidentale de la Tunisie

Karim CHAÏBI
Auteur-Cartographe

En 1881, l'intervention française dans la Régence de Tunis était présentée comme la volonté « *de rétablir l'ordre et la sécurité à la frontière* » (art. 2 du traité du Bardo). Les troubles tribaux invoqués expriment des faiblesses de la maîtrise française dans une région frontalière théoriquement conquise depuis 40 ans (Occupation française de la Calle en 1842). Quelles connaissances les autorités françaises ont-elles acquises sur la région frontalière de la Régence de Tunis pendant cette période, notamment cartographiques ? Cet enjeu de l'expression cartographique de cette frontière soulève 3 questions :

Quelles furent les représentations de la limite des deux Régences (Alger et Tunis) jusqu'à l'expédition d'Alger en juillet 1830 ?

Comment s'est opérée la délimitation de la frontière à partir de la Province de Constantine ? (Les régions situées dans la partie méditerranéenne de la frontière.)

Comment fixer une frontière dans l'espace saharien, au sud des chotts tunisiens, un territoire quasi inconnu en 1830 (le pays du Bileduldjerid) ?

Représentations cartographiques avant la conquête française du Beylik de Constantine (XVII^e siècle à 1830)

Les cartes et atlas de la fin du XVI^e siècle édités en Europe ne présentaient la région des deux Régences d'Alger et Tunis que très généralement. En 1574, se met en place l'autorité ottomane dans l'ancien domaine hafside tandis que des comptoirs français font leur

apparition sur le littoral entre Bône et Tabarka (Bastion de France, 1553). C'est au XVII^e, grand siècle de la cartographie hollandaise et française, qu'apparaît clairement représentée la limite « traditionnelle » entre les deux Pachaliks. C'est notamment l'Oued Zaïn et son embouchure de Tabarque qui s'imposent comme « marches » sur la majorité des cartes produites sur les grands atlas de référence (Blaeu, Hondius)¹ et sur les cartes royales françaises (Sanson, Duval)². À partir du XVIII^e siècle plusieurs voyageurs européens, comme Desfontaines (1783) ou Shaw (1743)³ qui ont parcouru les deux régences et rapportent de précieuses informations sur l'intérieur des régions, longtemps méconnues, et dont la cartographie représentait certains sites naturels (montagnes, cours d'eau) sans vérification scientifique précise. Ainsi, jusqu'au début du XIX^e, la pertinence géographique de ces cartes ne permettait pas aux Français d'acquérir les informations cartographiques nécessaires dans le cadre des opérations militaires du Consulat en Méditerranée. À cette période, l'information diplomatique de terrain s'avère donc des plus précieuses. Après Shaler (consul américain à Alger en 1826), c'est dans le prolongement de Boutin (cartes d'Alger) que des officiers français dessinent la Régence d'Alger et ses limites, en vue de l'expédition de 1830. Les années et mois qui précèdent l'intervention militaire française voient ainsi la production de plusieurs cartes de « reconnaissance », comprenant également la région frontière avec la Régence de Tunis, dont la limite se trouve toujours représentée à Tabarque⁴. Ce seront désormais des officiers militaires qui réaliseront les travaux cartographiques qui accompagneront la conquête de la Régence d'Alger. En débarquant à Bône en 1831, les officiers français découvrent la réalité du terrain dans la région frontière avec la Régence de Tunis.

1. John BLAEU, *Atlas Maior*, 1665 (Taschen, Köln, 2010) ; *Barbaria et Biledulgerid Nova Descriptio*, ORTELIUS, Antwerpen, 1570, BNF.

2. SANSON, *Partie de la Cote de Barbarie en Afrique*, 1656, BNF ; Pierre DUVAL, *Carte du Royaume d'Alger*, 1677 (fonds privé).

3. SHAW, Carte du Royaume de Tunis in *Voyage dans les provinces de Barbarie*, 1743, BNF.

4. *Carte de la Régence d'Alger, pour servir à l'intelligence des opérations de l'expédition*, 1830, BNF.

La délimitation de la frontière : la formation du « Bec de canard »

Après la difficile conquête de Constantine en 1837, la domination française dans la région du Beylik, frontalier de la régence de Tunis, n'est pas pour autant acquise. Bien que les opérations militaires françaises contre Ahmed Bey se déplacent vers le sud de la province (Aurès), l'armée a par conséquent besoin de garantir une certaine étanchéité sur la région frontière, dominée par des tribus réputées autonomes et instables. La délimitation de la frontière, dont les Français perçoivent assez mal le tracé, va rapidement faire l'objet de contestations « tunisiennes ». Dans la région littorale à l'est de Bône, le port de la Calle (définitivement occupé en 1842), fait ainsi l'objet d'une revendication par le bey de Tunis. S'appuyant sur les références historiques des productions cartographiques ayant précédé la conquête française, le commandant Randon tient à maintenir les droits hérités de l'ancienne régence d'Alger sur Tabarque, avec l'oued Zain comme limite naturelle⁵. La région entre la Calle et Tabarque, revendiquée par Tunis, est couverte de forêts et abrite la tribu des Khroumirs, réputée hostile.

En 1842, le maréchal Bugeaud, en campagne contre l'émir Abd el-Kader dans l'ouest des possessions, laisse à Randon le soin d'organiser une commission chargée d'étudier une ligne de démarcation entre le cercle de la Calle (Randon commande le cercle de Bône) et la Régence de Tunis. Ainsi, les premières cartes militaires de la région entre les deux pays comportent un certain nombre de « vides » sur le tracé d'une frontière⁶ autant d'informations en attente. Le travail des officiers cartographes sur le terrain, d'une part, et les manœuvres diplomatiques, d'autre part, se présentent comme des facteurs déterminants dans l'avancée du projet de délimitation. À Paris, le ministère de la Guerre dépêche ainsi un certain nombre d'officiers-topographes dans la région, afin de pouvoir cartographier cette ligne frontière, que le commandant Randon souhaite la plus

5. Correspondance Randon-Bugeaud, 1842, MIOM F80/1674, CAOM

6. Carte de la Régence d'Alger, fonds Bugeaud, 1842, MIOM F80/1674, CAOM

naturelle possible⁷. Quant au ministère des Affaires étrangères, il est posé en médiateur entre Tunis et Alger, car les manœuvres diplomatiques tunisiennes parviennent à repousser vers l'ouest la prétention française sur Tabarque. Ce front diplomatique tunisien ne cessera de s'appuyer sur ses relations avec l'Empire ottoman et la Grande Bretagne afin de peser dans la question frontalière avec Paris. Ces années du commandement Randon dans la région permettent cependant de s'accorder sur une ligne frontière de compromis, du Cap Roux aux monts Khroumir, comme suggérée par le ministre de la Guerre dès 1842 : « *le vœu du Gouvernement est que l'oued Zain soit fixé pour limite entre l'Algérie et la Régence de Tunis [...] Si après avoir insisté sur ce point on reconnaissait l'impossibilité de la faire accepter, on pourrait consentir, comme moyen de conciliation, à prendre pour base de la délimitation, la ligne des monts Kroumir et Aissa*⁸. » Les travaux de terrain de la commission franco-tunisienne vont cependant piétiner pendant plusieurs années. Des contingences matérielles ralentissent également le travail des officiers cartographes envoyés par le ministère de la Guerre, pour accompagner les membres des commissions de délimitation, qui ont souvent recours à de collaborateurs locaux et à des traducteurs, dans le contexte de revendications locales complexes. Des cartes sont par ailleurs réclamées par le gouvernement à Paris, afin de pouvoir décrire notamment aux députés les situations militaires et administratives consécutives à la conquête. La région comprise entre Bône et la frontière manquant effectivement de données cartographiques précises, le Dépôt de la Guerre est sollicité par Randon, qui s'impatiente en 1843 : « *Il importe aujourd'hui de faire cesser l'obscurité qui règne sur ces contrées et d'en faire établir une carte, la plus exacte possible et la plus étendue possible*⁹. »

Entre ces années 1840 et la fin de la conquête des Kabylie sous le commandement Randon, devenu gouverneur général de l'Algérie en 1851, la préoccupation de la frontière ne semble plus se présenter

7. Correspondance Duc de Dalmatie – Randon, 1843, MIOM F80/1674, CAOM.

8. Correspondance Duc de Dalmatie – Randon, 1843, MIOM F80/1674, CAOM.

9. Correspondance Duc de Dalmatie – Randon, 1843, MIOM F80/1674, CAOM.

comme une priorité du ministère de la Guerre. Mais le nouveau gouverneur maintient encore en 1857 l'idée du « *droit de disposer pour ligne de frontière orientale Tabarque et le cours de l'oued Zain* », car il considère cette position comme un « *droit le plus incontestable comme héritiers de la domination turque* »¹⁰. Cette fermeté exprimée au ministère de la Guerre se trouve cependant contrariée par le contexte diplomatique qui prévaut alors que la guerre de Crimée aboutit à un rapprochement avec les Ottomans et la Grande Bretagne.

Le *statu quo* va ainsi prévaloir sur cette frontière, dont les grandes lignes d'une limite fixée du Cap Roux à la Medjerda par le djebel Ghorra sont acquises par Tunis. Localement, la construction de plusieurs fortins français est prévue sur certains points de cette frontière, marquant la volonté de maîtriser militairement la région, en attendant de pouvoir la cartographier avec précision. En 1863, un sénatus-consulte doit aboutir à la délimitation de chaque tribu vivant dans les trois provinces d'Algérie et doit ainsi fixer le sort complexe des tribus de la frontière. La position géographique des Oucheta, qui se trouvent notamment dans cette partie montagneuse des djebels Ghorra et Dyr, va ainsi aboutir à la cartographie d'un « *crochet incompréhensible vers l'ouest* », selon l'explorateur géographe Henri Duveyrier¹¹. La tribu serait « tunisienne » mais vivant sur un territoire réputé algérien¹² dans une région où la cartographie précédant la conquête n'avait pas fourni d'informations. En 1846, la fameuse carte de l'Algérie divisée en tribus de Carette n'indique que les Chiebna à l'ouest du djebel Ghorra, laissant le petit bec de canard vide en territoire tunisien¹³. La position des tribus se pose bien comme un des éléments de la délimitation de cette frontière, dont les autorités françaises recherchent les éléments « naturels » plus particulièrement les crêtes des montagnes et les cours d'eau. Au sud-ouest des djebels Ghorra et Dyr, la réalité géographique ne permet pas de bénéficier d'une ligne frontière homogène, les cartes figu-

10. Correspondance Randon- Min. de la Guerre, 1851, MIOM F80/1674, CAOM.

11. Duveyrier, *La Tunisie*, page 9.

12. Archives diplomatiques de La Courneuve NS 80 /Délimitation de la frontière tuniso-algérienne, Correspondance Off. Delarue avec Min. de la Guerre, 1898.

13. CARETTE, Carte des tribus de l'Algérie divisée en tribus, 1844, BNF.

rant alors quelques lignes géométriques faisant abstraction des réalités tribales locales. Les tribus vivant sur cette frontière mal définie ont fréquemment exploité leur position pour tenter d'échapper aux impôts du pouvoir beylical. Des phénomènes de rébellion de nature fiscale ou d'incidents violants (pillages et enlèvements, notamment avec les Khroumirs) ont également soulevé la question épineuse du droit de poursuite. Pourtant, un certain nombre de fortins français avaient été construits le long de cette frontière incertaine, au sud du djebel Ghorra entre 1856 et 1857, comme le bordj Bou Hadjar (à la pointe du Bec de canard). Le positionnement des forts (bordjs) français, justifié par les possibles troubles tribaux à la frontière, sera cependant critiqué par l'administrateur civil de Souk el Arba, ayant considéré ces bordjs comme des empiétements sur un territoire tunisien¹⁴. Dans cette région dite du « bec de canard » comme dans la région des Kroumirs, les incursions en territoire algérien seront le prétexte à une intervention dans la Régence de Tunis en 1881.

Bien que devenue « intra-impériale » après le traité du Bardo, la frontière et son dossier de la délimitation se trouve assez rapidement ré-ouvert. Dès les premières années du protectorat, une production inédite de cartes topographiques au 1 : 100 000 et 1 : 200 000 est cependant entreprise, afin de quadriller complètement ces « nouveaux » territoires. Le résident général de France à Tunis ainsi que des administrateurs civils vont également exprimer de nouvelles revendications sur leur frontière occidentale, avec la critique des lignes existantes et des conditions politiques qui les auraient favorisées¹⁵.

Dès les années 1890, de nouvelles négociations visent ainsi à renégocier et fixer définitivement la frontière dans deux régions en particulier : du djebel Ghorra au Guern Aïcha (région du Bec de canard) et dans le sud des chotts (lacs salés). Des commissions mixtes algéro-tunisiennes sont organisées, mais qui ne cessent d'exprimer des réserves sur de nombreux points de territoires, administrés par des cadres français de part et d'autre de la frontière. Ainsi,

14. Courrier de Chenel, adm. Civil de Souk el Arba au Résident Général à Tunis, 1896.

15. Courrier de Chenel, adm. Civil de Souk el Arba au Résident Général à Tunis, 1896.

le secteur frontalier « disputé » dans la région du Bec de canard, qui est très boisé, se trouve déjà exploité par des sociétés françaises d'exploitation forestière. En 1896, l'ancien administrateur de Souk el Arba considère que les revendications algériennes risquaient de faire perdre des ressources forestières non négligeables à la Tunisie et qu'« *on ne saurait consentir, ni même envisager une déviation de frontière qui donnerait à l'Algérie 7500 ha au préjudice de la Tunisie*¹⁶ ». De longues discussions entre les administrations algérienne et tunisienne, qui exploitent également la position des cimetières des tribus locales comme « pièces justificatives », vont ainsi perdurer jusqu'en 1901. Pour l'administrateur civil Chenel en 1896, les Tunisiens sont des victimes des ambitions territoriales algériennes : « *L'Algérie, qui, depuis la prise de la Calle en 1842, s'est agrandie au détriment de la Tunisie, pourrait paraître satisfaite de ses acquisitions [...] il n'en est rien, cependant, comme l'on peut en juger par les revendications qui partent du Cap Roux pour aboutir dans le sud. Les Tunisiens, seules victimes d'empiètements [...] se trouvent dans la nécessité de défendre leurs confins contre de nouvelles convoitises.* » Ce phénomène de « *réflexe de patriotisme frontalier*¹⁷ » sous-tend certes certains enjeux économiques locaux (concessions forestières, mines) mais participe également à des formes d'appropriation identitaire propres à certains espaces coloniaux. Les cartes produites par les officiers se retrouvent également jugées pour leur neutralité ou non : « *On nous oppose des cartes et des plans qui ne sont que des pures légendes*¹⁸. »

Avec les nouvelles cartes produites au commencement du protectorat tunisien, le travail cartographique de la frontière finit par aboutir dans la partie nord, au prix de multiples tractations et compromis, notamment sur la circulation des tribus limitrophes. En 1900, une convention spéciale est proposée, dans laquelle la Tunisie et le Gouvernement général d'Algérie s'engagent à exprimer ultérieurement un projet de rétrocession dans les secteurs contestés.

16. Courrier de Chenel, adm. Civil de Souk el Arba au Résident Général à Tunis, 1896.

17. BLAIS, Hélène, *Mirages de la carte*, p. 211.

18. Courrier de Chenel, adm. Civil de Souk el Arba au Résident Général à Tunis, 1896.

Ce long travail de précision et de compromis aux échelles locale, ministérielle et diplomatique ne signifiera pas pour autant une maîtrise militaire de ces territoires. En outre, la communication rapide aux échelons supérieurs des relevés et cartes achevés et « actualisés » sur place n'est pas encore efficace dans ces années d'intenses tractations diplomatiques européennes. Ainsi, en 1906, le ministère de la Guerre ne comprend pas que « la frontière tuniso-algérienne ne figure pas encore sur certaines feuilles des cartes d'Algérie et de Tunisie éditées par le Service Géographique de l'Armée aux échelles 1 : 50 000, 1 : 100 000 et 1 : 200 000, et qu'elle figure d'une façon erronée, n'ayant pas été corrigée depuis 1901 ». Parmi les raisons invoquées par l'officier du SGA, la lenteur du « retour » des cartes auprès des services du résident général de Tunisie. En effet, plusieurs « rectifications et compléments nécessaires » sont ajoutés par Tunis sur ces cartes, avant leur réexpédition vers Paris. La nature montagneuse et particulièrement boisée de cette région permettra aux populations locales de conserver un espace de mouvement. Pendant la guerre d'Algérie, ce territoire deviendra le théâtre d'une stratégie transfrontalière pour l'ALN, et se trouvera au cœur de la bataille des frontières (1958).

L'invention d'une ligne frontière dans le désert tunisien

L'entrée de la Tunisie dans l'ère du protectorat français va également relancer l'offensive cartographique en direction du Sahara. Sur les cartes du XVIII^e siècle jusqu'aux années 1860, les régions sahariennes des régences d'Alger et de Tunis étaient représentées et définies en des termes très vagues. Le Biled ul djerid, ou Pays des Palmes, était artificiellement dessiné comme une terre inconnue, localisée hors du domaine des régences. Pourtant, la Pachalik d'Alger avait conquis Biskra et Touggourt et entretenait des liens commerciaux avec les oasis du désert tripolitain (Ghadamès en autres)¹⁹. La pénétration française dans le « Grand Désert » se précisant à partir de 1852 (Prise de Laghouat), le Biled ul Djerid devenu Sahara s'ouvrit

19. PITCHER, *An historical atlas of Ottoman Empire*, Leiden, 1972.

comme nouvel espace de conquêtes pour 60 ans. Dans la Province de Constantine, l'oasis d'El Oued, dans le grand Erg Oriental, est ainsi l'une des bases de départ d'expéditions sahariennes de Duveyrier en 1859. À l'est de ce grand désert de sable, aucune limite formelle ne marque la fin du domaine des tribus « algériennes ». Quand les discussions s'ouvrent avec les autorités du protectorat de Tunis au sujet de la frontière au sud des chotts, des revendications contradictoires apparaissent également. L'autorité militaire en charge des territoires sahariens ne dispose pas de cartes particulières à présenter comme outils géographiques, à même de légitimer et confirmer une limite algérienne jusqu'au chott el Djérid. Certaines cartes générales représentent bien des limites sahariennes mais il s'agit de tracés purement théoriques. Dans le Grand Erg Oriental vivent des tribus nomades imbriquées de part et d'autre des deux pays. La localisation des puits, communs, est alors exploitée par les négociateurs de la frontière comme éléments pouvant justifier une frontière souhaitée comme nécessaire par les ministères de la Guerre et des Affaires étrangères. Les explorateurs spécialistes des régions sahariennes tentent pourtant de dissuader les autorités concernées par cette inutilité de tracer une ligne dans le vide. Afin de pouvoir néanmoins s'appuyer sur des données géographiques propres à marquer le territoire à délimiter, les officiers tentent de s'entendre sur la localisation de puits, points d'aboutissement de cette ligne imaginaire qui s'avance vers le sud-sud-est de la Tunisie. La région concernée part d'Oglat Dhafria jusqu'à Berrecof mais va sensiblement se déplacer de 45 km vers l'est, sous la pression militaire et politique algérienne.

Ainsi, c'est le puits de Bir Romane, creusé spécialement pendant les reconnaissances de délimitation en 1899, qui sera longtemps retenu par les membres de la commission (les Tunisiens en 1901). Mais les officiers algériens en charge du territoire d'El Oued désapprouvent une telle localisation, jugée trop à l'ouest. En 1910, le gouverneur général d'Algérie, tout en reconnaissant que « *l'Algérie a des droits incontestables sur toute la région de l'Erg* », adoucit la position de ses prédécesseurs en concédant une « *limite avec la Tunisie par Bir Romane* ». Si Jonnart reconnaît que « *la présence tunisienne dans l'Erg est marginale* », il est néanmoins d'accord pour continuer « *un tracé*

*sensiblement rectiligne de Bir Romane à Ghadamès*²⁰ ». Sous la pression conjugée de la diplomatie tunisienne (résident général à Tunis) et de Paris, une frontière rectiligne finira ainsi par être imposée aux négociateurs. De 1907 à 1912, les travaux de délimitation de cette frontière singulière doivent être compris dans le cadre plus général de la fixation des limites intra-impériales dans le Sahara. Les lignes conventionnelles obtenues entre l'Algérie et l'Afrique-Occidentale française par les efforts de Lapperine dans ces mêmes années 1910 éclairent une politique de puissance ostentatoire, à diffuser sur des cartes voulues homogènes²¹. Le contexte de politiques extérieures européennes dans ces années qui précèdent la Première Guerre mondiale a poussé la France à afficher une cartographie éloignée des réalités de terrain, en termes de maîtrise effective de ces immenses territoires sahariens. Les lignes géométriques entre les territoires coloniaux de la III^e République signent une forme de précipitation dans le processus de délimitation. L'intervention italienne en Tripolitaine ottomane en 1911 entretient en effet une menace dans le sud de la Tunisie. Les priorités cartographiques dans la région se déplaceront ainsi vers la frontière tripolitaine, hors du domaine exclusivement intra impérial français.

Conclusion

Les connaissances générales dont disposait la France sur les territoires des Régences d'Alger et Tunis avant l'expédition de 1830 puisaient essentiellement dans un ensemble de cartes, atlas et récits de voyageurs européens depuis le XVII^e siècle. Les intérêts commerciaux et diplomatiques entre la France et les Régences ne pouvaient se contenter de telles représentations cartographiques. Bien que ces cartes esthétiques ne permettent pas une compréhension géographique claire de ces territoires, elles furent exploitées à titre de « pièces justificatrices » au moment de revendiquer la limite de la province de Constantine. Les années 1840 furent celles du com-

20. Correspondance Jonnart GGA – Min des Aff Etrang., oct 1910 ; NS 80, Archives diplomatiques de La Courneuve.

21. BLAIS, Hélène, *op cit*, p. 277.

mandant Randon, partisan d'une ligne ferme avec la Régence de Tunis. C'est pourtant la diplomatie française qui apaisera la tension sur cette frontière mal définie, dans une région montagneuse et très boisée. Le processus de la délimitation de la frontière souleva la question de la localisation géographique des tribus, jusqu'alors restées traditionnellement en marge des pouvoirs centraux. La présence militaire française ne pouvait faire, seule, office de frontière, même avec la construction de points fortifiés, sites de repérage parmi d'autres, du travail « technique » des officiers topographes dépêchés dans la région pour remplir le « vide cartographique ». La recherche de lignes naturelles favorisa cependant la forme du « Bec de canard » longeant le djebel Ghorra mais rattrapé par la question des populations. La forme finale de la frontière fut bien celle d'un compromis, surtout discuté à partir du protectorat tunisien avec des interlocuteurs européens, les chefs indigènes ayant souvent contribué aux repérages sur le terrain. Dans le sud saharien, la fabrication d'une frontière sans aucun héritage géographique devint une nécessité, dans le contexte des rivalités européennes, et dans le cadre plus général d'expansion de la conquête saharienne à partir de l'Algérie. Au sein d'un même territoire impérial français (Algérie-protectorat tunisien) se sont ainsi révélées des tensions frontalières, avec un long processus de négociations, pour délimiter un tracé discutable. Dans le désert de sable du Grand Erg Oriental, si la mission paraît inutile aux spécialistes sahariens, elle se présente comme une priorité pour Paris. L'emplacement des puits devient ici l'un des éléments déterminants de la délimitation, les accordant aux tribus nomades tel un nouveau patrimoine artificiellement légué par les nécessités d'une cartographie qui doit trancher rapidement. Le découpage rectiligne du tracé final fait ainsi écho aux autres territoires du Sahara français, face à l'AOF ou au sud du Rio de Oro, où le marquage d'un espace est imposé par l'administration française, dont la production de cartes se présente comme des nouveaux objets « certificateurs » des conquêtes ou délimitations réalisées.

Références, cartes :

Archives diplomatiques :

Tunisie, Délimitation de la frontière tuniso-algérienne (1896-1915) /microfilm

Archives du Centre des Archives d'Outre-Mer :

FR ANOM / 80MIOM/ 1674/ délimitation de la frontière tunisienne (Fonds Bugeaud)

FR ANOM / 80 MIOM / 1697 / Questions sur la frontière tunisienne en 1861

FR ANOM / F80/956 / Douanes et frontières Tunisie, Maroc 1844-1858

FR ANOM / 93/5Q5 / Surveillance de la frontière (1933-1939)

FR ANOM / BIB / 6867/ En Tunisie, récit de l'expédition française en 1881

Références bibliographiques :

Henri DUVEYRIER, *La Tunisie*, Paris, Hachette, 1881.

Hélène BLAIS (sous la direction), DEPREST, F., SINGARAVELOU P., *Territoires impériaux, une histoire spatiale*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2011

PITCHER, D-E, *An historical Geography of the Ottoman Empire, from Earliest Times to the End of the 16th Century, with Detailed Maps to Illustrate the Expansion of the Sultanate*, Leiden, E. J. Brill, 1972.

Zouhir CHELLI, *La Tunisie au rythme des cartes géographiques*, *Cahiers du CERE*, Tunis, 1996.

Hélène BLAIS, *Mirages de la carte, l'invention de l'Algérie coloniale*, Paris, Fayard, 2011.

BETZ, R., *The mapping of Africa*, Pays-Bas, Hes et De Graaf Publisher BV, 2007

Itinéraires de France en Tunisie du XVI^e au XIX^e siècle. Exposition à la Bibliothèque Municipale de Marseille, 1995, Marseille.

Une ponctuation juridique du protectorat à l'indépendance en Tunisie

Me Samia MAKTOUF
Avocate aux Barreaux de Paris et de Tunisie
Conseil auprès de la Cour pénale internationale

« *Gouverner au nom du bey du haut en bas*¹ »

Paul Cambon (1882-1886)

Premier résident général en Tunisie

Dans l'évolution des États modernes, qui ne suit pas nécessairement une trajectoire linéaire et continue, s'arrêter sur un *momentum* de cette histoire est une mise en perspective nécessaire, aussi bien pour la compréhension du passé que pour l'édification de l'avenir.

Telle est l'ambition d'esquisser une ponctuation juridique de la période qui recouvre, en Tunisie, le régime du protectorat à l'acquisition de l'indépendance. Période allant de 1881, date du début du protectorat français, à 1956, année de l'indépendance de la Tunisie.

Le contexte général dans lequel le protectorat s'est installé en Tunisie est celui de cette fin du XIX^e siècle, moment où la Tunisie cherchait son identité sur le plan politique et où les idéaux de la Révolution française inspiraient une partie de ses intellectuels et

1. Paul Cambon, *Correspondance 1870-1924*, Paris Grasset, 1940, t. I, p. 156. Cité dans : Julien Charles-André, « Colons français et Jeunes Tunisiens (1882-1912) ». In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 54, n° 194-197, 1967. Hommage à Robert Delavignette, p. 89 : « Le « haut », ce fut le résident général flanqué de ses directeurs pour gouverner et du secrétaire général pour administrer ; le « bas », ce furent les contrôleurs civils, d'autant plus libres qu'il n'existait pas de recours contre eux pour excès de pouvoir. Le bey et les ministres en haut, les caïds en bas, durent se contenter des rôles de figurants. »

militants pour le devenir de leur nation. Quant à la France, cette période coïncidait avec l'apogée de son projet colonial, cherchant à s'affirmer comme grande puissance sur le plan militaire, y compris en niant les principes de sa Révolution aux dépens de peuples qu'elle colonisait. L'instauration du protectorat est donc en elle-même l'expression d'un paradoxe.

À ce paradoxe politico-militaire va s'ajouter un paradoxe juridique, car si un protectorat est censé conserver le droit de l'État protégé, c'est pourtant celui de l'État protecteur qui va s'imposer, et là où un protectorat relève d'un traité, donc d'un acte positif de droit international, c'est la pure force armée nationale, celle de la France, qui va s'imposer dans les faits.

Et enfin, dernière expression du paradoxe, c'est dans l'emploi de cette force armée nationale tunisienne pour libérer la France pendant la Seconde Guerre mondiale que va surgir l'idée d'indépendance en Tunisie. En effet, et à l'instar des autres peuples coloniaux, la Tunisie a participé aux contingents militaires français dans la lutte contre l'occupant, payant un lourd tribut dans les rangs des soldats morts pour la France.

Or ces paradoxes sont le creuset de l'identité juridique de la Tunisie, qui a forgé, durant cette période du protectorat français, les attributs de son droit positif interne et posé les jalons d'un pays indépendant et souverain au sens des principes du droit international. Ces mêmes paradoxes sont également le lieu de malentendus – car un paradoxe traduit toujours un malentendu. À ce titre, il est légitime de s'interroger sur le droit tunisien qui a pu naître d'une si longue histoire de malentendus...

Afin d'appréhender cette question à la fois juridique et politique, il est utile d'établir une brève historiographie du droit tunisien, en analysant les cinq étapes de l'histoire du protectorat, chacune comme un « temps juridique » de la Tunisie : Le contexte international, Le protectorat et l'administration directe, La Seconde Guerre mondiale

en Tunisie, Le temps des indépendances dans le monde, L'accession à l'indépendance.

Le contexte international

Jusqu'en 1881, année de l'établissement du protectorat, la Tunisie est un État souverain². Le pays est dirigé par un bey qui représente le Sultan de l'Empire Ottoman, grande puissance méditerranéenne qui fait face à l'Empire d'Autriche en Europe. Avec le Tanzimat, le temps des réformes, commencé en 1839, l'Empire s'est doté en 1876 d'une Constitution et d'un Parlement élu ; cependant, en 1878, le Sultan Abdulhamid II rétablit un règne absolu sur l'Empire, dissolvant le Parlement et suspendant la Constitution.

Depuis 1856 et le Traité de Paris qui mettait fin à la guerre de Crimée, les idéaux de la Révolution française de 1789 portent les espoirs des Tunisiens qui souhaitent inscrire leur pays dans le mouvement de résurgence du monde arabe, la Nahda. C'est ainsi que durant cette période qui suivit l'occupation française, et qui coïncidait avec l'essor du modernisme musulman, apparut le mouvement des « Jeunes Tunisiens³ », partisans d'une rénovation en suivant les idéaux émancipateurs français, tout en étant passionnés par les artisans de renaissances arabes tels Jamal al-din al-Afghani (1839-1887) et le cheikh Mohammed Abdouh (1849-1905).

À cette époque, il n'existe aucun cadre juridique réglant formellement les relations entre États, mais depuis 1815, les puissances

2. « Ahmed Bey, mégalomane, décidé à se tourner vers l'Europe pour faire décoller économiquement son pays, considérait que le renouveau turc, le Tanzimat, était le modèle à suivre, mais en dehors de toute ingérence. Il se voulait souverain de plein droit, lié seulement à l'empire ottoman par le respect et l'obédience religieuse. » F. Arnoulet, « Les rapports tuniso-ottomans de 1848 à 1881 d'après les documents diplomatiques ». In : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n° 47, 1988. Lunes industrielles. Les médias dans le monde arabe, p. 145.

3. Sur ce sujet, voir notamment Julien Charles-André, « Colons français et Jeunes Tunisiens (1882-1912) », In : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 54, n° 194-197, 1967. Hommage à Robert Delavignette. pp. 87-150.

européennes fonctionnent dans le concert des nations créé par le Congrès de Vienne.

La France, alors vaincue militairement après la fin de l'Empire, s'est relevée et s'affirme comme la grande puissance coloniale mondiale rivale de la Grande-Bretagne. Bien que les défaites napoléoniennes du Premier Empire soient déjà loin, le Congrès de Vienne qui avait suivi l'abdication de Napoléon I^{er} et la Restauration en France continue de donner le la à l'ordre politique européen, donc mondial, et ce malgré des changements majeurs survenus depuis lors qui le rendent obsolète.

Les indépendances en Amérique latine qui ont relégué les empires coloniaux espagnol et portugais au second plan, la guerre civile dite « Guerre de Sécession » aux États-Unis, mais aussi la deuxième révolution industrielle arrivant avec la maîtrise de l'électricité, ont créé un monde sans rapport aucun avec celui du temps des malles-poste et des lettres à la plume d'oie qui avait vu naître le concert des nations.

Les deux puissances industrielles majeures, France et Grande-Bretagne, sont aussi les deux principales puissances coloniales. Toutes deux se croient un droit, sinon un devoir, de coloniser des territoires pour apporter aux populations locales la civilisation ; une politique juridique que le droit international intégrait désormais dans sa rhétorique⁴.

En Grande-Bretagne, Rudyard Kipling parle du « *fardeau de l'homme blanc*⁵ », et en France, Jules Ferry affirmait, dans un discours célèbre, que « *les races supérieures* » ont « *le devoir de civiliser les races inférieures* »⁶.

4. Voir la thèse de doctorat de Feriel Ait-Ouyahia, *Civilisation et droit international public. Retour sur l'évolution d'un standard*, Paris, 2016, Université Paris V, Paris Sorbonne Cité, 530 p.

5. Rudyard Kipling, *The White Man's Burden*, Poème, 1899.

6. Discours de Jules Ferry à l'Assemblée nationale, le 28 juillet 1885.

S'agissait-il d'affaires de circonstance ou de doctrine ? Tout cela dans une Europe où le Congrès de Vienne a interdit la traite négrière mais pas l'esclavage, et où la France entretient des rêves nationalistes et militaristes de reconquête depuis 1871, après la victoire de l'Empire allemand nouvellement formé auquel elle a dû concéder l'Alsace et la Lorraine comme prix de la paix.

Quant à la Tunisie, comme le rappelle l'historien Claude Nataf, depuis 1863 et l'emprunt de 35 millions de francs réalisé auprès de la banque parisienne Erlanger, à l'origine des émeutes et d'une insurrection populaire sans précédent, elle a perdu son indépendance financière et la perte de son indépendance politique n'est plus qu'une question de temps.

En 1878, sous l'égide du Premier Ministre britannique Benjamin Disraeli, le Congrès de Berlin, par lequel la Grande-Bretagne et l'Autriche-Hongrie entendaient revenir sur les possessions ottomanes après le Traité de San Stefano imposé par l'Empire russe aux Ottomans la même année, a défini les zones d'influence des puissances coloniales européennes, et dans celle de la France s'inscrit la Tunisie. Le traité de Berlin sonna ainsi le glas de la Turquie, c'est lui qui donna la Régence de Tunis à la France et c'est ainsi qu'en 1881, le gouvernement de Jules Ferry lance l'invasion.

Du protectorat à l'administration directe

Le projet colonial de la France prend deux formes juridiques distinctes, bien que visant les mêmes ambitions de tutelle et d'administration des territoires occupés. En 1830, c'est la conquête militaire de l'Algérie par la France qui en fait une colonie de peuplement ; de l'idée de « royaume arabe » de Napoléon III, la III^e République est passée à l'établissement de départements français. Tandis qu'en Tunisie, en 1881, c'est une approche entièrement différente qui est adoptée par la France puisqu'il y est institué un protectorat.

Contrairement à la mise en place d'une colonie, le protectorat en Tunisie est un cadre au sein duquel l'État tunisien continue d'exister en tant que tel, avec pour spécificité le fait que le bey délègue au ministre résident français certains domaines de compétences que sont les affaires étrangères, la défense du territoire et la réforme de l'administration.

Le protectorat de la France sur la Tunisie se matérialise juridiquement par le Traité du Bardo (autrement dit, le Traité de Ksar Saïd) du 12 mai 1881, « traité de garantie et de protection », signé par Sadok Bey pour la Tunisie. Il s'agit d'un acte de droit international par lequel les deux États s'engagent l'un auprès de l'autre. Cependant, il est difficile d'imaginer une quelconque égalité ou équité entre la puissance française, État dit protecteur, et la Tunisie, État dit protégé, livrée à lui-même dans ce rapport de force inégal institué par le droit international.

Dans la réalité des rapports de pouvoirs entre les deux parties au traité, se dessinaient une hiérarchie de fait et une tutelle de la France sur la Tunisie. Ainsi, comme le rapporte la recherche académique sur le sujet⁷, le régime du protectorat tel que l'organisa Paul Cambon (1882-1886) a été construit autour d'une dépossession des prérogatives régaliennes du bey au profit du résident général de la France. Au cours de ce premier quart de siècle de la présence française en Tunisie, le bey, qui disposait normalement des pouvoirs législatifs et exécutifs, s'est vu retirer ces compétences par le président de la République qui, par un décret du 10 novembre 1884, transférait au résident le droit de promulguer et de mettre à exécution « tous les décrets rendus par le bey », et ce au titre de l'interprétation du traité et des « actes subséquents » qui en découlent. En somme, un transfert des pouvoirs législatif et exécutif du bey vers le résident général de la France.

7. Julien Charles-André, « Colons français et Jeunes Tunisiens (1882-1912), *op. cit.*, p. 89. Voir également Paul Cambon, *Correspondance 1870-1924*, Paris Grasset, 1940, t. I, p. 156.

L'historien René Rémond note ainsi que dans un protectorat « *la fiction d'un État subsiste*⁸ », le protectorat n'étant ainsi possible que pour une entité ayant déjà eu des relations internationales. En l'occurrence, la forme du protectorat convenait à la III^e République, système parlementaire par excellence, car la présence du bey à la tête de l'État tunisien permettait à l'exécutif français d'éviter de passer par un contrôle parlementaire trop strict, le rôle du monarque étant devenu celui d'un prétexte ou d'un alibi.

En 1882, l'armée française intervient en Tunisie, et l'année suivante, la signature des Conventions de La Marsa le 8 juin 1883 établit une administration directe française de fait, car la puissance protectrice obtient du bey qu'il s'engage à « *procéder aux réformes administratives, judiciaires et financières que le Gouvernement français jugera utiles* ». Le Traité du Bardo est vidé de son contenu et Sadok Bey est dépouillé de son autorité.

Parmi les réformes que va ainsi entreprendre l'État dit protecteur, il y a celle de la justice. Cherchant avant tout à préserver des intérêts particuliers, la France, qui avait l'occasion de créer une rencontre entre Orient et Occident, de faire naître un système judiciaire nouveau qui aurait préfiguré un avenir ensemble, se contentera de plaquer son système propre sur la Tunisie.

Elle laissera certes perdurer certains éléments du système beylical, mais ce sera beaucoup moins par respect que par mépris.

Sous le beylicat, il existait deux types de tribunaux tunisiens. D'une part, les tribunaux religieux, qui avaient compétence pour toutes les affaires de droit civil : le Charaâ, basé sur la loi coranique, et le tribunal rabbinique qui exerçait la même compétence sur la seule communauté juive. D'autre part, l'Ouzara, compétente pour les dossiers d'ordre public, notamment en matière pénale et commerciale. Dans les deux cas, la seule justice émane du bey qui concentre les pouvoirs exécutif et judiciaire en sa personne.

8. René Rémond, *Introduction à l'histoire de notre temps. Le XIX^e siècle (1815-1914)* : *Le XIX^e siècle (1815-1914)*, Paris, Seuil, 1974, 186 p.

À ces tribunaux tunisiens s'ajoutait une particularité : les tribunaux consulaires, tenus par les consulats de quatorze pays européens et compétents pour leurs nationaux en Tunisie. Chacun de ces tribunaux émanait d'un accord particulier entre le beylicat et le pays concerné.

C'est cette particularité qui sera traitée en premier par la réforme de la justice. D'abord maintenus, tant par respect des accords conclus par la Tunisie avant le protectorat que faute par la France de pouvoir proposer mieux, les tribunaux consulaires sont supprimés en 1883, chacune des nations qui en entretenaient en Tunisie voyant la juridiction des tribunaux français créés dans le même temps étendue à ses nationaux, ce qui suffit à convaincre les capitales concernées de mettre fin progressivement, les unes après les autres, à la pratique des tribunaux consulaires qui disparaît en 1884⁹.

Pour les Tunisiens, le système du Charaâ reste en place tel quel, cependant que l'Ouzara devient civil et pénal et que le résident général français obtient un droit de regard sur chaque dossier, émettant un avis sur lequel, *in fine*, le bey tranche. Il en sera ainsi jusqu'à la fin du protectorat.

En 1896, la Tunisie est quadrillée par un système judiciaire entièrement importé de France, copié sur le système interne français. Un directeur de la Justice, magistrat nommé par Paris, en prend la direction, dans le même temps que la justice est rendue par délégation du bey et non « au nom du peuple français » comme en métropole.

9. La mise en place de tribunaux consulaires était le marqueur du « standard de civilisation » qui a jalonné le droit international moderne, en ce sens qu'ils aménageaient une juridiction d'exception pour les étrangers se trouvant sur des territoires dont on jugeait le droit pas ou insuffisamment civilisé, comparé aux standards juridiques appliqués dans les pays du « cercle des nations civilisés » dont étaient issus les étrangers en question. La mise en place d'un système de justice français dans la Tunisie régie par le protectorat permettait ainsi de satisfaire au « standard de civilisation » et entraînait ainsi dans son sillage la suppression des tribunaux consulaires en Tunisie. Voir la thèse de doctorat de Feriel Ait-Ouyahia, *Civilisation et droit international public. Retour sur l'évolution d'un standard*, Paris, 2016, Université Paris V, Paris Sorbonne Cité, 530 p.

Ce principe prend fin en 1921, lorsqu'un décret institue en Tunisie un ministère de la Justice sous l'autorité duquel passent la Charaâ et l'Ouzara. Le bey renonce à tout pouvoir judiciaire, ne conservant que le droit de grâce.

En complément de cette réforme, un Code de procédure pénale est promulgué le 30 décembre 1921. D'autres codes avaient été promulgués auparavant : Code civil des obligations en 1906, Code de procédure civile en 1910 et Code pénal en 1913.

La justice en Tunisie était donc devenue un système hybride mais nettement dominé par le modèle français¹⁰, à l'image du protectorat qui s'était mué en colonie de fait. La loi du 27 mars 1883 portant notamment création du Tribunal de première instance de Tunisie marque l'installation des premières juridictions françaises en Tunisie, ainsi que la venue en nombre de magistrats de la métropole¹¹, afin d'ancrer de façon substantielle, et par le droit, la présence française sur les terres tunisiennes.

Dans le même ordre d'idée, les juridictions suprêmes se sont également adaptées à l'instauration du protectorat tel le rôle « sur mesure¹² » du Conseil d'État dans ce contexte territorial spécifique mis en place par le protectorat, aboutissant à une forme de « conni-

10. Voir Farid Lekéal, « La place de la justice française dans la distribution des pouvoirs au sein du protectorat tunisien : deux décennies d'ajustement (1883-1903) », In : Nada Auzary-Schmaltz (dir.), *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie*, Maisonneuve & Larose, 2008, pp. 43-86.

11. Voir Sandra Gérard-Loiseau, « Le portrait du magistrat français au travers des archives », In : Nada Auzary-Schmaltz (dir.), *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie*, Maisonneuve & Larose, 2008, pp. 139-152.

12. Benjamin Rahal, « Le Conseil d'État dans les protectorats d'Afrique du Nord : « un rôle sur mesure » », In : Nada Auzary-Schmaltz (dir.), *La justice française et le droit pendant le protectorat en Tunisie*, Maisonneuve & Larose, 2008, pp. 66-86.

vence¹³ » entre la jurisprudence de la juridiction administrative et les impératifs coloniaux.

La complexité induite par l'hybridation du système de justice allait se prolonger dans le domaine éducatif. Ainsi, jusqu'au début du vingtième siècle, les « évolués » de Tunisie, comme on les appelle en France, et qui sont les partisans des idéaux français de liberté, d'égalité et de fraternité, ainsi que les libéraux français vont se retrouver autour d'espérances communes.

D'un pur enseignement coranique qui n'offrait aucune aptitude à la vie quotidienne, les rares diplômés de la grande mosquée de la Zitouna accédant aux postes administratifs et politiques du beylicat, l'éducation en Tunisie était passée en 1875 à un modèle plus généraliste, avec l'apparition du collège Sadiki, dont les meilleurs élèves étaient admis à intégrer le lycée Saint-Louis à Paris. Dans le même temps, Français et Italiens disposaient d'écoles qui leur étaient propres. Il s'agissait d'établissements de fondement religieux, catholiques ou juifs.

Comme le souligne Hedi Saïdi¹⁴, le protectorat a pris soin de ne pas reproduire les erreurs commises en Algérie lors des débuts de la colonisation, un demi-siècle en amont. Pour autant, la mise en place de l'enseignement français aura indéniablement préfiguré ce que deviendrait par la suite le protectorat.

L'esprit de réforme, inspiré du Tanzimat, qui animait les beys de Tunisie concordait avec les idées véhiculées par l'enseignement européen. Quant aux consuls des États européens, ils n'intervenaient pas dans l'éducation, qui restait l'apanage des institutions religieuses, essentiellement celles de France et d'Italie.

13. Bernard Pacteau, « Colonisation et justice administrative », In : *Le Conseil d'État et l'évolution de l'Outre-mer français du XVII^e siècle à 1962*, Paris, Dalloz, 2007, pp. 49-50. Cité par Benjamin Rahal, « Le Conseil d'État dans les protectorats d'Afrique du Nord : un rôle sur mesure », *op. cit.*, p. 84.

14. Hedi SAÏDI, *Histoire tunisienne : Modernité, élites et finance dans la Tunisie du XIX^e siècle, Le triple défi*, Paris, L'Harmattan, 2014.

Après l'instauration du protectorat, des établissements français seront créés mais ce n'est que sous la pression d'étudiants sans cesse plus désireux de ne pas devenir les traducteurs que réclame l'administration française que seront introduits de nouveaux enseignements, au premier rang desquels la médecine ou le droit.

En 1896, sous l'impulsion des Jeunes Tunisiens et avec le soutien du résident général, la Khaldounia, association indépendante, donne des cours et organise des conférences dans l'ensemble des matières scientifiques et littéraires, encourage l'ouverture de bibliothèques et, deux ans plus tard, obtient la reconnaissance du diplôme de connaissances pratiques qu'elle délivre. Les Tunisiens musulmans qui le décrochent entrent sur le marché du travail nantis de connaissances entièrement nouvelles dans la société tunisienne.

Onze ans plus tard, les Jeunes Tunisiens, artisans de l'éducation populaire, se fédéreront dans le « mouvement des Jeunes Tunisiens », dans les rangs desquels l'on trouvera un certain Habib Bourguiba. Mais en France, le pays auquel rêvent des Tunisiens désireux d'émancipation, ce sont des idées toutes autres qui se développent dans le même temps que la Tunisie acquiert un système judiciaire quasi-identique à celui de la métropole. Et bientôt, la Tunisie se trouvera confrontée aux questions que devra se poser chacun(e) en France face à l'occupation et à la barbarie de l'occupant nazi.

Seconde Guerre mondiale : en Tunisie, le dilemme français

À partir de 1940, dans la France vaincue par l'Allemagne nazie et à laquelle l'armistice permet de conserver ses colonies, la Tunisie connaît l'application des mesures antisémites décidées en métropole. Un antisémitisme d'État qui n'avait jamais existé s'installe en Tunisie, importé d'Europe sur une terre où il était jusqu'alors inconnu.

Faut-il rappeler que, pendant toute son histoire, la Tunisie avait été jusqu'alors un carrefour de civilisations, un endroit où la cohabi-

tation entre différentes cultures et religions avait été permanente et constituait une règle historique ?

La discrimination envers les Juifs, imposée par l'État depuis Vichy, est donc un concept entièrement étranger à une Tunisie qui se voit forcée de l'appliquer, à l'instar de l'exclusion des avocats juifs¹⁵ durant cette période d'occupation.

En 1943, l'Afrique du Nord entière est libérée par les forces américaines, britanniques et françaises libres. Les autochtones rejoignent en masse la première Armée française qui se lance dans la libération de la métropole.

La Tunisie a ainsi incarné le dilemme français pendant l'Occupation, celui entre d'une part l'obéissance à l'État, quitte à avaliser la barbarie, et d'autre part, la fidélité aux valeurs de la République au prix de l'entrée en rébellion. Un dilemme dans lequel la Tunisie, dépossédée de toute marge de souveraineté et de décision dans le cadre du protectorat, n'a pu influencer. Le pays a ainsi été partie prenante au conflit dans le cadre de l'application des lois de Vichy sur son territoire comme elle l'a été en étoffant les rangs de l'armée de la France libre de soldats tunisiens, dès lors que les peuples des colonies, et des protectorats, ont contribué de façon substantielle à la libération de la France, comme le montre notamment le film de Rachid Bouchareb, *Indigènes*, en 2006.

De ce combat victorieux allait s'exacerber chez les peuples colonisés la conscience du droit qui était le leur de vivre dans des pays indépendants, égaux à la France qu'ils venaient d'aider à libérer. Et cela ne pouvait pas être moins vrai des Tunisiens que des autres.

15. Claude Nataf, « L'exclusion des avocats juifs en Tunisie pendant la Seconde Guerre mondiale », *Archives Juives*, vol. vol. 41, n° 1, 2008, pp. 90-107.

Le temps des indépendances

Entre 1944 et 1946, la France et ses colonies vivent sous le Gouvernement Provisoire de la République française. En 1946, une Constitution est promulguée pour la Quatrième République, Constitution dont le préambule fait aujourd'hui partie du bloc de constitutionnalité. Les articles 16, 17 et 18 du préambule consacrent une nouvelle forme d'union entre la France et les territoires sous son contrôle :

« 16. La France forme avec les peuples d'outre-mer une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion.

17. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun ou coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité.

18. Fidèle à sa mission traditionnelle, la France entend conduire les peuples dont elle a pris la charge à la liberté de s'administrer eux-mêmes et de gérer démocratiquement leurs propres affaires ; écartant tout système de colonisation fondé sur l'arbitraire, elle garantit à tous l'égal accès aux fonctions publiques et l'exercice individuel ou collectif des droits et libertés proclamés ou confirmés ci-dessus. »

Cependant, pour l'Afrique du Nord, donc la Tunisie, il est déjà trop tard.

En 1945, la France s'est trouvée parmi les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies (ONU), organisation internationale qui succède à la défunte Société des Nations (SDN) qui n'a pas su imposer l'idée d'un ordre juridique international, ni du droit à l'autodétermination des peuples. Cette seconde idée trouve pleinement sa place dans la Charte des Nations Unies, érigée en norme y compris par la France et la Grande-Bretagne qui demeurent les principales puissances coloniales du monde.

Or, la France a d'ores et déjà violé ce principe dans les faits, car elle a réprimé les populations autochtones dans ses colonies et qui revendiquaient leur droit élémentaire à l'indépendance. En mai 1945, alors que la population se réjouit de la victoire, les Algériens manifestent à Sétif et dans le Constantinois pour réclamer d'être libérés de la tutelle coloniale française, comme la France vient de l'être des nazis : « Nous vous avons aidé à vous libérer de vos occupants nazis, nous réclamons désormais légitimement d'être délivrés de vous comme *occupants*. » Les manifestations sont réprimées dans le sang. Cette répression marque le début des revendications d'indépendance à travers l'Afrique du Nord.

Dans le sillage de la création de l'ONU, en 1948 à Paris, la France devient le berceau de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. L'année suivante, en 1949, Habib Bourguiba, militant indépendantiste tunisien envoyé en exil, revient en Tunisie pour mettre en œuvre le droit de son peuple à disposer de lui-même comme le prévoit la Déclaration.

En 1954, l'insurrection de la Toussaint ouvre la guerre d'indépendance en Algérie, dans laquelle le Front de Libération Nationale (FLN) s'illustre par des actions violentes sur place et en métropole. C'est ainsi qu'en 1955 apparaît en droit français la première loi sur l'état d'urgence, dont la modification la plus récente date seulement de 2017 avec l'entrée de ses dispositions dans le droit commun.

Cette loi, j'ai dû amplement la commenter dans le cadre des dossiers que je traite en lien avec les attentats terroristes¹⁶. Il a fallu la dépoussiérer pour prévenir et réprimer les attentats que la France a connus. Force est de constater que la rencontre la plus marquante et durable du droit français avec l'Afrique du Nord demeurera cet héritage des plus lourds à porter, celui de l'état d'urgence. Jamais la France n'avait connu un épisode de terreur aussi prononcé que cette campagne du FLN entré en résistance armée, sans précédent de la

16.Samia Maktouf, *Je défendrai la vie autant que vous prêchez la mort*, Paris, Éditions Michel Lafon, 2017.

part d'un mouvement originaire d'un territoire hors métropole et d'autant plus inacceptable pour les autorités que, contrairement aux colonies africaines, l'Algérie était considérée territoire français à part entière et vouée à le demeurer.

En 1954, François Mitterrand, alors ministre de l'Intérieur, avait tenu un langage de fermeté, qualifiant les combattants du FLN de « *criminels* » et de « *terroristes* ». Ce langage ministériel trouve sa traduction dans la loi du 3 avril 1955 instaurant la première forme contemporaine d'état d'urgence. Après 1962, cette loi trouvera application plusieurs fois, de manière localisée, comme en Nouvelle-Calédonie dans les années 1980, ou limitée dans le temps, tel lors de la proclamation de l'état d'urgence par Dominique de Villepin en 2005 au moment des émeutes dans les banlieues après la mort des jeunes Zyed et Bouna à Clichy-sous-Bois.

Marquante et durable, puisqu'ayant donné naissance à une loi qui est restée dans le droit français après l'indépendance, utilisée aussi récemment qu'en novembre 2015 et ce pour deux ans, la rencontre entre France et Algérie à travers la création en droit interne de l'état d'urgence tel qu'existant aujourd'hui conserve pour symbole cette loi ; symbole le plus anxiogène qui soit et, en cela, révélateur de l'état d'esprit de l'époque.

En Tunisie également, le mouvement indépendantiste s'affirme, et bien que dans des proportions moins importantes qu'en Algérie, il est réprimé dans le sang.

En 1955, année de la conférence de Bandung (Indonésie) qui voit s'affirmer le Mouvement des Non-Alignés parmi les États nouvellement décolonisés, Habib Bourguiba persiste néanmoins dans la voie du dialogue, l'emporte et entre dans l'histoire.

La Tunisie indépendante

En 1956, la Tunisie devient formellement indépendante de la France et est un État souverain.

Le premier effet juridique de l'indépendance est l'abrogation du Traité du Bardo et des Conventions de La Marsa, devenues sans objet.

Le parti Néo-Destour (« destour » voulant dire en arabe « constitution ») remporte les premières élections libres, et sous le beylicat de Lamine Bey, Habib Bourguiba devient Premier ministre.

L'année suivante, le « combattant suprême », comme le surnomme son peuple, proclame la République dont il devient le premier président, une République à parti unique comme celles que deviendront, à partir de 1960, les anciennes colonies françaises d'Afrique subsaharienne, puis l'Algérie en 1962, à l'issue de huit années d'une guerre d'indépendance sanglante.

La Tunisie indépendante connaîtra les tourments des États africains qui, même se voulant non-alignés, subiront malgré tout les effets de l'affrontement Est-Ouest puis des « croisades » menées pour telle ou telle raison par les États occidentaux. La révolution tunisienne de 2011 démontre que, soixante ans après l'indépendance, l'identité juridique de la Tunisie s'est affirmée, prenant résolument la voie de l'État de droit.

Le récent projet de loi sur l'égalité en matière successorale démontre que le chemin est tracé et que la population tunisienne demeure fidèle à l'esprit de Bourguiba, à savoir le dialogue mais aussi l'esprit des Lumières qui l'avait porté dans son combat depuis le mouvement des « Jeunes Tunisiens », face à un protectorat qui se voulait respectueux de la souveraineté tunisienne mais revêtait les atours de la colonisation.

Le droit en Tunisie, tout au long du protectorat et jusqu'à l'indépendance, se sera construit dans un double paradoxe : celui d'une nation « protectrice », en réalité colonisatrice, qui aura elle-même été bien plus influencée par la nation « protégée » qu'elle ne l'aurait cru, et celle de la création d'un État souverain qui se sera inscrit, en même temps, dans un mouvement de fond mondial jusqu'à en devenir l'un des symboles.

Il n'en demeure pas moins qu'un paradoxe, en politique et en droit, reflète un malentendu. Les dernières années l'ont démontré à travers la révolution de 2011 et ses suites, la Tunisie étant considérée comme le seul succès du « printemps arabe » mais cela reste au prix d'une quête de soi-même qui se poursuit, l'absence de tyrannie ou de conflit armé n'étant pas forcément signe de stabilité.

Le récent projet de loi sur l'égalité de genre dans l'héritage, mettant fin à une disposition héritée d'une lecture littérale de la char'i'a et faisant des femmes la moitié des hommes dans la succession, montre que l'État de droit et l'égalité qui s'y rattache ont pris racine en Tunisie et n'en seront plus arrachées.

Le passé est le passé, nul ne peut le réécrire. Mais il demeure entièrement possible d'écrire l'avenir, et en termes juridiques cela signifie l'échange entre France et Tunisie sur une base égale et dans la ratification des conventions internationales.

Diverses positions internationales de la Tunisie témoignent de cette dynamique juridique positive puisqu'elle est État Partie au Statut du Rome de la Cour pénale internationale tout comme elle a levé ses ultimes réserves par rapport à la CEDAW (Convention pour l'Élimination de la Discrimination Contre les Femmes).

De même, suite aux attentats terroristes de 2015 au musée du Bardo puis à Sousse, le président de la République tunisienne, Beji Caïd Essebsi, a été parmi les premiers à demander, à travers l'Appel

du Bardo, que le terrorisme soit reconnu au niveau international comme un crime contre l'humanité.

L'histoire a ainsi fait justice au Bardo, jadis lieu où la Tunisie s'est soumise et aujourd'hui symbole de son leadership mondial pour les droits des femmes et la lutte contre le terrorisme.

Enfin, je ne puis conclure sans rendre hommage, ainsi que l'ont fait les précédents intervenants, à Habib Boulares, grand homme politique, écrivain, historien, qui nous a légué, parmi une œuvre prolix, un ouvrage exceptionnel intitulé une *Histoire de la Tunisie*¹⁷, que j'ai eu l'honneur et le privilège de connaître et dont j'appréciais tant les qualités exceptionnelles. Pardonnez mon féminisme bourguibien, mais, comme il y a derrière chaque grand homme une femme, je voudrais saluer mon amie Line Boulares, qui était maître de conférences à l'Université Pierre et Marie Curie. Il était un grand homme, elle est une grande femme.

17. Habib Boulares, *Histoire de la Tunisie*, Paris, Cérès Éditions, 2014.

La crise de Bizerte de juillet 1961 et les archives militaires françaises... et dans quelques autres

Frédéric GUELTON

**Historien, docteur en histoire des relations internationales
contemporaines**

La crise de Bizerte qui oppose la France à la Tunisie pour l'essentiel au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet 1961 est aussi importante dans les relations entre les deux États que brève dans sa durée, si on la limite à la période paroxystique des opérations militaires tunisiennes puis françaises. Elle s'inscrit, pour la France, dans un contexte national et international riche, chronologiquement jalonnée par le référendum sur l'autodétermination de l'Algérie le 8 janvier, les élections américaines et l'arrivée à la Maison Blanche du nouveau Président des États-Unis, John F. Kennedy le 20 janvier, l'accession du roi Hassan II au trône du Maroc le 3 mars, l'échec de l'opération américano-cubaine de la Baie des Cochons le 17 avril, la tentative de putsch d'un « quarteron de généraux en retraite » à Alger le 21 avril, la réussite du quatrième essai nucléaire français à Reggane le 25 avril et enfin le durcissement des tensions Est-Ouest qui se concrétise par le début de la construction du mur de Berlin en août. Tous ces événements, aussi éloignés de la crise de Bizerte soient-ils, ont une influence directe sur la création documentaire française de l'année 1961. Une création qui est mécaniquement

proportionnelle à la durée de chacun de ces événements et à l'importance que lui confère Paris cette année-là.

Cette remarque liminaire faite, il est possible d'aborder la question générale des archives de la crise de Bizerte selon deux cheminements différents. Le premier qui vient à l'esprit est celui de l'approche hiérarchique, depuis le sommet de l'État jusqu'à l'échelon le plus bas qui est celui de l'action militaire locale, puisque le chef de l'État est, sous la V^e République, chef des armées. Cette approche répond à une logique simple et évidente. Mais elle crée une forme de confusion méthodologique dès lors que le tente d'aborder la question dans plusieurs grands centres d'archives car elle impose d'évoquer pour chaque niveau hiérarchique étudié des sources en provenance de chacun d'eux, archives nationales, diplomatiques militaires, privées, iconographiques, filmiques, françaises, étrangères, etc.

C'est la raison pour laquelle il a été décidé de privilégier ici les archives militaires françaises. Néanmoins, et dans la mesure où l'action militaire relève toujours en premier lieu d'une décision politique, nous avons organisé notre propos en deux temps. Dans le premier nous abordons les grands centres d'archives français, à savoir les archives nationales y compris les archives de l'ANOM à Aix, les archives diplomatiques y compris les archives de postes à Nantes et les archives de l'Institut d'Études politiques de Paris, afin d'examiner la nature générale des fonds qui y sont déposés concernant la crise de Bizerte. Nous terminons cette première partie par une évocation rapide d'une source archivistique américaine originale et parfois méconnue des chercheurs, celle du service historique de la CIA. Nous nous intéressons ensuite de façon plus fouillée, mais non exhaustive, aux archives du service historique de la Défense. Ce faisant nous veillons à prendre en compte la date de l'indépendance tunisienne (20 mars 1956), qui est théoriquement une coupure franche dans les archives françaises concernant la fin du protectorat et l'indépendance de la Tunisie. En effet, cette coupure, politiquement évidente l'est moins dans les archives. On trouve en effet des documents concernant la crise de Bizerte, et pas seulement ses origines lointaines, dans les archives de la période du protectorat.

Les archives nationales – Pierrefitte

Aux archives nationales de Pierrefitte, six fonds principaux recèlent des documents sur Bizerte. Il s'agit des fonds publics de la Présidence de la République, des « allocutions et discours du général de Gaulle », et des fonds du ministère de l'Intérieur – Direction générale de la Police nationale. On trouve également quelques éléments dans trois fonds privés, ceux de Vincent Auriol membre du Conseil constitutionnel en 1961, de la journaliste Geneviève Tabouis qui travaille à l'époque principalement pour la station de radio RTL, et enfin de Michel Debré Premier ministre.

Dans l'état actuel de nos recherches, il semble que les documents identifiés dans les fonds de la Présidence de la République soient peu nombreux. Ils sont en revanche très intéressants dans la mesure où il s'agit de documents autographes¹, de documents revus et corrigés par le général de Gaulle² ou de documents issus des services spéciaux³. Il en va de même pour le fonds de la Direction générale de la Police nationale qui contient, entre autres, des informations sur les réactions soulevées par la crise de Bizerte dans les différentes capitales de l'Afrique francophone⁴. Nous avons par ailleurs identifié dans le fonds Vincent Auriol une série de lettres échangées entre Jacques Kosciusko-Morizet, alors délégué permanent de la France

1. Documents relatifs à la présence française à Bizerte replacée dans le contexte des relations franco-tunisiennes modifiés et annotés par le général de Gaulle, (1953-1969), AG/5(1) /1381.

2. Communiqué au sujet de l'évacuation de la base de Bizerte, Tunisie, le 28 juillet 1961 : première épreuve annotée, AG/5(1) /1434 ; Conférence de presse tenue au palais de l'Élysée le 5 septembre 1961 : réponses aux questions dont les brouillons manuscrits autographes, première épreuve annotée.

3. Notes sur [...] la crise de Bizerte et la réimplantation d'un poste du service de Documentation extérieure et de Contre-Espionnage (SDECE) à Tunis, AG/5(1) /782.

4. Notes des chefs des postes du Service de sécurité extérieure de la Communauté (S.S.E.C.) sur les réactions aux événements de Bizerte en Afrique : Congo, Madagascar, Réunion, Niger, Mauritanie, Centrafrique, 19970062/2 - MI 9711/2.

au Conseil de tutelle des Nations Unies, et Alexis Léger⁵. Le fonds Geneviève Tabouis contient enfin un article écrit en octobre 1961 sur la crise de Bizerte⁶ ainsi que l'intégralité de ses 53 carnets personnels dont une partie couvre l'année 1961 et la crise en question⁷.

Les archives de Michel Debré, longtemps déposées à la Fondation nationale des sciences politiques (FNSP) dans le cadre d'une convention signée en 1993 entre l'ancien Premier ministre et René Rémond, ont été versées, comme le prévoyait dès l'origine la convention aux archives nationales de Pierrefitte entre 2014 et 2016. Ce fonds, fort de quelque 900 cartons⁸ est considéré comme « *l'un des plus importants fonds privés d'archives politiques constitués en France*⁹ ». L'inventaire numérique précis concernant l'année 1961 en cours de finalisation devrait très prochainement être disponible en ligne. La crise de Bizerte y apparaîtra alors que Michel Debré occupe la fonction de Premier ministre¹⁰.

Ce survol des sources détenues par les archives nationales se termine par l'évocation de quelques documents détenus par les archives nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence. En leur sein, le fonds

5. Lettres de Jacques Kosciusko-Morizet (délégué permanent de la France au Conseil de tutelle des Nations unies de 1957 à 1962) à Alexis Léger, dit Saint-John Perse sur la crise de Bizerte, 31 juillet 1961 (17 p.) ; 552AP/166.

6. 27AR/103 Années 1961-1969 : article « La vérité sur Berlin et sur Bizerte ». 3 octobre 1961.

7. 27AR/135, 53 carnets dont 1961, notamment Genève, Évian et Bizerte.

8. Cote archives nationales 98AJ Fonds Michel Debré (1912-1996).

9. Les archives de Michel Debré (Archives d'histoire contemporaine du Centre d'histoire de Sciences Po) Jérôme Perrier Dans *Histoire@Politique* 2013/3 (n° 21), pages 155 à 166 ; <https://www.cairn.info/revue-histoire-politique-2013-3-page-155.html>.

10. Sous-fonds Fonctions ministérielles, 1958-1973, cote 98AJ/3 Archives de Michel Debré, Premier ministre (1959-1962).

« militaire-algérien » contient une étude consacrée à « l'aide des forces de l'Algérie à Bizerte¹¹ ».

Les archives du ministère des Affaires étrangères

Les archives du ministère des Affaires étrangères à La Courneuve et à Nantes sont réputées « très riches » sur la crise de Bizerte aussi bien à travers les archives de l'administration centrale qu'à travers celles des ambassades et des postes consulaires. Mais les inventaires disponibles en ligne sont peu nombreux et ne couvrent que très partiellement l'année qui nous intéresse ici¹². Les inventaires disponibles en ligne ont néanmoins permis de localiser une « note de Couve au gouvernement tunisien annotée par de Gaulle le 4 février 1960¹³ », un « télégramme de Raoul Duval le 30 avril 1961 », ainsi que le « texte du discours d'Armand Béard, représentant permanent de la France au CS de l'ONU en réponse à une plainte tunisienne » lors de la réunion du Conseil de sécurité du 21 juillet 1961¹⁴. Notons enfin que Jean-Marc Boegner, ambassadeur de France en Tunisie de 1959 à 1962, n'a pas déposé d'archives privées à La Courneuve.

De leur côté, les inventaires des archives de poste à Nantes proposent plusieurs entrées a priori intéressantes. Avant de les évoquer, notons que les archives du protectorat qui s'arrêtent effectivement en 1956 ne contiennent aucun document sur la crise de Bizerte.

11. Archives du Ministère d'État chargé des affaires algériennes, Documentation politique : supplément 1954-1964, Commandement en chef des forces en Algérie - 3^e bureau : Bulletin mensuel des activités des forces en Algérie 1959-1962, « Aide des forces de l'Algérie à Bizerte, compte rendu du déroulement des actions menées par l@nvoyées à Bizerte... » (sd), FR ANOM 81 F 2445.

12. N'ayant matériellement pas pu nous déplacer à La Courneuve et à Nantes dans le cadre de cette recherche nous ne pouvons que renvoyer à la mention du site des archives diplomatiques qui invite les chercheurs à « *consulter l'intégralité des inventaires et instruments de recherche, en se déplaçant soit à La Courneuve, soit à Nantes.* »...

13. Les archives de Maurice Couve de Murville, ministre des Affaires étrangères lors de la crise sont déposées à la FNSP.

14. Inventaire T I.

En revanche les archives du consulat de France à Bizerte recèlent deux sous-séries utiles pour la mise en perspective de la situation des Français en Tunisie depuis 1956 et plus encore avec un ensemble de documents consacrés à « l'affaire de Bizerte » de 1956 à 1963¹⁵.

Les archives de la CIA

Les archives déclassifiées de la CIA présentent pour l'historien ne résidant pas aux États-Unis l'avantage majeure d'être publiées en ligne (au format pdf) par le service historique de la CIA. En ce qui concerne la crise de Bizerte, il est possible ici de mentionner trois types d'archives utilisables. Il s'agit en premier lieu des renseignements fournis au président des États-Unis¹⁶ qui représentent la synthèse ultime élaborée par la CIA qui donne aussi une indication intéressante sur les orientations générales de la politique étrangère américaine. En second lieu nous pouvons mentionner les synthèses quotidiennes de renseignement¹⁷. Il s'agit enfin des renseignements qui parviennent à Washington au fil de l'eau et font l'objet de notes régulières¹⁸. Cet ensemble est intéressant d'un point de vue français car il propose une relativisation de la crise de Bizerte vue depuis les États-Unis, et une interprétation américaine de cette crise replacée dans l'ensemble de la guerre d'Algérie et dans le contexte général de la Guerre froide¹⁹.

Les archives militaires du service historique de la Défense

Très nombreuses, les archives militaires concernant directement ou indirectement la crise de Bizerte dépassent, en volumes, la cen-

15. 98PO : Consulat général de France à Bizerte ; 98PO/1/1-94 : Rapatriement de la colonie française 56-60, (94 cartons) ; 98PO/2/1-3 : « Affaire » de Bizerte 56-63 : 1956-1963 ; 10 articles (en 3 cartons).

16. *The President's Intelligence checklist*.

17. *CIA Daily Brief*.

18. *CIA « Office of current intelligence »*

19. La lecture systématique de cette source n'a pas été réalisée. Notons qu'il serait utile... et ambitieux de réaliser la même recherche dans les archives britanniques, allemandes et soviétiques et probablement quelques autres.

taine de cartons²⁰. Elles l'abordent dans une triple perspective, internationale avec la question centrale de l'utilisation de la base de Bizerte par l'OTAN dans le cadre de la guerre froide, nationale avec une bonne approche de la gestion « en direct » d'une crise militaire par le Premier ministre, et enfin militaire avec des archives très complètes sur les opérations proprement dites. L'ensemble de ces archives permet également une bonne contextualisation de la crise dans son temps avec de nombreux documents sur le rôle du 5^e bureau et la place centrale occupée par les unités de parachutistes.

Parmi les fonds périphériques, ceux du protectorat proposent quelques entrées utiles sur les questions liées au renseignement, à l'armée tunisienne, aux négociations et à la logistique²¹. Les fonds privés sont assez décevants principalement parce que le fonds Pierre Messmer ne contient aucun document sur la crise. Néanmoins les fonds privés Jacques L'Anthoen²² et Commandant René Borde²³ contiennent chacun une étude accompagnée de cartes sur la crise Bizerte. Enfin le fonds privé du général Lalande²⁴, soumis à dérogation, contient des informations d'autant plus utiles que c'est lui qui dirige les opérations de Bizerte depuis Alger.

Hormis ces deux approches périphériques, les séries d'archives du SHD peuvent être observées à trois niveaux principaux. La gestion politique de la crise apparaît nettement dans les archives du secrétariat général de la Défense nationale (série Q) et dans celle du cabinet du ministre de la Défense nationale (série R). La mise en perspective

20. Les références archivistiques présentées le sont uniquement à titre indicatif. Elles ne sont exhaustives ni en termes d'identification systématique des cartons ni en termes de contenu des dits cartons. Pour plus d'informations nous renvoyons aux inventaires détaillés du SHD.

21. Archives du protectorat, Tunisie 2H : 1880-1960, 2H 353 : bulletins de renseignements et ordre de bataille de l'armée tunisienne (1958-1963) ; 2H 354 : Zone forte de Bizerte (1951-1959) ; 2H 355 : Négociations franco-tunisiennes (1958-1960) ; 2H 356 : CR des événements de l'été 1961 ; 2H 357 : Transports (1961-1963).

22. 1K 609 : Fonds Jacques L'Anthoen.

23. 1KT 1459 : Fonds Commandant René Borde

24. 1K 784 : Fonds Lalande. Ancien des FFL, le général Lalande est affecté en Algérie de 1959 à 1961. Il est nommé chef de l'état-major particulier du Président de la République en 1967.

et la gestion stratégique de la crise apparaissent dans les archives de l'État-major des armées (série S). Les archives opérationnelles les plus nombreuses sont regroupées dans les séries Armée de terre (série T et U), Marine (série VV), Air (séries I Algérie et E post-45), guerre d'Algérie (sous-série 1H).

Parmi les archives du SGDN nous estimons que les archives du Centre de transmissions gouvernementales devraient permettre d'établir une chronologie fine de la crise et des prises de décisions françaises en raison de la présence de collections entières de télégrammes échangés entre les différents acteurs²⁵. Dans la même série, plusieurs études ou documents émanant du S.D.E.C.E permettent d'évaluer la vision fournie aux autorités politiques et militaires françaises par le principal des services de renseignement français²⁶. Les informations fournies au SGDN par le ministère des Affaires étrangères et par les services de renseignements installés en Afrique du Nord permettent de compléter, dans une perspective différente, le travail du S.D.E.C.E²⁷. Les archives du cabinet du ministre de la Défense nationale²⁸ portent sur la crise un regard beaucoup plus juridique et organisationnel en s'intéressant au statut de la base de Bizerte, aux effectifs disponibles sur place et au renfort à y envoyer en provenance des différentes armées. On peut également noter une

25. SHD, SGDN, GR 3 Q, Centre de transmissions gouvernementales. GR 3 Q 1032 et 1033, Télégrammes reçus de Bizerte (février 1960-mai 1962) ; GR 3 Q 1035 : Centre de transmissions gouvernementales : télégrammes reçus de Tunis (1960-1971).

26. SHD, SGDN, GR 9 Q5 88, Notices d'information du S.D.E.C.E. de mai à novembre 1960, affaire de Bizerte, armée tunisienne, presse tunisienne devant l'affaire algérienne et les expériences atomiques, remaniement ministériel, situation économique et sociale en Tunisie (1960).

SHD, SGDN, GR 9 Q5 90, Notices d'information du S.D.E.C.E. de février à juin 1961, affaire Salah ben Youssef, situation économique, mouvements des étudiants tunisiens, relations franco-tunisiennes, les Français en Tunisie, collaborations culturelles franco-tunisiennes, propriétés françaises en Tunisie, affaire de Bizerte (1961).

27. SHD, SGDN, GR 9 Q5 91, Bulletins mensuels de renseignement de la base de Bizerte (janvier-décembre 1962), situation politique en Tunisie (rapports des affaires étrangères), complot contre M. Bourguiba...

28. Cabinet du Ministre post-45 : SHD GR R.

inquiète parisienne initiale à travers un document demandé sur l'attitude du personnel de la base de Bizerte au cours de la période du putsch d'Alger d'avril 1961²⁹.

En ce qui concerne les archives de l'État-major des armées³⁰, nous signalons particulièrement, car c'est le seul fonds dans lequel nous les ayons localisées, les archives qui évoquent la place de Bizerte dans la stratégie de l'OTAN en Méditerranée et plus généralement sur son flanc sud³¹.

Les archives des différentes armées (Terre, Mer, Air³²) et les fonds spécifiques de la guerre d'Algérie fournissent enfin une vision très précise des opérations militaires sur le terrain³³. Abondantes, elles fournissent également une excellente couverture cartographique de l'intervention française depuis l'Algérie. Mais elles ne se contentent pas d'être riches sur la question des opérations. La crise de Bizerte étant une crise essentiellement politique, on identifie dans les archives de l'armée de Terre des documents, principalement des télé-

29. SHD, Cabinet du Ministre GR 1 R 269, Base stratégique de Bizerte : négociation sur son statut de base stratégique, matériels, investissements immobiliers, cartes. Logistique, effectifs. Réorganisation des troupes de Tunisie. Effectifs, comportement au moment du putsch d'Alger (1961). Moyens aériens nécessaires à la défense de la base, « plan Fructidor » (renforts en vue de la reprise des hostilités)...

30. État-major des Armées, SHD, série GR S.

31. SHD, GR 2 S 69, Infrastructure O.T.A.N. et aménagement de la base stratégique de Bizerte. GR 4 S 51,

Infrastructures O.T.A.N. (1955-1959). GR 4 S 69, Base stratégique de Bizerte. GR 8 S 931, infrastructure de l'O.T.A.N. dans les bases aéronavales de Mers El-Kébir et Bizerte. GR 10 S 122, Infrastructure O.T.A.N., notamment tracé du faisceau hertzien Alger-Tunis Bizerte et liaison Gibraltar-A.F.N.

32. Armée de Terre, SHD GR T et GR U. Marine, SHD VV guerre d'Algérie, VV F bis : bataillons d'intervention des fusiliers marins en Tunisie, VV Q4 : bulletins de renseignements, VV T A bis : Marine en Tunisie. Armée de l'Air, Série E post-45, Série I : Algérie. Ainsi que les fonds privés Marine et Air.

33. SHD, GR, 10 T 617, Organisation et plans de défense de la base (1959-1961). 10 T 618, Effectifs et implantation des troupes de la base de Bizerte (1959-1962). Crise de Bizerte en juillet 1961 : compte rendu, par le commandement de la base stratégique, des événements survenus à Bizerte de juin à octobre 1961.

grammes, qui attestent de la conduite presque directe des opérations par le Premier ministre³⁴.

En conclusion, le survol des fonds d'archives concernant la crise de Bizerte montre qu'il y a là un sujet qui mériterait de passer du survol à l'étude détaillée. Une étude détaillée qui devrait également prendre en considération les archives tunisiennes et permettre, deux ans avant la commémoration du soixantième anniversaire de cette crise, de l'observer à travers un regard apaisé fondé sur les archives et peut-être aussi augmenté d'un recueil du témoignage d'acteurs encore vivants.

34. SHD, GR, 1H 2162, Organisation. 1 H 2172, Base stratégique de Bizerte. 1 H 2672, Affaire de Bizerte en juillet 1961. 1 H 1979, 2069 et 2959, Défense de Bizerte.

Les débats mémoriels autour de la bataille de Bizerte en Tunisie

Emmanuel ALCARAZ
Docteur en histoire, chercheur associé à l'ISP
de l'université de Nanterre
et à l'IRMC de Tunis

La bataille de Bizerte du 19 au 23 juillet 1961 est un lieu de mémoire de la lutte pour l'achèvement de l'indépendance de la Tunisie. Cette notion désigne « une unité matérielle et symbolique permettant de conserver des traces du passé d'une société¹ » en sachant qu'un événement peut avoir un tel statut dans la mémoire nationale². Ce lieu de mémoire est sujet à débat. Est commémorée en Tunisie la récupération de la base de Bizerte, le 15 octobre 1963. Depuis la révolution de 2011, cette date est redevenue un jour férié, retour à la situation existant sous Bourguiba dans le cadre des célébrations du départ des troupes françaises de Bizerte. Sous la présidence de Béji Caïd Essebsi, plusieurs fois ministre du premier président tunisien, il y a un retour de la célébration du « combattant suprême » comme père fondateur de la nation tunisienne. Sa statue, œuvre du sculpteur Hechmi Marzouk, qui était exilée à la Goulette depuis 1987, est revenue à son emplacement initial sur l'avenue Bourguiba en 2016. Le général Ben Ali avait supprimé ce jour férié pour le remplacer par le 7 novembre, date de la commémoration de son coup d'État contre Bourguiba en 1987.

-
1. Patrick Garcia, « *Les lieux de mémoire : une poétique de la mémoire* », Espace temps, 74/75, 2000, « Transmettre aujourd'hui, retour vers le futur », p. 122-142
 2. Pierre Nora (sous la direction de), *Les lieux de mémoire*, Tome I, Paris, Gallimard, 1984.

La mémoire nationale de la récupération de la base de Bizerte, reconstruction historique *a posteriori*, diverge-t-elle de la mémoire collective locale de la bataille de Bizerte, comprise comme l'ensemble des représentations sociales de cet événement passé³ ? L'historiographie de ce fait historique est partagée entre les tenants d'une histoire nationaliste, aussi bien du côté français que tunisien, et les historiens cherchant à s'émanciper des mémoires particulières nationales. Dans la première catégorie, il faut mentionner l'ouvrage de Patrick-Charles Renaud⁴ illustré par une riche cartographie. Il restitue le point de vue stratégique et militaire français. L'ouvrage *Les loups sont entrés dans Bizerte* est un témoignage plus engagé d'un vétéran français⁵ ayant participé à ce combat. Pour les Tunisiens, le livre d'Omar Khelifi, sans être totalement apologétique de Bourguiba, est une source précieuse sur la mémoire nationale tunisienne de cet événement. Le livre du colonel Norredine Boujellabia⁶, vétéran de la bataille, est le pendant tunisien des *Loups sont entrés dans Bizerte*.

Parmi les travaux plus critiques et plus objectifs par rapport aux mémoires françaises et tunisiennes, les travaux de Samya El Mechat⁷ se distinguent particulièrement ainsi que certaines biographies historiques de Bourguiba, notamment les travaux de Sophie Bessis, de Souhayr Belhassen⁸ et de Bertrand Legendre⁹ et ceux analysant la politique extérieure du général de Gaulle de Maurice Vaïsse¹⁰.

L'enquête repose ici sur des archives de terrain constituées par des entretiens réalisés à Bizerte auprès d'hommes politiques et d'acteurs

3. Maurice Halbwachs, *La mémoire collective*, Paris, Albin Michel, 1997.

4. Patrick-Charles Renaud, *La bataille de Bizerte (19-23 juillet 1961)*, Paris, L'Harmattan, 1996.

5. Philippe Boisseau, *Les loups sont entrés dans Bizerte*, Paris, France Empire, 1998.

6. Norredine Boujellabia, *La bataille de Bizerte telle que je l'ai vue*, Tunis, Sud Éditions, 2010.

7. Samya El Mechat, *Les relations franco-tunisiennes (1954-1966), Histoire d'une souveraineté arrachée*, Paris, L'Harmattan, 2005.

8. Sophie Bessis, Souhayr Belhassen, *Bourguiba*, Tunis, Elyzad, 2012, p. 261-265.

9. Bertrand Legendre, *Bourguiba*, Paris, Fayard, 2019, p. 194-213.

10. Maurice Vaïsse, *La grandeur, Politique étrangère du général de Gaulle*, Paris, Fayard, 1998.

associatifs à l'instar de Mohammed Salah Fliss, maire de Bizerte de 2011 à 2012, sur des observations des commémorations officielles ainsi que sur l'étude de la presse tunisienne. Ces sources tunisiennes sont confrontées aux sources françaises constituées par des témoignages d'engagés ayant participé à la bataille de Bizerte, un sergent-chef du 3^e RPIMA, à celui d'un officier français, le colonel Dutailly, attaché militaire en poste en Tunisie en 1982-1984, ayant conseillé à la demande du Service historique de l'armée tunisienne les responsables du Palais de la Rose, pour la mémorialisation de la bataille de Bizerte dans ce musée militaire. Des témoins, journalistes ou habitants européens de Bizerte, présents dans la ville pendant la bataille, ont également été interrogés. Le but de cet article est bien de croiser les mémoires et les points de vue sur la bataille de Bizerte.

Une mémoire nationale commémorant le triomphe de Bourguiba

Bourguiba, surnommé *al mujâhid al akbar*, le « combattant suprême », est parvenu à décoloniser totalement son pays avant les Algériens. Ce n'est qu'en 1968 que ces derniers ont récupéré la base de Mers-El-Kebir¹¹. La première commémoration de la récupération de la base de Bizerte a lieu le 15 décembre 1963¹² en présence de deux figures du nationalisme arabe, le président égyptien Nasser et le président algérien Ben Bella, venus participer à l'acclamation populaire de Bourguiba réunissant 300 000 personnes. À cette occasion, Bourguiba a pu se mettre en scène comme un champion de l'unité arabe et de l'unité africaine. Parmi les dirigeants des pays du Sud, il était très isolé à cause de son soutien aux Américains depuis 1949¹³. À l'origine, la Tunisie ne devait pas participer à la conférence des non-alignés à Belgrade. Suite à la bataille de Bizerte, le président yougoslave Tito a invité le président tunisien à ce sommet international du 1^{er} au 6 août 1961. Pour préparer les festivités

11. Emmanuel Alcaraz, *Les lieux de mémoire de la guerre d'indépendance algérienne*, Paris, Karthala, 2017.

12. Bertrand Legendre, *Bourguiba*, op.cit., p. 212.

13. Entretien avec Habib Kazdaghli, historien, le 2 avril 2019.

du 15 octobre 1963, Bourguiba s'est appuyé sur son parti le Néo-Destour, sur la confédération syndicale UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens) et sur l'UTICA (Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat). Il a pu reconstruire une unité nationale, minée par la rébellion de son rival au sein du Néo-Destour Salah Ben Youssef, assassiné le 12 août 1961¹⁴. En décembre 1962, Bourguiba a été victime d'une tentative de coup d'État à laquelle ont participé des yousséfistes, mais aussi des Bizertins et des militaires mécontents des conséquences humaines et matérielles de la bataille de Bizerte.

La commémoration célèbre surtout la victoire diplomatique de Bourguiba. En effet, la bataille est une défaite militaire pour la jeune armée tunisienne. Pourtant, Bourguiba a créé une médaille commémorative de la bataille de l'évacuation, constituant un ordre dont il est le grand maître. L'emploi du mot bataille ne renvoie pas uniquement au vocabulaire guerrier dans la rhétorique du dirigeant tunisien. Sur le plan des reconstructions mémorielles *a posteriori*, le terme évoque une lutte politique et militaire menée par le peuple tunisien conduit par Bourguiba pour que la Tunisie retrouve sa totale souveraineté sur son territoire.

Cette mémoire néglige quelque peu le rôle des acteurs internationaux ayant contribué à cette libération nationale à l'instar du secrétaire général des Nations Unies Dag Hammarskjöld¹⁵. Il s'était rendu sur le territoire tunisien à l'invitation de Bourguiba le 26 juillet 1962 pour se rendre compte de la situation, ce qui avait suscité la fureur du général de Gaulle. D'autres acteurs tunisiens ont joué également un rôle important peu mis en valeur dans la mémoire nationale à commencer par Mongi Slim (1908-1969)¹⁶. Il était le représentant de la Tunisie aux Nations Unies. Ce diplomate tunisien a posé le problème de Bizerte devant l'Assemblée générale des

14. Omar Khelifi, *L'assassinat de Salah Ben Youssef*, Carthage, M.C Éditions, 2005.

15. *Le Monde*, le 28 juillet 1961 ; Omar Khelifi, *La guerre de Bourguiba*, Tunis, Media-com, 2006, p. 165-168.

16. Nourredine Dougui, *Mongi Slim, l'homme des missions difficiles (1908-1969)*, Tunis, Institut supérieur d'Histoire de la Tunisie contemporaine, 2017.

Nations Unies. Grâce à son action, il a obtenu le soutien du bloc afro-asiatique, l'abstention américaine et l'appui du délégué soviétique aux Nations Unies qui ont permis le vote de la résolution du 25 août 1961¹⁷ par l'Assemblée générale. Elle reconnaît le droit souverain de la Tunisie à demander « le retrait de toutes les forces armées françaises qui se trouvent sur son territoire sans son *consentement*. » Dès septembre 1961, le gouvernement commence à retirer les troupes françaises de Bizerte et de ses environs. Les négociations reprennent entre le gouvernement français et le gouvernement tunisien à Rome à partir de décembre 1961, et à Paris à partir de janvier 1962, pour aboutir au retrait définitif de la France le 15 octobre 1963. Entre-temps, les relations diplomatiques entre la France et la Tunisie sont rétablies le 19 juillet 1962. Le général de Gaulle ne souhaitait pas un isolement sur la scène internationale de la France qui a perdu la bataille de l'opinion publique internationale. Bourguiba a réussi à faire oublier qu'il avait déclenché les hostilités en mettant en avant la réaction disproportionnée du général de Gaulle pendant la bataille de Bizerte en juillet 1961.

Pour évacuer Bizerte, de Gaulle a attendu le règlement de la crise de Berlin, de la question algérienne, chose faite officiellement le 3 juillet 1962, et la certitude de la maîtrise par la France de l'arme nucléaire pour ordonner le départ des troupes françaises de Bizerte. Il voulait avoir l'assurance que la France puisse se protéger si cette base à l'emplacement stratégique en Méditerranée passait sous le contrôle du bloc de l'Est. Dans ses mémoires, de Gaulle¹⁸ a expliqué avoir cru comprendre que Bourguiba, lors de la rencontre de Rambouillet le 27 février 1961, ne soulèverait pas la question de Bizerte tant que la question algérienne ne serait pas levée. Michel Debré¹⁹, qui a participé à la rencontre, le confirme. Dans ses mémoires rédigées en 1970, de Gaulle²⁰ déclare avoir dit à Bourguiba lors de la conférence

17. <https://undocs.org/fr/A/4860>

18. Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir, Le renouveau (1958-1962)*, Paris, Plon, 1970.

19. Michel Debré, *Mémoires III, Gouverner (1958-1962)*, Paris, Albin Michel, 1988.

20. Charles de Gaulle, *Mémoires d'Espoir, Le renouveau (1958-1962)*, op.cit.

de Rambouillet que la France quitterait Bizerte d'ici un an contredisant ses déclarations lors de sa conférence de presse du 5 septembre 1961²¹ où il avait déclaré que, dans les circonstances actuelles, la France ne quitterait pas Bizerte. Comme souvent chez de Gaulle, il y a différentes versions qui rendent difficile l'établissement d'une vérité historique, cette ambiguïté étant un élément de la conception machiavélique ou réaliste du pouvoir du général qui met en place un « écran de fumée » avec ses déclarations ambiguës pour masquer ses véritables intentions, reflet de sa conception de l'intérêt national.

Bourguiba²² est plus clair. Il a écrit avoir déclaré à Rambouillet que cette question devait être liquidée une fois pour toutes. Hypothèse, il espérait pour patienter des compensations de la part de la France et peut-être une remise en cause du tracé frontalier avec l'Algérie datant de 1929 dans l'espoir d'exploiter une partie des hydrocarbures algériens découverts par la France en 1956, mais le gouvernement français a préféré négocier avec le seul partenaire algérien. Le journaliste Guy Sitbon²³, correspondant du *Monde* à Bizerte en 1961, apporte des éléments confortant cette hypothèse en racontant ses conversations privées avec deux dirigeants tunisiens importants : Taïeb M'Hiri, ministre de l'intérieur de Bourguiba, et Ahmed Tlili, secrétaire général de l'UGTT (Union générale des travailleurs tunisiens). Source d'ambiguïtés, mais surtout du côté français, où existent plusieurs versions, cette entrevue de Rambouillet a pu être qualifiée de « journée des dupes²⁴. »

21. Charles de Gaulle, conférence de presse, palais de l'Élysée, 5 septembre 1961, Discours et messages, III, Avec le renouveau (1958-1962), Paris, Plon, 1970.

22. Sophie Bessis, Souhayr Belhassen, Bourguiba, op.cit.; Sophie Bessis, Histoire de la Tunisie, Paris, Tallandier, 2019, p. 381-382.

23. Entretien avec Guy Sitbon, journaliste, le 6 mai 2019.

24. Sophie Bessis, Souhayr Belhassen, Bourguiba, op.cit.

La commémoration du sacrifice des martyrs pour la récupération de la base de Bizerte sous Bourguiba et sous Ben Ali

Dans les commémorations de la récupération de la base de Bizerte, les martyrs tunisiens de la bataille de Bizerte ne sont pas oubliés. L'historienne Nicole Grimaud²⁵ donne un bilan des victimes plausible : 632 Tunisiens dont 330 civils, essentiellement des volontaires venus appuyer l'armée tunisienne, des éléments de la garde nationale et 27 soldats français tués. Côté tunisien, Beji Caïd Essebsi, plusieurs fois ministre sous Bourguiba, estime le nombre de victimes à moins de mille en se fondant sur les statistiques ministérielles des pensions versées aux familles des victimes. Sur le monument aux martyrs du cimetière de Bizerte dans le quartier d'El Jala, est reproduit un communiqué officiel tunisien donnant le nombre de 630 morts et de 1 555 blessés. Ce chiffre est contredit par le nombre de tombes du cimetière, à savoir 704²⁶ (Abis, 2004). Certaines d'entre elles sont vides et sont des cénotaphes pour entretenir la mémoire de disparus dont le corps n'a pas été retrouvé. À titre d'illustration, le corps de Mekki Ben Hamda Fliss, le frère de Mohammed Salah Fliss, maire de transition de Bizerte en 2011-2012, entre dans ce cas de figure. De surcroît, il existe d'autres cimetières dans la région du Cap Bon et à Kasserine où sont enterrés des soldats tunisiens et des volontaires néo-destouriens non natifs de Bizerte.

À partir de 1964, tous les 15 octobre, les présidents Bourguiba et Ben Ali venaient à Bizerte participer à la commémoration au cimetière des martyrs. Le cérémonial était immuable et commençait par la *fatiha*, ou profession de foi. Sur le monument aux martyrs, figure le verset tiré de la sourate Al Imran : « ne pense pas que ceux qui sont tombés pour la cause de Dieu sont morts. Ils sont au contraire vivants auprès de leur seigneur et comblés de faveur. » Toutefois,

25. Nicole Grimaud, « La crise de Bizerte : Bourguiba et de Gaulle » ; Michel Camau, Vincent Geisser (sous la direction de), *Habib Bourguiba, La trace et l'héritage*, Paris, Karthala, 2004, p. 483-491.

26. Sébastien Abis, « l'affaire de Bizerte : une crise méconnue », *Confluences méditerranée*, n°67, 2008/4, p. 129-146.

dans la mémoire nationale, il ne s'agit pas de martyrs religieux mais de martyrs pour la patrie. Pour libérer la base de Bizerte, Bourguiba n'a pas appelé au *djihâd* contrairement à son appel de janvier 1952²⁷ à Bizerte ayant entraîné son arrestation pour mobiliser la paysannerie en armes contre l'armée française. Après 1956, lorsque Bourguiba évoque le *djihâd*²⁸, il le fait uniquement dans le cadre de la bataille pour développer son pays. À l'exception des premières années, la population bizertine participe peu à ces commémorations. Sont surtout présents, en dehors des représentants des corps constitués, des fonctionnaires, des militaires, des membres du Néo-Destour, des jeunesses destouriennes et des scouts tunisiens. La cérémonie est essentiellement civile et met peu en valeur l'armée tunisienne, contrairement à la mémorialisation de la bataille de Bizerte au palais de la Rose à la Manouba qui est le principal musée militaire tunisien.

Répondant à une sollicitation de l'armée tunisienne, le lieutenant-colonel Dutailly²⁹ en poste en Tunisie de 1982 à 1984 a joué le rôle de conseiller historique pour la narration de cet événement dans ce musée inauguré en 1984 en présence du président Bourguiba. Les vitrines du musée sont dédiées aux huit officiers tunisiens tués pendant la bataille avec leurs photographies et une notice explicative relatant leurs faits d'armes et les circonstances de leur mort au combat. Sont exposées des armes et des mines utilisées par les soldats tunisiens et un fusil français qui est une modeste prise de guerre. Parmi les officiers mis en valeur, figure Mohammed Bejaoui³⁰, commandant du premier groupe d'artillerie tunisienne de Kasserine, tué pendant la bataille et qui a une statue à Bizerte dans un jardin public. Diplômé de l'école militaire de Cherchell et de l'école interarmes de Coëtquidan, breveté d'état-major, cet officier a servi en Indochine et avait été officier d'ordonnance de Bourguiba³¹. Son unité consti-

27. Habib Bourguiba Junior, *Notre histoire, Entretien avec Mohammed Kerrou*, Tunis, Cérès Éditions, 2013.

28. Lotfi Hajji, *Bourguiba et l'islam, le leadership et l'imamat*, Tunis, Sud Éditions, 2014.

29. Entretien avec le colonel Henri Dutailly, le 9 mai 2019.

30. Omar Khelifi, op.cit.

31. *Le Monde*, le 25 juillet 1961.

tuée par des camions chargés d'obusiers de 105 mm³² a été décimée suite à un bombardement à proximité de Bizerte, ce qui constitue une erreur stratégique. En effet, pour être efficace, elle aurait dû être positionnée à 15 km de la ville³³. Ayant survécu, il a été tué en participant à la bataille urbaine. Le musée de la mémoire nationale de Sijoumi insiste plutôt sur la résistance populaire civile en montrant des photographies des manifestations pour la récupération de la base à Tunis et à Bizerte ainsi que des clichés des volontaires néo-destouviens et des photographies de Bourguiba haranguant la foule.

A posteriori, Bourguiba a regretté sa stratégie pendant la bataille de Bizerte³⁴. L'historiographie tunisienne sous la présidence Ben Ali, qui participe à la construction de la mémoire nationale, reconnaît le caractère imparfait des préparatifs tunisiens³⁵. Bourguiba a déclenché les hostilités lorsque l'armée française a agrandi l'aéroport de Sidi Ahmed et il a lancé un ultimatum au général de Gaulle, le 7 juillet 1961³⁶, en lui demandant d'évacuer Bizerte, dans une lettre portée à l'Élysée par son émissaire personnel Abdallah Farhat. Il a cru profiter de l'affaiblissement de la France engagée dans la voie de la décolonisation en Algérie. En effet, une partie de l'armée française s'était révoltée lors du putsch d'avril 1961 et le FLN avait rompu les négociations en juin 1961. Pour récupérer Bizerte, Bourguiba a envoyé les militants de son parti manifester et faire le blocus de la base³⁷. La jeune armée tunisienne a aussi été déployée pour créer une situation de tension internationale, qui a dégénéré au détriment des Tunisiens en juillet 1961. Il s'est heurté à l'intransigeance gaulloise. Le général de Gaulle a voulu montrer la crédibilité de l'armée française conformément à son dessein de refaire de la France une grande puissance et a choisi d'écraser la jeune armée tunisienne. Le vice-amiral Amman, commandant la base de Bizerte a reçu l'ordre

32. Entretien avec le colonel Henri Dutailly, le 9 mai 2019.

33. Témoignage du général Mohammed Saïd El Kateb (1935-2017) consulté le 9 mai 2019 à l'adresse suivante <https://www.leaders.com.tn/article/14539-il-y-a-53-ans-la-guerre-de-bizerte-le-temoignage-du-general-elkateb>

34. Bertrand Legendre, op.cit.

35. Omar Khelifi, op.cit.

36. *Le Monde*, le 8 juillet 1961.

37. *Le Monde*, le 20 juin 1961 ; Entretien avec Guy Sitbon, le 2 mai 2019.

du général de Gaulle de « frapper fort et vite » si les manifestants menaçaient de prendre d'assaut la base.

Comme le reconnaît le ministre tunisien de la Défense nationale Bahi Laghdam³⁸, en application de l'ultimatum lancé par Bourguiba au général de Gaulle, la DCA tunisienne est la première à avoir ouvert le feu sur un hélicoptère et des avions de reconnaissance français, survolant l'espace aérien tunisien. Toutefois, il n'est pas établi que les manifestants tunisiens, essentiellement des civils, les soldats tunisiens étant en retrait ainsi que les volontaires néo-destouriens armés sommairement, aient forcé les grilles de la base lorsque l'armée française a fait feu, selon le témoignage donné par Guy Sitbon³⁹, qui se trouvait à Bizerte à ce moment. Selon ce dernier, les manifestants n'étaient pas en train de forcer les grilles de la caserne maritime à la Pêcherie qui est le commandement central de la base. Il a été très marqué par la foule qui se rendait au cimetière pour enterrer ses morts suite à la fusillade. Selon le colonel Dutailly⁴⁰, les grilles étaient sur le point de céder, et en cas d'invasion de la base par la foule, la situation serait devenue incontrôlable avec les militaires tunisiens à l'arrière encourageant les manifestants. Mohammed Salah Fliss⁴¹ le confirme.

Il est établi que les préparatifs de la bataille ont été mal préparés par les Tunisiens qui ne s'attendaient qu'à un affrontement limité et pas à une réaction française aussi violente⁴². Sur le plan de la stratégie, le plan des Tunisiens comportait de graves lacunes. Dans le but de bloquer le passage des navires de guerre entre le lac intérieur et la Méditerranée, ils avaient obstrué le goulet d'étranglement du port de Bizerte avec des chaînes facilement retirées par les parachutistes français venant d'Algérie arrivés le 19 juillet. Les unités mobilisées étaient le 2^e et 3^e RPIMA (Régiment de parachutistes et d'infanterie

38. Entretien de Bahi Laghdam à l'hebdomadaire tunisien *Réalités*, 318, 19 octobre 1991.

39. Entretien avec Guy Sitbon, *idem*.

40. Entretien avec le colonel Dutailly, *idem*.

41. Entretien avec Mohammed Salah Fliss, le 31 mai 2019.

42. Entretien avec Guy Sitbon, *idem*.

de marine) et des légionnaires du 3^e REI (Régiment étranger d'infanterie) dont les JMO (Journaux de marches et opérations) constituent une source majeure pour étudier cette bataille. Leur mission était de garantir le libre passage des navires par le goulet, ce qui les a obligés à occuper une partie de la ville de Bizerte. Les Tunisiens n'avaient aucune couverture aérienne contrairement aux Français, qui ont eu recours à l'aviation pour bombarder les positions tenues par l'armée tunisienne. Pour répliquer, les soldats tunisiens disposaient d'armes antiaériennes. Les barrages établis par les militaires et les volontaires tunisiens armés de vieux fusils ont été facilement pris par les troupes engagées françaises très aguerries par la guerre d'Indochine et par la guerre d'Algérie. Appuyées par les blindés légers de la base, elles ont neutralisé les îlots de résistance et les tireurs embusqués dans la ville au prix de pertes humaines. Au cours des affrontements, le journaliste Jean Daniel⁴³, rédacteur en chef de *L'Express*, a été blessé alors qu'il se rendait à la cimenterie, une position tenue par les Tunisiens. Un des derniers bastions de la résistance tunisienne a été la *médina* de Bizerte où était concentrée l'armée tunisienne.

Une mémoire locale de la bataille de Bizerte à la fois apologétique et critique à l'égard de Bourguiba

À Bizerte, la mémoire de la bataille a laissé des souvenirs ambivalents en lien avec la mémorisation de Bourguiba, qui est un lieu de mémoire de la nation tunisienne. À l'indépendance du pays, Ferryville, du nom de Jules Ferry à l'origine de la colonisation de la Tunisie en 1881, a pris le nom de Menzel Bourguiba. L'appel du premier président tunisien à Bizerte pour libérer le pays, le 15 janvier 1952, est ancré dans la mémoire collective des Bizertins. Comme dans toute la Tunisie, la grande œuvre modernisatrice de Bourguiba est reconnue, à savoir l'émancipation des femmes avec le Code de statut personnel de 1956 qui supprime la polygamie, mais aussi la volonté d'éduquer le peuple tunisien. Bourguiba avait ses fidèles soutiens à Bizerte, même après la bataille, comme l'atteste son triomphe

43. *Le Monde*, le 22 juillet 1961.

de décembre 1963. En 1964, a lieu dans la ville le Congrès du destin qui voit la transformation du Néo-Destour en PSD (Parti socialiste destourien).

Toutefois, plusieurs protagonistes bizertins de la bataille ont participé à la tentative de coup d'État contre Bourguiba en décembre 1962, à commencer par Habib Hanini, ancien adjoint du délégué du Néo-Destour à Bizerte, qui a été condamné à mort et exécuté. Sa famille n'a jamais su où il a été enterré. Sa veuve n'a pas pu obtenir un certificat de décès lui permettant de percevoir une pension. D'autres ont pu être condamnés aux travaux forcés au bagne de *Ghar El Mehl*, la « grotte du sel », Porto Farina, jusqu'à sa fermeture en 1965 à l'instar de Ali Ben Salem dit Ali Kchouk. Gracié avec les autres insurgés en 1973, il est devenu une figure de la Ligue tunisienne des droits de l'homme fondée en 1977. Il a été aussi un opposant à la dictature de Ben Ali en participant à la fondation du Conseil national pour les libertés en Tunisie. Après la révolution de 2011, il siège dans la Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution. En 1965, les condamnés du procès de décembre 1962 ont été transférés à la prison de Bordj Erroumi, ou « fort des chrétiens », dans une ancienne caserne française, située dans la forêt de Nador, qui surplombe la corniche de Bizerte. Pendant la bataille de Bizerte, les prisonniers tunisiens avaient été détenus par l'armée française dans ce camp de Nador. Dès leur arrivée à Bordj Erroumi, les opposants de Bourguiba ont été envoyés au cachot dans les souterrains de la prison. Reconversion des sites laissés par l'armée française à Bizerte, Bordj Erroumi était le lieu où ont été concentrés les prisonniers politiques en lutte contre le régime de Bourguiba à commencer par les communistes. Bourguiba a utilisé le prétexte de la tentative de coup d'État de décembre 1962 pour interdire le parti communiste tunisien. À cette liste d'opposants il faut aussi inclure les *baâthistes*, les perspectivistes membres du GEAST (Groupe d'études et d'action socialiste en Tunisie) et de *Al-'âmil al-tounsi*, l'ouvrier tunisien, organisations liées à la gauche anticapitaliste et les membres du groupe

marxiste-léniniste *El Amal*⁴⁴. À partir de 1981, les islamistes ont été également enfermés dans ce lieu de souffrance après la libération des derniers opposants de gauche en 1980.

Il a fallu attendre 2011 pour qu'une commémoration de la bataille de Bizerte soit organisée uniquement par les autorités locales de la ville. Auparavant, les célébrations étaient uniquement nationales et supervisées par le gouverneur de Bizerte, représentant du gouvernement tunisien, même si des acteurs locaux y participaient. Cette première commémoration autonome par rapport au pouvoir central a été organisée par l'équipe municipale de transition présidée par Mohammed Salah Fliss⁴⁵, *de facto* maire de Bizerte en 2011-2012. Ce responsable politique est une bonne expression de la mémoire locale bizertine critique à l'égard de Bourguiba. Ancien militant de l'organisation *Al-âmil al-tounsi*, emprisonné sous Bourguiba dans les années 1970 à Bordj Erroumi, Mohammed Salah Fliss illustre la mémoire traumatique de la bataille de Bizerte. Son frère cadet Mekki Ben Hamda Fliss a été tué par l'armée française pendant les manifestations de juillet 1961. Son corps n'a jamais été rendu à la famille. En effet, les morts ont souvent été enterrés rapidement par les autorités tunisiennes dans des fosses communes par souci d'hygiène publique comme la bataille a eu lieu en plein été d'où les difficultés pour établir une comptabilité précise du nombre de victimes. Cet événement traumatique est à l'origine des engagements politiques de Salah Fliss contre le régime de Bourguiba. La mémoire de la répression liée à son procès devant la Cour de sûreté de l'État⁴⁶ instaurée par Bourguiba et ses longues années de prison n'ont fait qu'accroître son ressentiment. Dans les années 1980, il a milité autrement au sein de la Ligue

44. Gilbert Naccache, *Cristal*, Tunis, Éditions Salambo, 1982 ; Gilbert Naccache, *Qu'as-tu fait de ta jeunesse ? Itinéraire d'un opposant de Bourguiba (1954-1979)*, Tunis, Éditions Mots passants et le Cerf, 2009 ; Fethi Ben Hadj Yahia, *La gamelle et le couffin*, Tunis, Les mots passants, 2010 ; Mohammed Salah Fliss, *Détenu dans ma propre patrie*, Tunis, Arabesques, 2016.

45. Entretien avec Mohammed Salah Fliss. Six entretiens de plus de trois heures chacun ont été réalisés entre septembre 2018 et juin 2019.

46. Hafidha Chekir, « La justice politique au Maghreb », *L'Année du Maghreb*, III, 2007.

tunisienne des droits de l'homme⁴⁷ pour devenir une de ses grandes figures. En sa qualité de maire de transition de Bizerte nommé en 2011, il a cherché à restituer à travers cette commémoration locale la mémoire enfouie de la bataille de Bizerte. À court terme, ses conséquences se sont avérées être une tragédie pour la population locale à cause d'une stratégie militaire hasardeuse ayant fait de nombreuses victimes. À long terme, le tissu économique et social de la région de Bizerte a été sinistré. Dans le cadre de ces célébrations, il a organisé un colloque où a été invité l'historien français Maurice Vaisse. Pour Salah Fliss, Bizerte ne s'est jamais remise totalement du départ de l'armée française. Les conséquences économiques et sociales pour la ville et sa région sont encore visibles. Après le départ des Français, la région a été touchée par une grave crise économique et sociale. Il y a eu beaucoup de chômage. Beaucoup de Bizertins travaillaient directement ou indirectement pour la base, y compris les pâtisseries de la ville qui approvisionnaient les mess des officiers. Même les campagnes environnantes de Bizerte ont été touchées avec la crise de la viticulture servant à ravitailler la population européenne. Elle a été abandonnée au moment de la politique socialiste de collectivisation des terres entreprise par le ministre du plan Ahmed Ben Salah qui a duré jusqu'en 1969. Le départ de l'armée française a entraîné l'exode des Italiens⁴⁸ qui vivaient à Bizerte et qui travaillaient essentiellement dans le bâtiment et dans le secteur de la pêche. Ils employaient beaucoup de Tunisiens, qui ont d'ailleurs choisi la route de l'émigration vers la France, pour parfois travailler de nouveau pour leurs anciens employeurs⁴⁹. Le départ des Français est à l'origine d'un mouvement important d'émigration bizertine vers la France.

Un problème méthodologique est posé. Ce témoignage d'un responsable local certes important est-il un cas isolé à Bizerte ou

47. Larbi Chouikha, Eric Gobe, « Les organisations de défense des droits de l'homme dans la formule politique tunisienne : acteurs de l'opposition ou faire-valoir du régime ? », *L'année du Maghreb*, V, 2009, p. 163-182.

48. Entretien avec Denise Buono, habitante de Bizerte en 1961, employée aux Travaux maritimes de la base de Bizerte, le 2 avril 2019.

49. Gildas Simon, *L'espace des travailleurs tunisiens en France, structures et fonctionnement d'un champ migratoire international*, Thèse, université de Poitiers, 1979, 426 pages.

est-il une expression parmi d'autres d'une mémoire collective traumatique ? Dans le cadre de cet article, il est difficile de conclure et il faut pousser plus loin les investigations. Toutefois les entretiens, une vingtaine, réalisés à Bizerte auprès d'hommes politiques et de militants associatifs locaux, appartenant à des générations différentes, semblent confirmer cette hypothèse. Sur le plan national, hormis quelques échos dans la presse tunisienne, suite à la publication d'ouvrages à l'instar des livres en arabe de Mohammed Salah Fliss, *Oncle Hamda, le docker*⁵⁰ et *Détenu dans ma propre patrie*⁵¹, la controverse n'a pas eu une envergure nationale. Cette question n'a pas été soulevée par l'Instance de justice transitionnelle Vérité et Dignité (2013-2018)⁵² qui a pu se montrer très critique à l'égard de certains aspects de la politique de Bourguiba. L'affaire de la répression du coup d'État de 1962 où étaient mêlés de nombreux Bizertins a toutefois été évoquée par l'IVD. Toutefois, un ancien condamné gracié par Bourguiba en 1973, comme le militant des droits de l'homme Ali Ben Salem dit Ali Kchouk, a été élu sous l'étiquette de Nidaa Tounes et semble entretenir de bonnes relations avec le président Beji Caïd Essebsi, ancien ministre de l'intérieur de Bourguiba, à l'occasion des commémorations de la bataille de Bizerte.

Une région sinistrée sur le long terme par le départ des Français ?

Les acteurs interrogés à Bizerte reprochent à l'État tunisien de n'avoir pas été en mesure d'exploiter, par une stratégie industrielle appropriée, les infrastructures laissées par les Français et la position stratégique de la base de Bizerte, qui est un verrou en Méditerranée. Les friches inoccupées des anciennes casernes, y compris dans la ville-centre, témoignent de cette situation. Les infrastructures laissées par les Français comprenaient, autour du lac et sur les deux

50. Mohammed Salah Fliss, *Oncle Hamda le docker*, op.cit.

51. Mohammed Salah Fliss, *Détenu dans ma propre patrie*, op.cit.

52. Eric Gobe, « l'impossible politique d'épuration » ; Amin Allal, Vincent Geisser (sous la direction de), *Tunisie, une démocratisation au-dessus de tout soupçon*, Paris, Éditions du CNRS, 2018, p. 155-173.

flancs du goulet, la base navale avec ses différentes sections à La Pêcherie, l'arsenal de Sidi Abdallah datant de 1897, des dépôts de carburant, l'aéroport de Sidi Ahmed-Karouba, un hôpital, l'Amirauté, la cimenterie Portland, construite juste avant l'indépendance, tournée vers le marché intérieur dans le cadre d'un début de stratégie de diversification, et le port militaire de Ferryville. À l'entrée du goulet, se trouvaient la ville européenne et la *médina*. L'armée tunisienne a occupé en partie ses locaux, notamment à la Pêcherie, mais ils sont sous-utilisés. Du temps de la présence française, 4 000 ouvriers tunisiens travaillaient dans le complexe industriel de Bizerte-Ferryville. Cette région constituait une enclave coloniale, liée à la métropole, ayant noué peu de relations avec le reste du territoire tunisien. Certains acteurs tunisiens interrogés ont même employé à propos de ces infrastructures l'expression d'« œuvre positive de la colonisation. » Une telle expression est critiquable. En effet, la colonisation française n'a pas recherché le bien-être de la population bizertine. Elle a cherché à exploiter un site exceptionnel. Bien sûr, les Tunisiens interrogés ne sont pas des nostalgiques du protectorat français. Toutefois, un tel point de vue peut s'interpréter comme une critique des dirigeants tunisiens, qui n'ont pas réussi à mettre en valeur le potentiel de la région de Bizerte depuis l'indépendance. Ce point de vue est aussi une critique des élites bizertines à l'égard des élites tuniso-sahéliennes qui ont présidé aux destinées du pays sous Bourguiba. En effet, il avait tendance à nommer des ministres et des hauts fonctionnaires, soit originaires de sa région d'origine⁵³, le Sahel, le rivage en français, la région de Sousse et de Monastir, soit de la région de Tunis, issus des grandes familles *makhzen*, à l'instar des Caïd Essebsi, déjà au service de la Régence de Tunis avant le traité du Bardo en 1881.

Quelques hommes politiques et militants associatifs locaux interrogés parlent du mépris affiché par ces élites tuniso-sahéliennes, du temps de Bourguiba, qui donnaient aux Bizertins le surnom méprisant d'« enfants des parachutistes », en faisant allusion à des viols supposés commis par des militaires français pendant la bataille de

53. Juliette Bessis, Souhayr Belhassen, *Bourguiba*, op.cit.

Bizerte. Cette plaisanterie offensante, proférée par certains ministres néo-destouriens de passage à Bizerte, reflète probablement les chauvinismes régionaux assez forts en Tunisie. Sur le plan de la vérité historique, il n'est pas possible en l'état de prouver des agressions sexuelles commises par l'armée française pendant la bataille de Bizerte et pendant l'occupation et l'encerclement de la ville, qui ont duré jusqu'en septembre 1961. Si elles ont eu lieu, il est possible que cela soit plutôt à l'occasion des ratissages effectués par les soldats français dans les alentours de Bizerte et non dans la ville⁵⁴ quoique les opérations de contrôle des civils menées par les militaires français doivent faire l'objet de recherches. Lors de l'enquête, deux cas isolés plausibles d'agressions sexuelles par des parachutistes français dans la ville ont été relatés sans qu'il soit possible de prouver la véracité des faits à ce stade : une veuve vivant seule dans une maison et une jeune fille, épisode relaté par son frère. Par rapport à la conception de l'honneur familial au Maghreb où les hommes sont les défenseurs de la pureté et de la virginité des femmes⁵⁵, il est peu probable que des personnes relatent des faits suscitant une profonde humiliation s'ils ne sont pas avérés. De telles déclarations orales ne constituent toutefois pas des preuves. Ces victimes supposées n'ont pas produit de témoignages écrits.

Des investigations plus approfondies doivent être menées sur cette question dans les Archives et en effectuant des enquêtes locales supplémentaires comme a pu les réaliser l'historienne Raphaëlle Branche⁵⁶ à propos de la guerre d'Algérie. Un vétéran de la campagne de Bizerte et de la guerre d'Algérie⁵⁷ m'a demandé pourquoi relater ce point peu glorieux. Selon lui, en parler relèverait de la névrose collective et de l'autodénigrement. Il ne savait pas s'il y avait eu ou pas des viols commis pendant la bataille. De toute façon,

54. Entretien avec Guy Sitbon, idem.

55. *Germaine Tillion, le harem et les cousins*, Paris, Seuil, 1966, p. 67.

56. Raphaëlle Branche, « des viols pendant la guerre d'Algérie », *Vingtième siècle*, N°75, 2002/3, p. 123-132.

57. Entretien avec R.N sous-officier en retraite du 3^e RPIMA ayant participé à la bataille de Bizerte. Ce militaire a demandé à ne pas être cité nominalement dans l'article. Ses initiales ont été changées.

pour lui, des viols sont commis dans toutes les guerres, coloniales ou pas. La raison de ce questionnement est évidente. Même plus de cinquante ans après les faits, la vérité doit être recherchée. Il en va d'ailleurs de l'honneur de l'armée de la République française, des unités engagées et des soldats qui ont combattu lors de la bataille de Bizerte en respectant leurs adversaires et qui n'ont fait qu'obéir aux ordres du pouvoir politique. Selon le colonel Dutailly, de tels crimes ne peuvent être commis de manière systématique qu'avec la complicité au moins tacite de la hiérarchie militaire, le viol étant un crime légalement pour les autorités militaires supérieures.

En contrepoint de ces critiques, en toute objectivité, il serait faux de dire que l'État tunisien n'a rien fait depuis l'indépendance pour la région de Bizerte, qui ne fait pas partie des plus défavorisées en Tunisie. Toutefois, les politiques publiques menées par l'État tunisien depuis le départ des Français ont échoué à redynamiser véritablement Bizerte, même si la région a bénéficié d'investissements publics importants pour financer de nouvelles activités industrielles dans la métallurgie, la mécanique, l'électro-ménager, la sidérurgie et le raffinage du pétrole⁵⁸ avec la raffinerie de Zarzouna.

Conclusion

Cuisante défaite militaire à cause d'une mauvaise évaluation du rapport de force et d'une méconnaissance de la psychologie du général de Gaulle, mais aussi victoire diplomatique de Bourguiba, qui a su profiter d'un contexte international favorable à la décolonisation, la bataille de Bizerte, dans la mémoire nationale tunisienne, est associée au triomphe du « combattant suprême » qui a su achever l'indépendance de son pays. Cette recherche a permis de mettre à jour une mémoire locale traumatique qui a pu alimenter des dissidences à l'égard du régime de Bourguiba, du moins dans les années 1960 et 1970.

58. Jean-Marie Miossec, « Tunisie, métropolisation, mondialisation : efficience renforcée de l'axe oriental », *Outre-Terre*, n° 23, 2009/3, p. 241-253.

Toutefois, dans la mémoire collective des Bizertins en 2017-2019, en se fondant sur les entretiens et les observations des commémorations, si la bataille de Bizerte est perçue comme une erreur stratégique de Bourguiba, il demeure le père de la patrie, le bourguibisme étant un nationalisme incarné. Le traumatisme dans cette mémoire collective est aujourd'hui davantage lié aux conséquences économiques et sociales du départ des Français qu'aux souvenirs de la réaction disproportionnée du gouvernement français en juillet 1961. À partir de 1963, la politique de Bourguiba n'a pas cherché à entretenir le ressentiment contre la France suite à cette affaire dans une guerre des mémoires savamment entretenue à des fins de légitimation comme en Algérie. Au contraire, nationaliste pragmatique, ayant peu de sympathie pour le bloc de l'Est et à la tête d'un pays qui compte peu dans le mouvement des non-alignés, il a renoué une coopération avec la France, élément majeur de sa stratégie de développement. Ses successeurs ont maintenu la même orientation y compris après la révolution de 2011.

Le pèlerinage des Européens de Bizerte âgés, qui ont été déplacés en France suite à la bataille de Bizerte, est un autre témoignage de ces mémoires traumatiques. Un entretien réalisé avec Madame Denise Buono⁵⁹, interrogée lors d'un séjour à Bizerte en avril 2017, et qui travaillait comme employée aux Travaux maritimes de Bizerte, l'atteste. Les vieux Européens de Bizerte reviennent dans leur ville natale pour faire un dernier voyage et souvent ne retrouvent plus leurs souvenirs, leurs morts et leurs maisons natales. Elles ont souvent été démolies pour être remplacées par des immeubles dans une ville, qui était fortement ségréguée à l'époque coloniale. Ces télescopes mémoriels entre la mémoire d'un Mohammed Salah Fliss qui a perdu son frère Mekki Ben Hamda Fliss à cause de cette bataille et qui apprécie, comme Bourguiba d'ailleurs, la culture française tout en maîtrisant parfaitement l'arabe, et celle de ces vieux Européens de Bizerte, déplacés en France à cause du même événement, à la recherche d'une ville qui a disparu, et qui ne survit que dans leur

59. Entretien avec Denise Buono, *idem*.

mémoire, ont quelque chose d'émouvant. Ils montrent la force des liens qui unissent la France à la Tunisie au-delà de la douleur.

Le temps de la colonisation est révolu. La France est désormais présente autrement en Tunisie en participant au développement du pays grâce à son action diplomatique, qui apporte son soutien à la consolidation démocratique tunisienne, à sa coopération, à ses entreprises, à ses écoles, à son centre de recherches l'IRMC (Institut de recherches sur le Maghreb contemporain) et à l'Institut français de Tunisie. Grâce à la révolution pour la dignité des Tunisiens, elle reconnaît désormais la contribution des hommes qui ont défendu les valeurs universelles de liberté, d'égalité, de fraternité et d'émancipation de l'homme à l'égard de toute forme de despotisme. Le 25 juillet 2012, le vieil opposant de Bourguiba et militant des droits de l'homme, Mohammed Salah Fliss a été fait chevalier de la légion d'honneur.

Mémoire tuniso-française : Ruptures et continuités¹

Habib KAZDAGHLI

Professeur des Universités en Histoire contemporaine, directeur
du laboratoire de Patrimoine
(ancien doyen de la Faculté des Lettres, des Arts et des Humanités
à l'Université de Manouba 2011-2017)*

Aborder le thème de la mémoire tuniso-française sous l'angle des ruptures et des continuités c'est conforter l'idée, d'une part, de l'ancienneté des rapports entre les deux pays, et, d'autre part, faire le constat que cette mémoire avait bien connu des variations en fonction des changements intervenus dans les relations, entre les deux États. Faut-il rappeler que ces relations furent marquées, notamment au cours des XIX^e et XX^e siècles, par le moment colonial qui s'est prolongé de 1881, date l'établissement du protectorat français, à 1956, date de l'indépendance de la Tunisie et qui se poursuivent depuis dans le cadre de relations entre deux États indépendants. Dans chacune de ces deux périodes, une politique mémorielle est mise en place tirant ses références et définissant des objectifs en fonction du contexte historique qui les balise. S'agissant du temps colonial, la politique mémorielle des « protecteurs » avait surtout cherché à légitimer la présence de la France en Tunisie à travers des monuments illustrant ses réalisations en Tunisie. De son côté, le régime politique né de la lutte anticoloniale a cherché depuis à mettre en place une

1. L'actuelle recherche prolonge et développe une ancienne étude intitulée « Rétrospective des politiques mémorielles en Tunisie à travers l'histoire des statues et des monuments (XIX-XX^e siècles) », présentée à Bucarest en septembre 2006 et publié dans l'ouvrage collectif publié sous la direction de Bogumil JEWSIEWICKI et Erika NIMIS, *Expériences et mémoire. Partager en français la diversité du monde*, Paris, L'Harmattan, 2008, pp. 141-161.

nouvelle politique mémorielle marquée par des formes nouvelles oscillantes faites de signes de ruptures et de continuités.

Le temps de la mémoire coloniale : 1881-1956

Intégrée à l'empire colonial français par le traité de 1881, la Tunisie mise sous « protectorat français » avait dû multiplier les « signes de reconnaissance » à la nation « protectrice ». Les nouvelles autorités françaises, à peine installées dans le pays, s'étaient attelées à doter les quartiers des villes anciennes et celles nouvellement créés ainsi le monde des campagnes d'une nouvelle mémoire. Le premier travail mémoriel avait concerné les soldats de l'armée française ayant fait partie du corps expéditionnaire. Des plaques mémorielles et des monuments sont dressés sur les lieux des batailles dans les villes et les ailleurs pour rappeler l'héroïsme de soldats « pacificateurs » face aux indigènes « fanatiques ». La mission de conservation des traces mémorielles de ces premiers moments de la présence française en Tunisie a été confiée au *Souvenir français*². Outre l'aspect militaire, l'entreprise mémorielle s'est vite étendue aux zones civiles des villes et des campagnes. Ainsi, les noms de rues, les espaces, les monuments devaient traduire les nouvelles réalités à travers la mise en place d'une mémoire reconnaissante aux hommes politiques français qui ont été les acteurs de l'établissement du nouvel ordre colonial ainsi que ceux qui ont été les premiers bâtisseurs du protectorat français en Tunisie.

Ce n'est pas du tout un hasard que la principale artère de la ville de Tunis, appelée au début Promenade de la Marine, va porter au tournant du XX^e siècle, le nom de Jules Ferry³, le ministre sous la houlette duquel fut engagée l'expédition de la Tunisie en avril-mai 1881. Plus tard, le 24 avril 1899, au bout de cette même avenue, une

2. (Général) Dolot, *Les tombes militaires et le souvenir français (1881-1923)*, Tunis, imprimerie G. Guile, 1923.

3. Ferry (Jules), né le 5 avril 1832 à Saint-Dié et mort le 17 mars 1893 à Paris, est un homme d'État français, c'est pendant qu'il était premier ministre que le traité du protectorat fut signé entre la France et la Tunisie à la date du 12 mai 1881.

place portant le nom de Jules Ferry est inaugurée en grande pompe, en présence du ministre français des travaux publics et de Mme Jules Ferry. Enfin, en 1911, une statue de Jules Ferry, œuvre du sculpteur Antonin Mercier⁴, est installée au milieu de la place pour embellir aussi bien l'avenue que la place portant toutes les deux son nom⁵. La mémoire de Jules Ferry est également mise à l'honneur en dehors de ville de Tunis. Ainsi, la nouvelle ville, fondée au sud du lac de Bizerte pour abriter un grand arsenal militaire, est baptisée sous le nom de Ferryville⁶. Au fur et à mesure de l'installation du nouveau régime colonial, les noms d'autres « bâtisseurs » sont donnés à des places, à des rues etc. Ainsi, une avenue de Tunis avait porté le nom de Théodore Roustan⁷, le consul qui avait remis au bey de Tunis, le 12 mai 1881, le projet de traité de protectorat. Une place de la ville avait porté le nom de Paul Cambon⁸, qui fut le premier Résident général de France en Tunisie. Les noms de plusieurs présidents de la République française ont été portés par des rues, des places, des établissements scolaires dans diverses villes de Tunisie

4. Mercier (Antonin), né à Toulouse le 29 octobre 1845 et mort à Paris le 13 décembre 1916, est un sculpteur et peintre français. Avant Tunis, il avait déjà conçu deux autres statues pour Jules Ferry, la première dans sa ville natale de Saint-Dié des Vosges en 1896 et celle de Haiphong (1904).

5. Statue de Jules Ferry est décrite dans le journal *Le Petit matin*, (Tunis), du 19 octobre 1956, au lendemain de son déboulonnage.

6. Ferryville, ville du nord de la Tunisie, porta ce nom lorsqu'en 1897. Le gouvernement français avait décidé de construire un arsenal maritime au sud du lac de Bizerte. Elle avait continué à porter ce nom jusqu'au mois de janvier 1957 lorsqu'elle fut rebaptisée Menzel Bourguiba. Voir <http://ferryville-menzel-bourguiba.com/villesudlac/LA%20VILLE/ferrylaville.html>

7. Roustan (Théodore), né à Nîmes, le 8 août 1833 et décédé à Paris le 8 août 1906. On lui attribue la tâche de la préparation de la mise de la tutelle de la Tunisie sous protectorat français depuis sa nomination comme consul de France à Tunis en 1874, il restera jusqu'en 1882.

8. Cambon (Paul), (1843-1924), était un proche de Jules Ferry. Il a exercé les fonctions de résident général de France en Tunisie du 18 février 1882 jusqu'en 1885, date à laquelle il fut nommé ambassadeur de France à Madrid. Il est considéré comme le véritable artisan du régime du protectorat français en Tunisie. Voir en particulier Mahjoubi (Ali), *L'Établissement du protectorat français en Tunisie*, Faculté des lettres et sciences humaines, Publications de l'Université de Tunis, 1977, 424 pages.

La légitimation mémorielle s'est également étendue aux bâtisseurs de l'économie coloniale. Des statues sont érigées à Tunis, Sfax et dans d'autres villes en signe de reconnaissance à l'œuvre de plusieurs personnalités du monde économique. Philippe Thomas qui découvrit le phosphate dans la région minière de Gafsa avait eu droit à deux statues : la première à Tunis devant la grande gare des voyageurs et la seconde au centre de la ville de Sfax, siège de la compagnie minière de Gafsa et grand port d'exportation de ce produit. Le nom de Philippe Thomas avait été donné également à l'ancienne gare de Mélaoui en hommage à la « *mémoire de l'inventeur des mines de phosphates qui ont donné à la Tunisie et à cette région en particulier une activité et une prospérité jusqu'alors inconnues*⁹. » L'œuvre de Paul Bourde¹⁰, directeur de l'Agriculture qui développa la forêt de l'olivier, notamment dans la région de Sfax, se basant sur le système du « *dry farming* » a été magnifiée par l'érection d'un buste déposé en 1930 au centre de la ville de Sfax¹¹. Victor de Carnières¹², gros colon et propriétaire du journal *La Tunisie française*, a eu droit, lui aussi, à un buste mis dans le jardin de Verdun se trouvant sur l'avenue de Paris en plein centre de la ville de Tunis. Les noms de deux résidents

9. Lambert (Paul), *Gens et choses de Tunisie*, Saliba éditeurs, Tunis, 1912, p. 326.

10. Bourde (Paul), né le 23 mai 1851 et mort le 27 octobre 1914 à Paris, est un journaliste, dramaturge et administrateur colonial français.

11. Le monument qui fut élevé en son honneur à Sfax le 13 avril 1930, fut saccagé (ainsi que celui de Philippe Thomas) dans la nuit du 3 au 4 janvier 1957 (après l'indépendance). <http://www.sfax1881-1956.com/Oliviers/Bourde.htm>

12. De Carnières (Victor), né le 26 février 1849 et décédé le 26 mars 1917 en Tunisie, était un agriculteur, journaliste, homme politique et porte-parole de la population française en Tunisie pendant le protectorat français. Il est le fondateur du journal *La Tunisie française* https://www.persee.fr/doc/outre_0300-9513_1967_num_54_194_1445

généraux Massicault¹³ et Pichon¹⁴ ont été donnés à deux villages agricoles en signe de respect pour leur œuvre.

L'Église chrétienne a également eu droit aux éloges et aux signes de reconnaissance. Outre la Cathédrale de Tunis portant le Saint-Vincent de Paul de style romano-byzantin¹⁵, construite en 1893 en plein centre de la ville de Tunis en face de la Résidence générale, une statue du cardinal Lavignerie¹⁶ est érigée en novembre 1925 à l'entrée de la médina de Tunis¹⁷.

Durant l'époque coloniale, la Tunisie fut associée aux différentes commémorations françaises et notamment celles relatives à la Grande Guerre de 1914-1918. En effet, comme dans toutes les villes de France, plusieurs villes de Tunisie eurent, elles aussi, leurs monuments aux morts¹⁸. L'hommage s'est également étendu aux Français qui s'étaient illustrés par des actes héroïques menés sur le sol tunisien. Suite à sa traversée de la Méditerranée par avion, à partir de Saint Raphaël jusqu'à Bizerte, l'exploit de l'aviateur Roland Garros

13. Massicault (Justin), né en 1838. Il a eu une grande carrière dans le journalisme en France. En 1885, il est nommé résident général de France en Tunisie où il est resté six ans et y est décédé, le 5 novembre 1892.

14. Pichon (Stephen), né le 10 août 1857 et mort le 18 septembre 1933. Homme politique français, journaliste, et diplomate. Il fut successivement député de 1885 à 1893, diplomate de 1894 à 1906, sénateur de 1906 à 1924, et ministre des Affaires étrangères sous plusieurs gouvernements de la Troisième République entre 1906 et 1920. Il a été Résident général de France en Tunisie de 1901 à 1906.

15. La Cathédrale a été construite en 1893. Elle surplombait la promenade de la Marine, devenue par la suite Avenue Jules Ferry avant de finir avenue Habib Bourguiba. Ce lieu de rite catholique porte le nom de Vincent de Paul, jeune prêtre capturé et vendu comme esclave à Tunis au XVII^e siècle. Cette cathédrale a remplacé le plus ancien monument chrétien à Tunis : la chapelle qu'avait construite le père Jean Le Vacher en 1650.

16. Cardinal Lavignerie.

17. Acte qui avait suscité à l'époque des remous et des réactions de la part de l'opinion et notamment de la part des étudiants de la mosquée de la Zitouna, cependant la statue restera jusqu'au lendemain de l'indépendance.

18. Kazdaghli (Habib), « Histoire de la mémoire de la Grande Guerre en Tunisie 1919-1957 », in *Hespéris-Tamuda* LIII (2018), pp. 209-218.

est consacré par l'érection d'une statue¹⁹. Cet élan commémoratif qui s'était poursuivi au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avait connu un coup arrêt après la proclamation de l'indépendance de la Tunisie le 20 mars 1956. Ce tournant dans les relations entre la Tunisie et la France avait mis fin à ce type de rapport entre les deux pays et la fin d'une politique mémorielle exprimant des objectifs du temps colonial.

Le temps des ruptures

Signée respectivement par Tahar Ben Ammar²⁰ pour le côté tunisien et Christian Pineau²¹ pour le côté français, le protocole de la convention de l'indépendance avait annoncé une nouvelle étape dans les relations entre les deux pays mettant fin au traité du protectorat de 1881. Cependant, bousculé à la fois par l'élan populaire de l'indépendance, mais aussi, par une opposition radicale à cette voie équilibrée exprimée par les partisans de Salah Ben Youssef, le nouveau régime conduit par Bourguiba, qui avait pourtant opté pour une « indépendance dans l'interdépendance », s'est trouvé obligé, dès l'année 1956, d'introduire plusieurs changements au niveau des choix mémoriels. En effet, moins d'un mois, après sa prise de fonction comme chef de chef de gouvernement, Bourguiba considère qu'il est « *inacceptable, désormais, une statue du cardinal Lavignerie placée à l'entrée de la ville arabe avec le geste brandissant la croix, de même qu'une statue de Jules Ferry qui rappelle l'homme qui symbolise la*

19. Garros (Roland), Sa célébrité est d'abord venue de ses exploits sportifs en avion, et surtout de la toute première traversée de la mer Méditerranée, qu'il effectue le 23 septembre 1913 à bord d'un monoplane.

20. Ben Ammar (Tahar), né le 25 novembre 1889 à Tunis et mort le 10 mai 1985, est un homme politique tunisien qui a joué un rôle primordial dans le mouvement national tunisien dès 1920. Il a été le chef du gouvernement ayant conduit les négociations pour l'autonomie interne (1955) et ensuite de l'indépendance de la Tunisie (1956).

21. Pineau (Christian), né le 14 octobre 1904 à Chaumont, mort le 5 avril 1995 à Paris, est un homme politique et déporté résistant français. Il avait signé au nom de la France le protocole de l'indépendance tunisienne le 20 mars 1956.

*conquête de la Tunisie. Il en va de même pour certains noms de rue*²². » Ainsi, dès les premiers mois de l'indépendance, les grandes lignes d'une nouvelle politique mémorielle sont déjà balisées. L'objectif est clair : se débarrasser des signes pouvant rappeler le temps colonial et montrer, par là même, que les temps ont bien changé.

Les monuments religieux non musulmans furent les premiers à en faire les frais. Certes, la cathédrale du centre de la ville, haut lieu de culte chrétien, fut épargnée, par contre la présence des statues de personnages chrétiens, telle que celle du cardinal Lavignerie, est « invitée » à se replier vers Carthage²³. Signalons que la décision n'est prise par les autorités tunisiennes qu'après échange avec Monseigneur Perrin, primat d'Afrique, qui a donné son accord « pour que la statue du cardinal Lavignerie soit transférée à Carthage²⁴ ».

Rapidement, le paysage urbain avait connu l'introduction de nouvelles nominations des rues et des places. La grande artère de Tunis portant jadis le nom de Jules Ferry, artisan de l'œuvre coloniale, est remplacée par le nom d'Habib Bourguiba, champion de l'indépendance. Ferryville, dénommé aussi « le Petit Paris », change de nom pour s'appeler désormais Menzel Bouguiba. La place de la Résidence, lieu symbolique se trouvant entre le bâtiment de la Résidence générale de France et celui de la cathédrale, est rebaptisée : place de l'Indépendance.

Le changement des noms de rue s'est étendu plus tard aux noms d'autres personnalités politiques françaises ainsi qu'à de monuments et statues jugés incompatibles avec l'ère de la Tunisie nouvelle. En novembre 1956, profitant de la tenue de la conférence réunissant les principaux leaders du Maghreb (Bourguiba, Mohamed V et Ferhat Abbas), la statue de Jules Ferry est sacrifiée en pleine nuit. Par ce

22. *Le Monde*, 3 mai 1956.

23. *Le Monde*, op.cit. du 3 mai 1956.

24. *Le Petit Matin*, 5 mai 1956, informe que le secrétaire d'État à l'Information a annoncé le 4 mai que la décision a été prise par des échanges de lettres et un entretien entre Monseigneur Perrin et le président conseil Habib Bourguiba.

geste, le nouveau régime avait voulu lancer un signal concret de rapprochement entre les trois pays voisins dans la lutte anticoloniale et un attachement à l'indépendance de l'Algérie. Le mouvement de « déboulonnage » avait également touché d'autres monuments : le buste de Victor de Carnières est retiré du square de Verdun à Tunis. À Sfax les statues de Paul Bourde et de Philippe Thomas ont été détruites au début de l'année 1957. Le même sort est dévolu aux monuments aux morts de plusieurs villes du pays. Les rumeurs les plus folles avaient couru à l'époque sur l'extension des opérations à d'autres noms et à d'autres monuments, cependant un nouveau cadre de la politique mémorielle est annoncé.

Une continuité dans le partage des valeurs

Dans les faits, l'opération de révision des noms des rues entreprise au lendemain de l'indépendance de la Tunisie n'a jamais pris des allures inquisitoires ou de « purification » du paysage de la ville. Hormis la déclaration du président Bourguiba au journal *Le Monde*, où il avait exprimé sa vision concernant les noms des rues et en attendant de pouvoir consulter les minutes des délibérations des conseils municipaux de l'époque, d'autres sources permettent d'évaluer la teneur et la portée de la politique décidée en matière mémorielle. Notre analyse s'est basée sur la liste des noms ayant résisté aux changements tel que les noms des rues : Charles de Gaulle, avenue de France, avenue de Marseille et avenue Jean Jaurès.

Rien qu'à travers l'évocation d'un tel échantillon de noms de rues qui ont été maintenues, il apparaît clairement que ni le gouvernement tunisien, ni les municipalités n'ont cherché à provoquer une rupture radicale dans la filiation de la mémoire des relations entre la Tunisie et la France. Le but recherché était l'introduction d'une homogénéisation entre la toponymie urbaine et la nouvelle phase historique dans laquelle est entrée la Tunisie au lendemain de l'obtention de son indépendance nationale. Il ne s'agit point de faire oublier de l'imaginaire tunisien le mot « France » avec lequel la Tunisie avait une relation continue depuis des siècles. C'est ainsi que le nom de l'avenue rappelant cette continuité est maintenu à sa

place. C'est aussi le cas de l'avenue de Paris, la plus longue artère de Tunis reliant l'avenue Jules Ferry au parc Belvédère au nord de Tunis. On avait juste profité du fait qu'elle comprenait deux sections pour introduire une modification en accordant un nom à chaque partie. Ainsi, le premier tronçon, qui allait de l'avenue Habib Bourguiba au passage, allait continuer à porter son nom initial rappelant la ville de Paris, le second tronçon, qui partait du passage à la place Pasteur, allait désormais porter le nom de la Liberté²⁵. Il en fut de même pour l'avenue de Marseille, la rue Charles de Gaulle et l'avenue Jean Jaurès. Toutes ces artères ont continué à porter les mêmes noms initiaux. Un tel constat ne peut que traduire une volonté de continuer un attachement à des liens anciens et à des valeurs en partage entre les deux pays. Bien plus, la Tunisie indépendante va donner des noms de rue à des personnalités françaises ayant vécu en Tunisie durant la période coloniale, autour de laquelle s'est créé un accord sur les services qu'elles avaient pu rendre au combat du peuple tunisien pour retrouver sa liberté et son émancipation.

Reconnaissance aux Français ayant aidé à l'émergence d'une Tunisie libre et moderne

Un ancien de Tunis en visite nostalgique au pays qui l'avait vu naître, en flânant devant son ancien lycée Carnot, pourrait se trouver à quelque dizaine de mètres de l'entrée principale, dans une petite rue portant le nom Ève Noëlle. En faisant une recherche, il va découvrir qu'il s'agissait de la rue où avait habité le couple Alexandre et Eva Fichet²⁶. Enseignante d'anglais, militante socialiste et féministe arrivée à Tunis en 1912 suivant les pas de son frère André Duran-Angliviel où il était arrivé quelques années plutôt, Ève Noëlle, fut le pseudonyme par lequel Eva Fichet avait collaboré au journal *Tunis-Socialiste*. Elle avait épousé en 1914 à Tunis, Alexandre Fichet, militant socialiste, professeur, peintre et homme de théâtre engagé,

25. Bourrial (Hatem), « En remontant l'avenue de Paris », *Tunis Web Hebdo*, 3 janvier 2018.

26. Fichet (Eva), née Duran-Angliviel, née le 2 septembre 1880 à Valence (Drôme), morte le 9 octobre 1955 à Paris professeur d'anglais militante socialiste de Tunisie, déportée.

président de l'Association culturelle « l'Essor ». C'est en signe de reconnaissance pour sa compréhension des aspirations nationales tunisiennes que les dirigeants tunisiens décidèrent de donner son nom à une rue de Tunis²⁷. Le même respect fut accordé au frère d'Eva Fichet, André Duran-Angliviel²⁸ dont le nom avait été donné, à une rue du quartier d'El Menzah à Tunis. Par ce geste symbolique, les responsables de la Tunisie indépendante avaient voulu rendre hommage à un militant qui a brillé par son activité au sein du barreau tunisien. En effet, André Duran-Angliviel, « *avocat, il eut à défendre, non seulement des socialistes ou des militants syndicalistes de la CGT, mais également des membres de la CGTT (procès du complot de 1925) et de l'UGTT de Sfax (procès de 1947)*²⁹ ». C'est aussi une reconnaissance au militant qui avait apporté dès les débuts des années vingt son soutien aux aspirations tunisiennes³⁰ et avait accepté fait partie de la seconde délégation destourienne qui s'était rendue en France en janvier 1921 pour rencontrer des membres du gouvernement français. Faut-il rappeler aussi qu'au cours de ce même voyage il avait participé avec Hassan Guellaty au congrès de Tours qui avait vu le parti socialiste se scinder en parti socialiste et parti communiste ?

Signalons, enfin, que la liste comporte également des noms de personnalités françaises n'ayant pas forcément vécu dans le pays, mais, pour lesquels la Tunisie se sentait reconnaissante. Tunis compte bien une place qui porte le nom de Pierre Mendès France pour ses efforts dans la recherche de solutions au conflit opposant la France à la Tunisie en 1954, notamment pour son célèbre discours devant le bey de Tunis, le 31 juillet 1954, dans lequel il avait exprimé le désir de la France à reconnaître à la Tunisie son autonomie interne. Une

27. <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php>, Notice Fichet Eva, née Duran-Angliviel.

28. Duran-Angliviel (André), est né le 21 octobre 1877 à Valence (Drôme), mort le 19 janvier 1964 à Paris. Arrivé à Tunis en 1904, avocat au barreau de Tunis, ancien bâtonnier, délégué à la conférence consultative, puis au Grand conseil de la Tunisie sans interruption de 1919 à 1945, éditorialiste de *Tunis socialiste et du Petit Matin*.

29. <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php>, notice Duran-Angliviel André.

30. Duran-Angliviel, *Ce que la Tunisie demande à la France*, Paris, 1921.

rue portant le nom d'Alain Savary³¹ en signe de reconnaissance pour son rôle dans la réussite des négociations tuniso-françaises lorsqu'il avait occupé, en 1956, les fonctions de secrétaire aux Affaires marocaines et tunisiennes dans le gouvernement de Guy Mollet, ou une rue qui porte le nom de Lucie Faure³², épouse d'Edgar Faure, ayant séjourné avec lui en Tunisie en pleine occupation allemande avant de rejoindre, à Alger, les forces de la France libre.

Au terme de cette réflexion sur la mémoire tuniso-française, nous pouvons aisément affirmer que cette dernière, comme tout objet, a une histoire fluctuante et variable selon les aléas des relations bilatérales et du contexte international. Comme toute étude du passé, l'histoire de la mémoire des relations entre la France et la Tunisie a connu des changements et des variations en fonction des acteurs qui sont intervenus pour apporter leur touche. C'est une histoire qui décrit des modes de connaissances et de perceptions réciproques, mais instruit aussi que l'ancienneté des relations entre les deux pays est tellement inscrite dans le temps long qu'il serait impensable d'imaginer l'avenir en dehors d'une continuité du partage des expériences humaines dans un climat de respect et d'attachement aux valeurs communes.

*Les axes de recherche de Habib Kazdaghli portent sur l'histoire contemporaine de la Tunisie et du Maghreb, l'histoire du mouvement communiste et l'histoire des communautés ethniques et minorités religieuses de Tunisie (les Juifs, les Grecs, les Russes, les Italiens, les Maltais, etc.) et l'histoire du tourisme en Tunisie et dans l'empire colonial français. Il anime l'axe sur les relations entre l'histoire et la mémoire des communautés, la mémoire des lieux, au sein du laboratoire de recherche sur le patrimoine pluriel de la Tunisie dont il est le directeur.

31. Savary (Alain), (1918-1988), homme politique français, dirigeant socialiste.

32. Le nom de Lucie Faure avait été donné à l'ancienne rue de Bordeaux à Tunis.

1996-2019 : d'un colloque à l'autre Les relations franco-tunisiennes vues à travers une méthode et quelques parcours individuels

François COCHET
Professeur émérite de l'Université de Lorraine-Metz

En 1995 et 1996, le centre de recherche sur la paix et la guerre (Arpège) de l'université de Reims, alors dirigé par Maurice Vaïsse, organisait avec l'Institut supérieur d'histoire du Mouvement national tunisien et l'université de Tunis un programme de recherche sur les relations franco-tunisiennes de 1945 à 1962 vues à travers les sources orales. La situation politique de la Tunisie semblait alors stable, même si les opposants à Ben Ali étaient nombreux et d'obédiences variées. Au-delà des apports scientifiques de ce colloque, la méthode consistant à faire confiance aux sources orales était novatrice à l'époque. Plus de vingt ans après ce colloque, je voudrais relire aujourd'hui les conditions de production de cette manifestation scientifique en les prolongeant de quelques réflexions sur ce que sont devenues les relations franco-tunisiennes un quart de siècle après et en suivant quelques parcours individuels de certains intervenants du colloque final de Tunis de 1996.

Les sources orales : une méthode encore contestée en 1995

L'IHTP était en pointe dans le traitement des sources orales au début des années 1980 en France¹. Venue des États-Unis et d'Angleterre sous la forme de « l'Oral History », cette forme d'histoire n'était pas anodine et prétendait rendre la parole à ceux qui ne l'avaient

1. Voir la publication de *Problèmes de méthode en histoire orale*, Paris, IHTP, 1980.

jamais eu : les humbles, les modestes, les minorités ethniques ou linguistiques. Un certain nombre de chercheurs rassemblaient également leurs expériences pour faire progresser le recours aux sources orales, dont Philippe Joutard².

Du côté tunisien, la communication d'Habib Belaid et Kmar Bendana, intitulée « L'Archive, la parole et le témoin³ », rendait bien compte d'une certaine gêne à l'égard des sources orales, préférant s'intéresser aux dossiers d'archives écrites traditionnelles. Maurice Vaïsse, lui-même adepte des sources orales depuis longtemps, notamment par le biais des archives diplomatiques, avait jeté les bases de la réflexion dans son introduction. Ma propre communication de 1996⁴ militait, comme je le faisais déjà depuis la soutenance de ma thèse de III^e cycle⁵ à la fois pour une banalisation des sources orales, devant être, à mes yeux, traités comme les archives écrites traditionnelles et pour l'apport spécifique des sources orales en termes de fonctionnements mémoriels. Nous avons alors recueilli le témoignage de personnalités françaises décisionnaires dans les évolutions franco-tunisiennes, à savoir ce que j'appelle plutôt des « grands témoins », plutôt que des « témoins d'ambiance ». Francis Baecque, conseiller juridique du gouvernement tunisien entre 1949 et 1954, Bernard Tricot, Directeur de cabinet du haut-commissaire de France en Tunisie, Pierre Châtenet et Jean Sauvagnargues constituaient la première catégorie des grands témoins français, celle des hauts fonctionnaires. Les contrôleurs civils (Louis Morel ou Francis Roux) constituaient la deuxième catégorie. La troisième catégorie de témoins était représentée par des militaires, occupant des grades

2. Philippe Joutard, « Histoire orale » dans Dictionnaire des Sciences Historiques, Paris, PURF, 1986, pp. 495-497 et « Archives orales, une autre histoire », *Annales ESC*, janvier-février 1980.

3. Actes du VIII^e colloque international sur Histoire orales et relations tuniso-françaises de 1945 à 1962, la parole aux témoins, Publications de l'Institut Supérieur d'Histoire du Mouvement National, Tunis, 1998, pp. 17-28

4. François Cochet, « Les attitudes de la France en Tunisie (1945-1962) : les apports des sources orales », pp. 29-46.

5. François Cochet, « Rémois en guerre (1914-1918), paroles de témoins et sources écrites », thèse de III^e cycle, sous la direction de Michelle Perrot, Université de Paris VII, septembre 1983.

variés à l'époque des faits et devenus officiers généraux pour certains d'entre eux (généraux de Ligniville, Morisot, Valentin et de Zélicourt).

Comme il est de coutume en sources orales, un certain nombre de stéréotypes ressortait des entretiens. L'affirmation notamment qu'Habib Bourguiba avait les comportements d'un député radical-socialiste français était avancée par plusieurs témoins français (général François Valentin, Pierre Châtenet), mais ne faisait que reprendre, par ailleurs, un avis émis par Charles De Gaulle lui-même parlant à l'égard d'Habib Bourguiba, d'« un politicien, un radical-socialiste⁶ », ce qui, dans la bouche du général n'avait rien de flatteur.

Dans les liens ambigus entre sources écrites et orales, j'avais aussi noté à l'époque, que plusieurs témoins avaient eu de nombreuses difficultés à dépasser les mémoires écrits qu'ils avaient rédigés. Pierre Châtenet m'avait ainsi « récité » de longs passages de ses mémoires⁷, tandis que Bernard Tricot avait été davantage capable de s'abstraire des siens⁸.

La jeunesse des fonctionnaires français en poste (Pierre Chatenet, 30 ans à l'époque, Francis de Baecque, 34 ans, François Piaux, 35 ans) et leur grande autonomie de fait avaient été un des grands apports méthodologiques de cette enquête orale de 1995-1996.

Un des autres grands apports de l'enquête orale avait consisté à identifier les lignes de clivages nombreuses et variées qui existaient au sein des milieux français de Tunisie entre 1945 et 1962. La césure, notamment entre les fonctionnaires installés pour une longue période et les hauts fonctionnaires de passage, avait été relevée. Francis de Baecque avait eu des mots très durs à l'égard des fonctionnaires locaux décrits en termes d'éléments « sinon bloquants,

6. Cité par Maurice Vaisse, « De Gaulle et Bourguiba, un malentendu permanent », dans *Commentaire*, n° 165, printemps 2019, p. 124.

7. Pierre Châtenet, *Décolonisation : souvenirs et réflexions*, Paris, Buchet-Chastel, 1988.

8. Bernard Tricot, *Mémoires*, Paris, Quai Voltaire Éditions, 1994.

tout au moins retardataires [...] profondément imbus de leur supériorité » et précisant de manière un peu perverse, « beaucoup *venaient de l'île de beauté* ». La personnalisation de l'histoire, du fait du recrutement de « grands témoins », avait aussi constitué une dimension importante de cette enquête orale, en même temps que la caducité du système de protectorat et l'instabilité de la IV^e République. Du côté tunisien, Habib Kazdaghli, avait plutôt insisté sur la sauvegarde de la mémoire nationale⁹.

Ce faisant nous étions dans une période scientifiquement charnière où les sources orales, du côté français notamment, sortaient du ghetto relatif dans lequel l'université les avait longtemps tenues pour devenir une source comme une autre.

Depuis le colloque de 1996 : une brève évocation des regards officiels franco-tunisiens

Habib Bourguiba avait choisi de faire confiance au général Zine El-Abidine Ben Ali après les émeutes de décembre 1983-janvier 1984 qui avaient fait plusieurs centaines de morts. La crise multiforme s'était développée, marquée par la mise à l'écart de Mzali, de Bourguiba junior et la montée en puissance de Ben Ali comme ministre de l'Intérieur. Dans la nuit du 6 au 7 février 1987, un groupe de sept médecins remettait un rapport médical avançant l'incapacité mentale du « combattant suprême ». Ben Ali s'appuyait alors sur cette « expertise » pour mettre Habib Bourguiba en résidence surveillée jusqu'à sa mort en 2000. Lors du colloque de 1996, Zine El-Abidine Ben Ali est au pouvoir depuis neuf ans. Son pouvoir semble sans faille.

En effet, il verrouille les différents opposants à son régime. Les islamistes d'Ennahdha sont l'objet d'un procès à l'été 1992. Réélu le 20 mars 1994, puis le 24 octobre 1999, puis en 2004 et en 2009, Ben Ali apparaît aux yeux des dirigeants français comme l'élément

9. Habib Kazdaghli, « histoire et mémoire : apports des sources orales à l'étude de l'histoire des relations tuniso-françaises de 1945 à 1962 », *Histoire orale... op. cit.*, pp. 47-58.

de stabilité du Maghreb. Sa politique de privatisation, notamment dans les domaines du tourisme, des industries agroalimentaires ou de la pêche, lui donne une réputation de modernisme. Son accord avec l'Union Européenne du 17 juillet 1995, qui entre en vigueur au 1^{er} mars 1998, entame un démantèlement progressif des barrières douanières.

Même si historiens et diplomates savent pertinemment que les discours officiels ne sont que l'écume des relations internationales et en sont comme des caricatures, il convient pourtant de rappeler les propos du président Chirac, lors d'un voyage officiel en Tunisie en 1995, saluant en Ben Ali, « l'homme d'État qui incarne la Tunisie nouvelle » et la « réussite de l'expérience tunisienne¹⁰ ». Lors de sa visite du 3 au 5 décembre 2003, cette fois durant son deuxième mandat, le président Chirac, lors du dîner d'État offert par Zine El Abidine Ben Ali, rend un solide hommage au président tunisien. « Je ressens à nouveau cette amitié exceptionnelle qui imprègne la relation entre nos deux pays et aussi celle, plus personnelle, qui nous lie depuis longtemps l'un à l'autre. » Et le président Chirac de poursuivre : « Je veux saluer la réussite de votre action. [...] vous avez fait reculer la pauvreté, vous avez fait reculer l'exclusion, ouvrant ainsi la voie au renforcement de l'État de droit et à la consolidation de la démocratie¹¹. » La consolidation de la démocratie signifie alors surtout la lutte contre les islamistes du parti Ennahdha, objet d'un procès à l'été 1992 pour un plan « visant la prise du pouvoir ». Pour d'autres observateurs, le régime de Ben Ali, introduisant le bicamérisme avec la Chambre des conseillers, relève alors d'un simulacre de démocratie, méprisant les droits de l'homme et utilisant massivement les emprisonnements et la torture au nom de la loi antiterroriste de 2003. La corruption du régime et notamment du clan de la deuxième épouse de Ben Ali, Leïla Trabelsi, fait bondir les opposants du Parti communiste des ouvriers tunisiens ou du Congrès pour la République.

10. Voir Gérard Claude, « Chirac l'Africain. Dix ans de politique africaine de la France, 1996-2006 » dans *Politique étrangère*, 2007/4, pp. 905/918.

11. Voir le site : discours.vie-ublique.fr/notices/037000379.html.

Les modestes scientifiques que nous étions en 1996 ont vu un régime autoritaire, peu regardant sur la question des droits de l'homme, mais ont vu aussi la stabilité apparente d'une société que le musellement de toute opposition confère aux dictateurs. Pourtant, les choses peuvent aller vite, comme dans tout régime confondant contrôle de l'opinion et adhésion des populations. Lorsqu'après l'immolation par le feu du jeune Mohamed Bouazizi pour protester contre la saisie de ses marchandises, le 17 décembre 2010, Ben Ali tente des concessions en promettant des élections libres dans les six mois, le retrait de sa candidature pour 2014 et la création de 300 000 emplois en 2011 et 2012, les forces armées tunisiennes et son entourage le poussent à gagner l'Arabie Saoudite, où il réside toujours, cet État se refusant à l'extrader. Au 15 mai 2018, Ben Ali faisait l'objet de 5 condamnations à perpétuité et d'un cumul de plus de 200 années de prison dans son pays.

À travers le regard, certes très partiel, des prises de position des présidents de la république française successifs, quelques évolutions peuvent être mesurées. En juillet 2015, l'ancien président Sarkozy se rend en Tunisie pour rendre hommage aux victimes des attentats du Bardo et de Sousse de mars et juin 2015. La *Presse de Tunisie* titre alors : « Monsieur Sarkozy, vous n'êtes pas le bienvenu. » C'est surtout la gestion des suites de l'affaire libyenne que les Tunisiens reprochent à Nicolas Sarkozy¹². En revanche, le président François Hollande prend le contre-pied de son prédécesseur. Il se rend en Tunisie à l'été 2013 pour encourager la transition démocratique ; en février 2014, pour célébrer l'adoption de la constitution tunisienne, et le 29 mars 2015 après les attentats du Bardo. Si le premier partenaire économique de la Tunisie est alors la France, les ressentiments issus de la période Sarkozy sont encore importants, du fait de l'ancien soutien à Ben Ali.

Emmanuel Macron se rend en Tunisie le 31 janvier 2018. Il entre main dans la main avec le président Essebsi au palais de Carthage et s'adresse à l'Assemblée des représentants du peuple, où les oppo-

12. Voir *L'Express* du 20 juillet 2015.

sants n'avaient pas été conviés. Au-delà des formules convenues : « *Nous sommes deux pays qui peuvent compter l'un sur l'autre, dans les moments difficiles* » ou « si vous échouez, nous échouons », le président Macron donne des leçons aux Tunisiens, « des réformes douloureuses s'imposent pour que la Tunisie soit un véritable pôle d'attraction » (que la leçon n'est-elle appliquée en France pour elle-même ?). Édouard Philippe signe onze accords portant sur 92 millions d'euros¹³. Une certaine frustration s'ensuit de ce voyage selon la revue de presse de *Mounira El Bouti*¹⁴.

Nicolas Beau, auteur engagé¹⁵, va plus loin encore sur son site *Monde Afrique*. Il écrit, le 10 février 2018 : « la Tunisie va mal et personne ne l'ignore, même si *l'aura méritée d'une transition démocratique réussie, la première du "printemps arabe" de 2011, a permis longtemps de masquer la réalité, [...] le pays réel ne croit plus guère aux vertus de la démocratie parlementaire du pays "légal" [...]. La dure réalité, la voici : la plupart des Tunisiens rêvent d'un retour vers un régime fort, où régnerait un Ben Ali malgré tout respectueux de la liberté d'expression à laquelle ils se sont habitués depuis la révolution de 2011.* » Selon l'auteur, les fils de Beji Essebsi n'ont « rien à envier par leur niveau de corruption, au clan de Leïla Trabelsi ». En outre, « l'alliance que le chef de l'État a conclue avec Rached Ghannouchi, leader charismatique du mouvement islamiste tunisien, lui donne un semblant de paix sociale [...] au prix d'une cogestion du pouvoir paralysante », malgré les 214 partis politiques existant dans le pays.

Bien entendu, en 1996, les participants au colloque de Tunis ne peuvent prévoir l'avenir et font, le plus sérieusement possible, leur travail d'historiens. Certains d'entre eux ont cependant des parcours plus ou moins en relation avec les évolutions de la situation tunisienne d'alors.

13. Ces renseignements proviennent de Frida Dahmani dans *Jeune Afrique* du 1^{er} février 2018.

14. Voir le site *mondafrique.com*.

15. Nicolas Beau est l'auteur avec Jean-Pierre Tuquoi de *Notre ami Ben Ali, l'envers du miracle tunisien*, Paris, La découverte, 1999.

Retour sur quelques historiens : que sont devenus certains acteurs du colloque du programme de recherche de 1995-1996 ?

La plupart des historiens français comme tunisiens de l'époque ont poursuivi leur route scientifique. Après une magnifique carrière, Maurice Vâisse, élu à l'IEP de Paris en 2000, prend sa retraite en 2011, mais demeure toujours très actif au sein de la commission des archives diplomatiques, à la tête du conseil scientifique de la recherche historique du ministère de la Défense, ou encore à la tête de la commission pour la publication des documents diplomatiques français. La liste de ses ouvrages importants n'a cessé d'augmenter depuis le colloque de Tunis de 1996. Son livre *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*¹⁶ est très remarqué, ainsi que *La puissance et l'influence*¹⁷ ou *Diplomatie françaises. Outils et auteurs depuis 1980*¹⁸. Jetant, lui aussi, une passerelle entre le colloque de 1996 et la situation tunisienne actuelle, Maurice Vâisse publie, en 2019, dans la livraison du numéro 165 de la revue *Commentaire*, un article consacré aux relations orageuses entre Bourguiba et Charles de Gaulle¹⁹.

Le général Chaix continue de produire des ouvrages dans son Ardèche natale. Il a notamment publié en 2005 un ouvrage remarqué : *En mai 1940, fallait-il entrer en Belgique ? Décisions stratégiques et plans opérationnels de la campagne de France*²⁰, et récidive en 2017²¹.

16. Maurice Vâisse, *La Grandeur, politique étrangère du général de Gaulle (1958-1969)*, Paris, Fayard, 1998.

17. Maurice Vâisse, *La puissance et l'influence*, Paris, Fayard, 2009.

18. Maurice Vâisse, *Diplomatie française. Outils et acteurs depuis 1980*, Paris, Odile Jacob, 2018. On pourrait aussi citer *Vers la paix en Algérie. Les négociations d'Évian dans les archives diplomatiques françaises*, Bruxelles, Bruylant, 2003 ou *La Paix au XX^e siècle*, Paris, Belin, 2004.

19. Maurice Vâisse, « De Gaulle et Bourguiba, un malentendu permanent », *Commentaire*, n° 165, printemps 2019, pp. 123-129.

20. Publié à Paris, aux éditions Economica, avec une préface de Maurice Vâisse.

21. Bruno Chaix, *L'Occupation allemande en Ardèche. La retraite de la Wehrmacht du midi de la France en août 1944*, Privas, Éditions Mémoire d'Ardèche et temps présent, juillet 2017.

Moi-même, plus modestement, élu professeur des universités en 2000, ai réorienté mes recherches depuis cette date sur la société militaire à travers la captivité de guerre dans un premier temps²², puis à travers les combattants et l'expérience combattante du XIX^e siècle à nos jours²³ et des synthèses sur les conflits contemporains²⁴.

Du côté tunisien, les historiens de 1996 ont poursuivi leur carrière classique pour certains d'entre eux. C'est le cas d'Ammar Mahjoubi, qui nous avait accueillis en 1996 comme directeur de l'Institut supérieur d'histoire du mouvement national tunisien, de Mohamed Lofti Chaïbi qui en est devenu à son tour le directeur en 2017. Kmar Bendana a publié en 2005 *Relire les biographies de Bourguiba*²⁵, et a participé, en 2010, aux mélanges donnés en l'honneur de Daniel Rivet²⁶. Ridha Shili, qui avait soutenu sa thèse en 1996 sur les activités minières coloniales en Tunisie, s'intéresse particulièrement depuis au patrimoine naturel tunisien et a présenté, en 2018, la « table de Jugurtha » – cette *mesa* de 80 hectares qui domine Kalaat Senan, au nord-ouest de la Tunisie – au patrimoine national tunisien.

22. François Cochet, *Soldats sans armes, la captivité de guerre, une approche culturelle*, Bruxelles, Bruylant, 1998.

23. Voir François Cochet, *Survivre au front, 1914-1918, les poilus entre contrainte et consentement*, Saint-Cloud, Soteca/14-18 Éditions, 2005, le programme de recherche « Expecom19-21 » de la Maison des Sciences de l'homme de Lorraine, 2010-2013, avec quatre volumes publiés, *Former les soldats au feu, Commander et obéir au feu, Les environnements du combattant, Les traumatismes des combattants*, Paris, Riveneuve éditions, 2011, 2012, 2013 et 2014.

24. Voir François Cochet, *Être soldat de la révolution à nos jours*, Paris, Armand-Colin, 2011 ; *Armes en guerres, mythes, symboles, réalités*, Paris, CNRS-Éditions, 2012 ; 1914-1918, *Fin d'un monde début d'un siècle*, Paris, Perrin, 2014 et 2017, prix de l'UNOR 2014 et prix Louis Marin de l'Académie des Sciences morales et politiques, 2015 ; *Français en guerres, de 1870 à nos jours*, Paris, Perrin, 2017.

25. Kmar Bendana, *Relire les biographies de Bourguiba. Vie d'un homme ou naissance d'une Nation*, Tunis, 2005.

26. Kmar Bendana, « Écrire, enseigner l'histoire de la Tunisie : séquence coloniale et circulation des savoirs », Mélanges en l'honneur de Daniel Rivet, Paris, Karthala, 2010.

Mokhtar Ayachi, qui avait présenté en 1996 une conférence sur la « *question culturelle en Tunisie au moment de l'indépendance* », s'est à présent reconverti en spécialiste des sciences de l'éducation et de la didactique. Dans une interview récente de janvier 2019, il adopte le ton et la terminologie bourdieusienne, pour dénoncer la fin de l'ascenseur social par l'école en Tunisie du fait de la mondialisation, du néolibéralisme et par la « domestication du peuple par la dictature : le système éducatif est une *“garderie à grande échelle”*. *L'école reprend le rôle néfaste de reproduction sociale*²⁷. » Nous retrouvons là les habituels propos idéologiques des bourdieusiens, y compris dans l'emploi d'un jargon destiné à montrer le caractère de « savant » des spécialistes des sciences de l'éducation.

Mais d'autres acteurs du colloque de 1996 ont joué un rôle important dans la vie politique tunisienne depuis cette date.

Dans la mouvance de Ben Ali, Dali Jazi, qui nous avait accueillis en tant que ministre de l'enseignement supérieur, est décédé en 2007. Il a été plusieurs fois ministre jusqu'en 2005 (santé publique, ministre délégué aux droits de l'homme et aux relations avec les députés, défense nationale).

Habib Kazdaghli était, en 1996, responsable de l'unité d'histoire orale qui coorganisait le colloque. Opposant communiste à Ben Ali, il avait soutenu sa thèse en 1988 et devait soutenir son HDR²⁸ en 1999. Il avait été professeur invité, notamment à Reims. Devenu professeur des universités en 2004, il devient doyen de la faculté des Lettres de la Manouba de juin 2011 à 2017. C'est surtout l'année 2012 qui lui apporte une notoriété incontestable. Il exclut de son bureau une étudiante portant le niqab et se voit menacé par les salafistes. Une protection doit être déployée à son égard. Un journal du soir français évoque alors son sort. En 2013, il gagne son procès contre les salafistes. Au cœur des évolutions politiques de la Tunisie actuelle, Habib Kazdaghli prend aussi parti ouvertement. Dans une

27. Article de Medhi Cherif pour le site Generation transition, <https://medium.com>. Rapport n° 17, « L'histoire de l'éducation tunisienne », du 20 janvier 2019.

28. Habilitation à diriger les recherches.

interview à Nadine Epstein de France Culture, il déclare que tout cela se fait « avec la complicité de ceux qui nous gouvernent²⁹ ». Le 7 mars 2017, une plaque commémorative a été dévoilée à l'université pour commémorer les événements de mars 2012, où un salafiste avait abaissé un drapeau tunisien pour hisser celui de l'internationale salafiste. En 2017, il se voit remettre le prix du président de la République tunisienne de l'exception culturelle.

Adnen Mansar avait quant à lui présenté une communication sur « les relations tuniso-françaises au lendemain de l'indépendance à travers les discours de Bourguiba ». Il est aujourd'hui professeur à la faculté des Lettres et sciences humaines de Sousse, dont il devient vice-doyen en 2011. Il appartient à la « Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution de la réforme et de la transition démocratique ». Il est membre du bureau politique du « Congrès pour la république » (2011-2014), puis secrétaire général du mouvement « Tunisie Volonté » à partir de 2015. Directeur de cabinet de Moncef Mazouki, président de la Ligue des droits de l'homme, il devient directeur de campagne de ce dernier lors des élections présidentielles de 2014.

Avec ces deux historiens, nous avons l'exemple même de deux intellectuels qui quittent clairement leur cabinet de travail et leurs archives, fussent-elles orales, pour se lancer dans l'arène politique. Il est vrai qu'à partir de 2011 la Tunisie entre dans une période agitée de son histoire et que les historiens ne sont pas les plus mal placés, par leur maîtrise des événements du passé, pour intervenir dans l'actualité.

Parmi les intervenants français de 1996, on ne retrouve pas un tel investissement en politique. Pourtant deux des participantes de l'époque peuvent être considérées comme d'authentiques militantes de causes d'ailleurs bien différentes.

29. Site de France Culture, entrée « Habib Kazdaghli », interview de 56 secondes de Nadine Epstein du 28 mars 2013.

Annie Rey-Golzeiguer (née en 1925 à Tunis) est une historienne engagée de fort longue date. Elle vit aujourd'hui dans une maison de retraite de Massiac dans le Cantal. Son père, d'origine juive russe, est médecin à Tunis. Il meurt en déportation en 1943. Engagée au sein du Parti communiste français en 1952, elle se voue à l'anticolonialisme avec son mari Roger Rey, sorti de Saint-Cyr, mais exclu de l'armée en 1952 également. Le couple va très loin dans son action, devenant « porteurs de valise » lors de la guerre d'Algérie. L'œuvre historique d'Annie Rey porte l'empreinte d'une foi marxiste. L'ayant eu en cours, à Reims, en licence et dans la préparation de l'agrégation de 1975 à 1977, j'ai le souvenir d'un cours où Annie Rey nous expliquait que malgré les échecs du système communiste, le marxisme demeurait une méthode de pensée incomparable. Ses ouvrages sont marqués par la dénonciation du système colonial³⁰. En 2011 elle est encore signataire d'une pétition appelée « Non à l'hommage national au général Bigeard », et en 2014 elle signe avec 170 autres personnalités de gauche un appel pour « la vérité sur le crime d'État que fut la mort de Maurice Audin ». Elle décède le 17 avril 2019.

En octobre 2015, une délégation tunisienne comprenant Saïd Bhira, conseiller auprès du ministre des Affaires étrangères, et Faouzi Mahfoudh, directeur de l'Institut supérieur d'Histoire de Tunis, s'est rendue dans la maison de retraite de Massiac pour remercier Annie Rey d'avoir légué les 3 500 ouvrages de sa bibliothèque personnelle à cet Institut. Taïeb Baccouche, ministre des Affaires étrangères, a déclaré : « La Tunisie reconnaît en vous une amie sûre depuis *la lutte pour l'indépendance*. »

Laurence de Cock était une étudiante de maîtrise de l'université de Reims. Son mémoire portait sur l'exil de Bourguiba en France (1952-1954), sous la direction de Maurice Vaisse. En 1996, elle avait présenté une communication sur « La France et Bourguiba, 1945-1956 ». Elle envisageait alors de poursuivre en thèse.

30. Voir notamment, Annie Rey-Golzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers El Kebir aux massacres du Nord-Constantinois*, Paris, La découverte, 2002.

À partir des années 2000, Laurence de Cock s'implique de plus en plus dans le débat public. Elle se définit aujourd'hui comme « essayiste et historienne³¹ ». Abandonnant la recherche en histoire, elle soutient en 2016 une thèse de sciences de l'éducation³². Au moment où se déroule en Tunisie la « révolution de jasmin », elle crée, avec Gérard Noiriél et Nicolas Offenstadt, le « Comité de Vigilance face aux usages publics de l'histoire » (CVUH), afin de combattre ce que le CVUH considère comme des instrumentalisation de l'histoire par le président Sarkozy. En 2011, elle fonde avec Emmanuelle Picard, Patricia Legris et Suzanne Citron le site internet *Aggiornamento* histoire géographie, qui prétend apporter des « réflexions et des propositions pour un renouveau de l'enseignement de l'histoire et de la géographie du primaire à l'université ». Elle entend surtout lutter contre le « roman national » français mis en place dans l'enseignement de l'histoire. Le mouvement « *Aggiornamento* » vise à promouvoir « une histoire émancipatrice, débarrassée de ses oripeaux identitaires et de sa surcharge morale et politique³³ ».

En 2005, elle participe aussi au mouvement des « Indigènes de la république », mais prend ensuite du recul par rapport au PIR (Parti des indigènes de la république), dont le programme, jargonnant dans le style de Frantz Fanon, est somme toute assez clair : « *Notre objectif prioritaire est de faire converger, au sein d'une même dynamique antiraciste et anticoloniale, l'ensemble des espaces de résistance que se donnent les immigrés et leurs enfants, les habitants des quartiers populaires et les populations originaires des DOM-TOM. [...] Le PIR a pour objectif à plus long terme la constitution d'un gouvernement décolonial, s'appuyant sur une nouvelle majorité politique dans le pays³⁴.* »

Le 23 mars 2017, lors de la campagne française des élections présidentielles, elle se trouve invitée sur le plateau de « L'Émission politique » de France 2 pour débattre avec François Fillon, et apos-

31. Voir sa fiche Wikipédia.

32. « Le fait colonial à l'école : genèse et scolarisation d'un objet de débat public, scientifique et mémoriel (1980-2015). Essai de socio-histoire du curriculum », sous la direction de Françoise Lantheaume, université de Lyon II.

33. Pierre Albertini, « Laurence De Cock démonte le roman national », *Le Monde* du 9 mai 2018, consulté en ligne.

34. Site *indigenes-republique.fr*, onglet « qui sommes-nous », consulté le 26 mars 2019.

trophe ce dernier sur l'enseignement de l'histoire, sans que son engagement politique ne soit évoqué, ce qui a débouché sur une petite polémique.

Ainsi, le colloque de Tunis de 1996 voit aujourd'hui encore certains prolongements. Une méthode d'enquête orale est désormais bien établie, alors qu'elle était encore contestée par certains à l'époque.

Certains historiens, notamment en Tunisie, ont montré que l'historien était forcément de son temps, en phase avec son époque, et ont participé largement aux mouvements politiques de fond qui ont touché la société tunisienne avec la chute de Ben Ali et les années qui ont suivi. Du côté français, les engagements de certaines se sont faits sur des convictions idéologiques qui existaient de longue date ou qui se sont construites depuis 1996. Pourtant, comparaison n'est pas raison. Les situations tunisiennes et françaises depuis 1996 n'ont rien à voir. À partir de 1992, avec la montée de l'islamisme en Tunisie, et plus encore depuis 2011, le pays est entré dans une phase cruciale de son histoire, nécessitant la mobilisation de toutes les énergies, l'expression de toutes les convictions. Il n'en va pas de même en France, même si certaines évolutions doivent être observées avec une grande attention, notamment dans la montée de la radicalité et des violences publiques. Les engagements politiques que nous avons signalés chez certaines historiennes du colloque de 1996 ne relèvent pas de l'urgence vitale, la France n'étant ni une dictature ni un État en déshérence, mais du seul débat public où toutes les opinions peuvent s'exprimer. C'est le luxe suprême qu'offrent les démocraties.

Pourtant, certains des historiens de ce colloque de 1996 ont préféré « garder la vieille maison » de l'histoire et faire le plus honnêtement possible le métier pour lequel ils ont été formés.

Mot de Monsieur Foued Lakhoua

**Président de la Chambre Tuniso-Française
de Commerce et d'Industrie (CFCTI),
Président du Conseil d'administration de la COTUSAL,
ancien président de l'association Tunisie-France,
ancien président du conseil des chambres mixtes de Tunisie**

Je dois remercier la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie, des combats du Maroc et de Tunisie et particulièrement son Président, Monsieur Frédéric Grasset, de m'avoir offert l'opportunité d'être parmi vous dans cette journée d'études qui se focalisera sur le thème : « La Tunisie du protectorat à l'indépendance : Histoire et mémoires. » Je le remercie, lui et son équipe, pour le choix des thèmes et également celui des intervenants.

Parler devant un auditoire des relations franco-tunisiennes et surtout de la perception par nos compatriotes de la France est un exercice à la fois délicat et périlleux. Comme vous pouvez le deviner, quantifier une perception sur des relations qui je dirai atypiques et exceptionnelles entre deux pays liés par l'histoire, le culturel fort et des échanges humains d'une grande richesse, me paraît de prime à bord une tâche ardue.

L'histoire du protectorat français et la période coloniale en Tunisie sont peu connues du grand public. Il est vrai que ces épisodes ne sont abordés que très sommairement des deux côtés.

Pour la Tunisie, l'image d'une colonisation paisible et « positive » s'est installée dans la conscience collective, produite et transmise de génération en génération par les acteurs politiques, une importante communauté tunisienne en France et française en Tunisie, et véhicu-

lée par la production littéraire et artistique et les récits des voyageurs. Une image pour le moins positive qui trouve son articulation dans des relations anciennes et des « bons » rapports entretenus entre les deux pays qui malgré les vicissitudes du temps n'ont presque jamais observé de ruptures, ni de grandes tensions.

De nombreux spécialistes continuent de s'interroger sur les raisons profondes qui ont poussé les gouvernements français de l'époque à choisir le protectorat comme moyen de domination coloniale dans la Régence de Tunis. Cette question ne semble pas bénéficier d'un grand intérêt, puisque les analyses et les recherches sur cette période restent modestes.

Pour cette raison évidente, le terme de protectorat est bien choisi, car il implique l'idée de réciprocité d'obligations. En effet, le modèle colonial français s'appuie sur la puissance, l'universalité et certaines valeurs, telles que l'égalité et la citoyenneté. Les pères de la III^e République étaient convaincus de l'idée que les gens aspirent à devenir citoyens français, une sorte de récompense pour eux.

Mus par les idées des Lumières et le prestige de la Révolution de 1789, les Français prétendaient accomplir une mission civilisatrice, de modernisation du pays et de saine administration, formulés par Barthélemy Saint-Hilaire ; les principes fondateurs du protectorat : « Réorganiser la Tunisie, sans qu'il en coûte au Trésor, le pays par lui-même est assez riche pour n'avoir besoin que d'ordre et de justice. *Les entreprises particulières feront le reste, approuvées par le gouvernement du bey sous la haute surveillance de quelques agents français et spécialement de notre ministre Résident.* » Les « indigènes » opposés à cette présence sont néanmoins traités comme « délinquants et barbares ». Répandre la science et la liberté, telle est la mission des « civilisés ». Partout doivent reculer les puissances de l'ignorance, de la superstition, de la peur, de l'oppression de l'homme par l'homme. Ainsi l'action colonisatrice est-elle présentée comme une œuvre d'émancipation.

En apparence donc, la Régence continuait à être dirigée par un prince souverain (le bey) mais le traité du protectorat restreignait considérablement son pouvoir.

En fait, derrière cette vision édulcorée, la réalité avait été toute autre. En effet, l'inégalité entre les Tunisiens et les Français n'était pas seulement politique et économique, elle avait concerné le statut des personnes et leurs droits civils. Le régime colonial en Tunisie applique deux lois, deux droits. Les Tunisiens s'y voient appliquer un statut inférieur à celui des Français de Tunisie et sont soumis à un régime administratif plus rigoureux. Ils ne peuvent pas se prévaloir des libertés reconnues par la loi française. Ce qui est licite en France est en Tunisie tenu pour un délit justiciable des tribunaux, poursuivi et sanctionné sévèrement par des amendes et/ou d'emprisonnement.

Dans cette histoire commune, la perception de la France par les Tunisiens n'est ni homogène ni statique. L'image de la France dans la mémoire des Tunisiens a évolué avec le temps et avec les grands changements intervenus aussi bien sur le plan national, régional qu'international.

L'ancienne puissance coloniale est perçue différemment selon le statut social des Tunisiens, leur appartenance idéologique, régionale ou selon les générations.

Généralement la France est perçue comme un pays colonisateur, une force d'oppression qui n'a pas hésité à utiliser la force et les armes pour étouffer toute revendication nationale, tout mouvement de libération et d'émancipation.

En dépit d'un discours universaliste, les Tunisiens gardent en mémoire l'image d'une colonisation qui a brimé les libertés, asservi un peuple, abusé de ses richesses et n'a pas hésité à emprisonner ses leaders politiques ou à assassiner certaines figures ou à maintenir sous son contrôle des territoires par la force.

Cette image dominante est alternée chez certains par une perception positive. Elle est véhiculée surtout par les personnes qui ont eu la chance de poursuivre leurs études dans ce pays synonyme chez eux d'ouverture et de modernité.

Après l'indépendance, l'image de la France a progressivement évolué. Avec les vagues d'immigration pour travail ou pour études, la France avait été perçue sous l'image d'un pays qui offre une alternative aux Tunisiens, une possibilité de réussir et d'échapper à la misère, voire parfois à l'oppression d'un régime qui ne reconnaît pas les libertés publiques.

L'institution du visa, au cours des années 1980, a fait naître un certain ressentiment, une déception : la France est devenue dans l'imaginaire populaire comme une citadelle infranchissable, un pays qui après avoir réussi à se reconstruire et se développer grâce à un flux migratoire important, a prôné le verrouillage de ses frontières en percevant de plus en plus l'immigration comme une menace, non comme une opportunité.

L'émergence d'une extrême droite en France puis de mouvements conservateurs a nourri cette phobie de l'immigré.

Malgré certains épisodes tragiques, les relations entre la France et la Tunisie sont restées particulièrement étroites après l'indépendance nationale. En dépit de la succession de gouvernements de couleurs différentes notamment en France, il n'y a eu point de rupture, ni de nuages opaques, seulement parfois quelques mésententes et différence d'appréciation sur certains dossiers délicats et de problématiques spécifiques.

Attaché à la culture française, le président Bourguiba entretiendra une relation ambivalente avec la France. Quant à la France, sensible à la modernité arabe incarnée par Bourguiba, ses priorités stratégiques resteront néanmoins focalisées sur ses relations avec l'Algérie et le Maroc. Sur le plan économique, depuis 1959, date de la première convention commerciale et tarifaire conclue entre la Tunisie

et la France, les relations commerciales ont gagné en importance et en diversification. L'instabilité et les incertitudes liées à la transition démocratique ne remettent pas en cause la densité et la diversité des liens économiques et commerciaux bilatéraux.

En dépit de toutes ces évolutions, chez les intellectuels, les chefs d'entreprise et les experts en économie, la France se décline sous l'image d'un partenaire historique et stratégique. La France demeure le premier partenaire économique de la Tunisie. Elle est le premier investisseur en stock et est traditionnellement le premier investisseur en flux (hors énergie) et, depuis 2017, le deuxième fournisseur du pays, après l'Italie.

La France compte le plus grand nombre d'entreprises (plus de 1 200, essentiellement des PME) établies en Tunisie, dans l'industrie manufacturière exportatrice, mais aussi dans le secteur des services : banque, assurance, grande distribution, distribution pétrolière, tourisme, et plus récemment dans les activités liées aux centres d'appels et à l'ingénierie informatique. La France est aussi le premier bailleur d'aide publique au développement et d'assistance technique en Tunisie.

Si la promotion de la langue française est au cœur de la coopération bilatérale, depuis 2011 cette coopération a été réorientée vers l'aide à la société civile, le soutien au processus démocratique et le développement de la formation professionnelle. La France demeure, et de loin, la première destination des étudiants tunisiens partant effectuer leurs études supérieures à l'étranger. Le bulletin « Campus France » estimait leur nombre à 11 573 en 2014-2015, retrouvant ainsi son niveau de 2009. Ils étaient 137 seulement en 1934. Leur effectif passa à plus d'un millier après l'indépendance du pays en 1956 pour atteindre 6 087 en 1973-1974, 7 857 en 1981-1982, 11 177 en 2009. En comparaison, l'Allemagne a accueilli en 2013 près de 2 260 étudiants tunisiens et la Roumanie 1 248, le Canada et les USA se situant respectivement au 4^e et 7^e rang des pays d'accueil des étudiants tunisiens poursuivant leurs études à l'étranger. Selon l'Unesco, le nombre d'étudiants tunisiens en Arabie Saoudite serait passé de 20 en 2009 à 244 en 2013, de 58 à 155 au Qatar et de 114

à 155 aux Émirats Arabes. Cette inflexion n'est pas sans rapport avec les événements politiques survenus en Tunisie depuis 2011. Outre l'importance de la communauté tunisienne résidante en France estimée à plus de 700 000, ce pays continue à être la destination de choix pour les étudiants tunisiens désirant poursuivre leur cursus ou accéder aux grandes écoles.

En matière de coopération culturelle, la France focalise son action en direction de trois axes, à savoir l'appui à la société civile tunisienne et au développement de ses relations avec la société civile française, l'accompagnement de la mise en place de la démocratie et de l'État de droit et l'appui des programmes formation initiale ou continue.

La coopération culturelle française oriente en priorité son action en direction de la jeunesse et des nouveaux publics de la société civile. Cette orientation se traduit par des échanges artistiques, le débat d'idées et l'appui aux nouveaux médias. La promotion de la langue française reste un enjeu important. Cette langue est considérée, comme l'écrivait Kateb Yacine, « notre butin de guerre » pour pas mal de Tunisiens, ce qui témoigne de sa place en tant que « langue étrangère à statut privilégié ». En Tunisie, elle est enseignée durant tout le parcours scolaire.

Actuellement et notamment après 2011, les jeunes perçoivent la France comme un nouvel eldorado. Pour fuir un quotidien difficile et une exclusion de plus en plus pesante, les jeunes sont prêts à courir la mort pour franchir des frontières de plus en plus fermées et des obstacles de plus en plus difficiles à franchir.

Le flux important d'immigration clandestine, la multiplication des drames en Méditerranée, et l'absence d'une volonté de la France notamment pour promouvoir un co-développement qui profite à tout le monde, accroît le ressentiment anti-français. Ce ressentiment trouve sa traduction dans la montée de la xénophobie, du sentiment anti-arabe, du recours à des politiques d'expulsions parfois inhumaines.

La France se ferme même pour les jeunes qui désirent poursuivre leurs études supérieures. Outre les grands filtres introduits dans le cadre de campus France, on vient d'y ajouter un obstacle financier qui hypothéquera significativement l'arrivée des étudiants tunisiens en France, à savoir l'introduction de frais d'inscription que les jeunes et leurs parents ne peuvent supporter.

Paradoxalement, dans l'autre sens, la France encourage le recrutement de compétences, médecins et ingénieurs, en leur ouvrant ses portes. Sur les années 2017, 2018, il y aurait 3 000 ingénieurs informaticiens et 800 médecins qui ont quitté la Tunisie pour la France. Ce sont des diplômés qui ont coûté très cher à la Tunisie au niveau de leur formation.

Conclusion : La Tunisie d'aujourd'hui Continuité de la mémoire

Denis BAUCHARD,
Ancien ambassadeur

À l'inverse des intervenants qui m'ont précédé, je ne suis pas un spécialiste de la Tunisie. Certes, en tant que directeur d'Afrique du Nord-Moyen-Orient dans les années 1990 et plus tard comme président de l'IMA, j'ai eu à traiter de la relation entre la France et la Tunisie, mais je n'ai jamais été en poste dans ce pays où je n'ai fait que des séjours intermittents. J'apporterai donc un témoignage extérieur sur la Tunisie d'aujourd'hui en m'interrogeant sur la façon dont ce pays assume la mémoire de son passé, la manière, comme ceci a été évoqué précédemment, il reçoit et « recycle » les influences extérieures. Il me semble qu'il l'assume avec franchise et sans complexe.

La Tunisie d'aujourd'hui a une position unique dans le monde arabe. En effet, elle est le seul pays dans lequel le « printemps arabe » a conduit à l'instauration d'une démocratie, certes encore fragile mais vivante alors que dans la plupart des autres pays il s'est traduit par des échecs, parfois, comme en Syrie, dans des conditions tragiques.

J'essaierai de répondre à trois questions. Comment expliquer ce succès unique et original ? Dans quelle mesure la Tunisie d'aujourd'hui est-elle devenue un pays laïc et démocratique ? Existe-t-il des risques que cette expérience démocratique soit menacée ? En conclusion, je m'interrogerai sur la continuité de la mémoire et la façon dont les « valeurs républicaines » promues par les pères fondateurs, et notamment le premier d'entre eux, Habib Bourguiba, sont encore présentes.

La Tunisie, soit le seul pays rescapé des Printemps arabes

Il me semble que ceci a été rendu possible par la conjonction de trois éléments.

Le premier est que l'armée a refusé de sortir de son rôle traditionnel. Dès le début du soulèvement populaire, le chef de l'armée de terre, puis chef d'état-major, Rachid ben Ammar a clairement exprimé son opposition à toute tentative du pouvoir d'utiliser l'instrument militaire à des fins de répression. Il a également dit très clairement qu'il n'était pas dans ses intentions de prendre le pouvoir, ni même de jouer un rôle dans un nouveau régime. Bien au contraire, il a fait en sorte que l'armée s'assure que les élections se fassent dans des conditions de neutralité et d'ordre qui les rendraient incontestables. Lorsqu'il a pris sa retraite en 2013, son successeur a été dans les mêmes dispositions d'esprit.

La façon dont a agi le chef du parti islamiste EnNahda, Rached Ghanouchi, a été également un élément très important. Si son mouvement n'a joué aucun rôle dans le soulèvement, il a mené celui-ci à une victoire électorale aux élections de 2011, qui aurait pu l'inciter à prendre directement le pouvoir. Il a évité les erreurs commises par les Frères musulmans égyptiens, en partageant le pouvoir et les postes dans les nouvelles institutions avec les deux partis démocratiques que sont le Congrès pour la République et Ettakatol. Ainsi la présidence de la République a-t-elle été assurée par Moncef Marzouki et celle du parlement, l'Assemblée des représentants du peuple, par Mustapha Ben Jaafar, respectivement chef de ces deux partis. En 2014, EnNahda accepte d'entrer dans un gouvernement de technocrates dirigé par Mehdi Jomaa. Habilement, R. Ghanouchi a joué le rôle de l'apaisement et du consensus, acceptant de donner son accord à une constitution fondamentalement laïque.

Enfin la société civile, active et déterminée, a joué un rôle essentiel dans cette marche vers la démocratie, notamment à un moment décisif où tout risquait de basculer dans l'anarchie voire la guerre civile. Le « Quartet du dialogue », composé de l'Union générale tunisienne du travail (UGTT), du syndicat patronal (UTICA), de

la Ligue des droits de l'homme et de l'ordre des avocats impose en 2013 une « feuille de route ». Celle-ci prévoit notamment la formation d'un gouvernement de technocrates, un calendrier pour élaborer la constitution, la création d'une commission indépendante pour contrôler le bon déroulement des élections. Ce schéma et le calendrier prévu seront respectés.

La Tunisie est devenue un État laïc et démocratique

À cet égard la constitution de 2014 est exemplaire : elle est la plus laïque et démocratique non seulement du monde arabe mais également du monde musulman avec celle du Liban.

S'agissant de la laïcité, elle apparaît tout d'abord au niveau des textes. L'article 1 ne fait pas référence à la charia. Il est simplement écrit que « *la Tunisie est un État libre, indépendant et souverain. L'islam est sa religion, l'arabe sa langue, la République son régime.* » Il reprend ainsi le texte de la constitution de 1959. Une concession est faite : l'État est le gardien de la religion et « protège le sacré : nul ne peut y porter atteinte ». Mais les éventuelles « campagnes d'accusation d'apostasie sont interdites ». Quant à l'article 2, il dispose sans ambiguïté que l'État a un caractère civil et il proclame la liberté de conscience.

Quant au caractère démocratique, il est souligné à travers plusieurs dispositions. Les « citoyens et *citoyennes* [sont] égaux en droit et devoirs ». La liberté d'opinion et d'expression est assurée. Quant aux droits des femmes, les conquêtes de l'ère Bourguiba sont confirmées : la polygamie et la répudiation sont interdites et le divorce est prononcé selon une procédure civile. Le droit de vote obtenu en 1957 de même que la libéralisation de l'avortement décidée en 1973 sont confirmés. La parité est décidée au niveau des élections locales. Enfin, l'égalité devant l'héritage fait l'objet d'un projet de loi en cours de discussion. Les associations féminines sont particulièrement actives, notamment l'Association tunisienne des femmes

démocrates fondée par Bachra Behaj Essebsi, qui entend réformer les règles en matière d'héritage et d'autorité parentale.

Mais la Tunisie est un État laïc et démocratique non seulement dans les textes mais aussi dans les faits. Les différentes élections qui se sont déroulées depuis 2011 ont été honnêtes et transparentes. Ainsi Beji Caïd Essebsi a été élu aux élections présidentielles de 2014 avec le score éminemment démocratique de 55 %. Au parlement, il y a de vrais débats avec de véritables partis, à la discipline de vote à géométrie variable, qui évoluent d'ailleurs au gré des scissions. C'est ainsi que le parti Nidaa Tounes connaît des divisions qui se traduisent notamment par un nouveau parti qui s'est créé autour du Premier ministre. Il existe un vrai dialogue, parfois tendu, entre le président et le Premier ministre. La liberté de la presse est réelle avec des titres et des sites qui se sont multipliés. Comme le constatait Malek Khadhraoui, directeur d'Inkyfada, aux assises internationales du journalisme en novembre 2018 : « *En sept ans je ne me suis jamais senti menacé par le pouvoir ou la justice.* »

Enfin, les prisons ont été vidées de leurs prisonniers politiques. Cependant cette marche vers la démocratie ne va pas sans heurts et sans risques.

Tunis a la capacité à surmonter les menaces

En effet cette démocratie reste fragile dans un contexte difficile. Le combat pour la démocratie est loin d'être terminé.

Il est sûr que les difficultés économiques représentent une première menace. La croissance reste faible. Malgré une amélioration, le flux des touristes n'a pas encore retrouvé son niveau de 2010. Dans un contexte post-révolutionnaire, les investisseurs, qu'ils soient tunisiens ou étrangers, gardent un comportement attentiste. Le problème du chômage des jeunes, qui avait été un élément essentiel du déclenchement du printemps tunisien, n'est toujours pas résolu ; il s'est même aggravé. Les déséquilibres entre la région de Tunis, la côte d'une part et le centre et le sud du pays d'autre part, se sont

encore accentués. Cette situation provoque le développement malsain d'une économie informelle.

Sur le plan social, le climat reste difficile avec de nombreux conflits du travail qui perturbent l'économie. L'UGTT entretient maintenant des relations difficiles avec le gouvernement.

Politiquement, les prochains mois, avec des élections législatives et présidentielles à l'automne 2019, seront décisifs. La situation politique est marquée par beaucoup d'incertitudes. L'évolution récente a montré qu'EnNahda conserve une forte influence et a remporté largement les élections locales à l'occasion desquelles il a gagné les deux tiers des villes. Tunis est ainsi maintenant dirigée par l'un de ses membres, une femme, Souad Abderrahim. Face à la montée du mouvement islamiste, les partis laïcs sont affaiblis et divisés. S'agissant de l'élection présidentielle, si EnNahda a assuré qu'il ne présenterait pas de candidat, il est clair qu'il jouera un rôle important en usant de son influence pour faire gagner un candidat qui pourrait lui donner des gages. La liste des candidats n'est pas encore connue, mais il est probable que l'actuel Premier ministre, Youssef Chahed et le fils du président Hafedhdh Caïd Essebsi seront candidats. Il y a un risque de tensions politiques, voire d'instabilité.

Les éléments salafistes n'ont pas renoncé à se faire entendre. On le constate au niveau municipal, par exemple avec le cas de maires qui refusent à une femme musulmane de se marier avec un non musulman.

Enfin le risque sécuritaire existe toujours, compte tenu notamment de la proximité du territoire libyen où circulent de multiples milices et des groupes proprement tunisiens comme Katiba Uqba ibn Naïf, les Soldats du Califat ou Ansar al charia, qui ont fait allégeance respectivement à l'AQMI, Daech et Al Qaïda. La situation dans les Monts Chambi n'est toujours pas normalisée. Après la grave attaque dans la ville de Ben Gardane en mars 2016, des attentats ont eu lieu dans la ville de Ghadimaou en juillet 2018. En décembre 2018, une

attaque a été déjouée en pleine avenue Bourguiba à Tunis. Ainsi le risque terroriste est loin d'avoir été éradiqué.

Une relation avec la France décomplexée

Il me semble que la Tunisie de l'indépendance a repris sans complexe une partie de l'héritage laissé par la France, et notamment ce que l'on pourrait appeler les « valeurs républicaines », l'attachement à la démocratie et à la laïcité, le souci du dialogue et de la tolérance, une certaine conception du rôle de la femme dans la société.

Malgré quelques turbulences, les relations entre la France et la Tunisie sont restées denses et bonnes, notamment au niveau de la société civile. Après le flottement diplomatique qui a conduit à la démission de Mme Alliot Marie de son poste de ministre des Affaires étrangères, la politique menée par le président Hollande a été en empathie avec le mouvement démocratique et a visé à consolider la voie choisie par les Tunisiens en maintenant un contact avec tous les partis, en les incitant à trouver un compromis et des solutions consensuelles pour construire les nouvelles institutions et rédiger la constitution. La France s'est gardée de toute ingérence et d'interférence dans les débats ou tensions entre les partis. Sur le plan économique et financier, la France, en prenant l'initiative de mettre en place le partenariat de Deauville en 2011, a contribué par la voie multilatérale, notamment celle de l'Union européenne, ou par la voie bilatérale, essentiellement l'Agence française de Développement, à soutenir l'économie tunisienne. Sur le plan culturel, la sauvegarde de ce « butin de guerre » qu'est le français reste une préoccupation partagée par les élites tunisiennes.

Certes des voix s'élèvent pour déclarer cette aide insuffisante. D'autres préconisent que les commerces n'aient plus que des enseignes en arabe de façon à « *se débarrasser d'une langue coloniale* ». À Tunis, un adjoint au maire déclarait récemment que « *les planificateurs politiques français savent que la colonisation des esprits est plus puissante et moins coûteuse que la colonisation territoriale* ». Il semble

que ces réactions soient le fait de tendances minoritaires et relèvent plus d'une affirmation identitaire que d'un procès en francophonie.

La réaction franco-tunisienne est fondamentalement bonne et le restera, compte tenu des liens étroits qui unissent nos deux pays. La France pour sa part ne peut être indifférente à l'avenir de la Tunisie tout en évitant de s'immiscer dans ses affaires intérieures. Mais il est clair que le pays est encore dans une phase de transition qu'il appartient aux responsables tunisiens de gérer avec prudence et habileté. Pour ma part je suis optimiste. On peut faire me semble-t-il confiance à cette qualité proprement tunisienne évoquée par Hassan Zargouni, « l'agilité », pour affronter efficacement aux défis auxquels la Tunisie doit faire face.

أجل تشييد مؤسسات جديدة وصياغة الدستور. وامتنعت فرنسا عن أيّ تدخّلٍ وتفاعلٍ في الحوارات أو التوترات بين الأحزاب. وعلى الصعيد الاقتصادي والمالي، ساهمت فرنسا في دعم الاقتصاد التونسي بعدما بادرت بإرساء شراكة دوفيل في سنة 2011، وكان ذلك عبر مسار متعدد الأطراف، ولاسيما الاتحاد الأوروبي، أو عبر مسار ثنائي الأطراف، بشكل رئيسي عبر الوكالة الفرنسية للتنمية. وعلى الصعيد الثقافي، إن صون اللغة الفرنسية، «غنيمة الحرب»، لا يزال شاغلا تشاطره النُخب التونسية.

وبالفعل، ترتفع أصوات للتصريح بأنّ هذه المساعدة غير كافية. في حين يوصي آخرون بكتابة واجهات المحلات باللغة العربية فقط، وذلك «للتخلص من لغة المستعمر». وفي تونس العاصمة، صرّح نائب العمدة مؤخراً بأن «المخططين السياسيين الفرنسيين يعلمون بأنّ استعمار الأذهان أقوى وأقل كلفة من استعمار الأراضي». ويبدو أنّ ردود الفعل هذه تُعزى إلى تيارات تنتمي إلى الأقلية وتندرج أكثر في تأكيد الهوية وليس في دعاوى ضد الفرنكوفونية.

وردة الفعل بين فرنسا وتونس طيّبة أساساً، وستظل على هذا النحو بالنظر إلى العلاقات الوطيدة التي تجمع بلدينا. لا يمكن أن تكون فرنسا من جهتها غير مكترثة بمستقبل تونس وأن تمتنع بالتدخل في شؤونها الداخلية.

ولكن من الواضح أن البلد لا يزال في فترة انتقالية ويتعين على المسؤولين التونسيين إدارة البلد بحیطة ومهارة. وأنا متفائل في هذا الصدد. وأعتقد أنه يمكننا أن نثق في هذه الميزة الخاصة بالتونسيين التي تحدّث عنها حسان زرقوني وهي «المرونة» من أجل مواجهة بشكل فعّال التحديات التي سيتعيّن على التونسيين مواجهتها.

بالاستناد إلى العديد من الأحداث التي وقعت منذ ذلك الحين، وكذلك بالرجوع إلى المسارات الفردية لبعض المشاركين في ندوة سنة 1996 من أجل تقييم التطورات التي شهدتها تاريخ تونس في حوالي عشرين سنة.

استُكمل مختلف التدخلات باجتماع مائدة مستديرة عن الوضع الراهن في تونس وشارك فيها:

السيد هشام بن ياعش، رئيس تحرير «أفريكان بيزنس» و«نيو أفريكان».
السيد سيرج دوغاليه، سفير أسبق
السيد فؤاد لخوة، رئيس الغرفة التونسية الفرنسية للتجارة والصناعة، رئيس مجلس إدارة الشركة العامة للملاحة التونسية، رئيس أسبق للجمعية تونس-فرنسا، رئيس أسبق لمجلس الغرف المشتركة بتونس.
السيد حسين زرقوني، الرئيس التنفيذي لشركة «سيغما»

الخاتمة: استمرارية الذاكرة

دونيّه بوشار، سفير أسبق.

يبدو أنّ تونس المستقلة قد واصلت اعتماد، وبدون أيّ عقدة، جزء من التراث الذي تركته فرنسا، ولاسيما ما يمكن أن نطلق عليه اسم «القيم الجمهوريّة»، والتمسك بالديمقراطية والعلمانية، والحرص على الحوار والتسامح، ومفهوم معيّن عن دور المرأة في المجتمع.

وبالرغم من بعض الاضطرابات، ظلت العلاقات بين فرنسا وتونس مكثفة وطبيّة، ولاسيما على صعيد المجتمع المدني. وبعد التردد الدبلوماسي الذي أدى إلى استقالة السيدة أليو ماري من منصب وزيرة الشؤون الخارجية، أظهرت السياسة التي وضعها الرئيس هولاند تعاطفا مع الحركة الديمقراطية وهدفت إلى تعزيز الطريق الذي اختاره التونسيون عن طريق البقاء على اتصال مع جميع الأحزاب وتشجيعهم على التوصل إلى الحل الوسط والحلول التوفيقية من

الذاكرات الفرنسية والتونسية: قطيعات واستمراريات. السيد الحبيب القزدغلي، أستاذ جامعات في التاريخ المعاصر، جامعة منوبة (تونس)

تجسّدت سياسية الذاكرة السارية في تونس أثناء فترة المحمية (1881-1956) في تشييد نُصب تذكارية وفي إسناد أسماء إلى الشوارع والمدن تعبّر عن رؤية تُقدّر دورَ القوة الحامية (شارع جول فيري، فيري فيل وما إلى ذلك). وغداة الاستقلال، وضعت تونس سياسية قطيعة في مجال الذاكرة والذكرى وتجسّدت في استبدال أسماء الشوارع وفي تدمير النُصب التذكارية. وعلى هذا النحو، استبدل شارع جول فيري بشارع بورقيية، وحلّ مصطلحا الاستقلال والنصر محلّ أسماء الأماكن التي سُيِّدت أثناء الفترة الاستعمارية. واختفت النصب التذكارية المشيِّدة لقتلى الحرب وللجندي المجهول لتُستبدل باسم شهداء الكفاح من أجل الاستقلال. بالاستناد إلى أمثلة، سيجري إثبات أنه علاوة على الإشارات الحقيقية الدالة على القطيعات في مجال الذاكرة، فإنّ الإشارات الدالة على الاستمرارية لم تكن قليلةً.

من ندوة نُظمت في 1996 إلى العلاقات الفرنسية التونسية الحالية: المنهج وبعض المسارات الفردية

السيد فرانسوا كوشيه، أستاذ فخري في جامعة لورين ميتز.
في العاشر والحادي عشر من شهر مايو/أيار 1996، نظم قسم التاريخ في جامعة رانس، بالتعاون مع المعهد العالي لتاريخ الحركة الوطنية، ندوةً مخصصة للتاريخ الشفهي في العلاقات الفرنسية والتونسية من سنة 1945 إلى 1962. تعلّق الأمر حينها، في سياق فترة ما بعد حكم بورقيية، بالتذكير بالإسهام الذي أتت به منهجيةً استلزمت إشراك شهود وأرست في الوقت ذاته علاقة مع الزمن متميز بتدوين الذاكرة. ولإنجاح هذه الندوة الذي أشرف عليها، من الجانب الفرنسي، الأستاذ موريس فاييس والذي كان حينها في جامعة رانس، ومن الجانب التونسي الحبيب القزدغلي، أجريت عدّة مقابلات مع صنّاع القرار الفرنسيين والتونسيين. وتكفّل فرانسوا كوشيه من جهته بإجراء مقابلات مع شخصيات فرنسية شاركت في عملية إنهاء الاستعمار في تونس.
ويتعلّق الأمر اليوم بمد جسور بين وضع تونس في سنة 1996 ووضعها الراهن

بمحفوظات أزمة بنزرت وفقاً سبيلٍ مختلفة. السبيل الأول الذي يتبادر إلى الذهن هو نهج السلم الهرمي، من قمة الدولة إلى أدنى مستوياتها، وهو العمل العسكرية المحلي، بما أن رئيس الدولة، في الجمهورية الخامسة، هو رئيس الجيش. يستجيب هذا النهج لمنطق بسيط وبديهي ولكنه يوحد نوعاً من اللبس المنهجي لأنه يحاول التطرق إلى المسألة في عدة مراكز محفوظات ويفرض ذكر لكل مستوى من مستويات السلم الهرمي المدروس مصادر مستمدة من كل مستوى، المحفوظات الوطنية، والمحفوظات الدبلوماسية العسكرية، والمحفوظات الخاصة، والمحفوظات التصويرية، والمحفوظات المرئية، والمحفوظات الفرنسية والمحفوظات الأجنبية وما إلى ذلك.

ولذلك السبب، فقد قرّرنا التركيز هنا على المحفوظات العسكرية الفرنسية...

الجدالات بشأن ذاكرة معركة بنزرت في تونس.

السيد إمانويل ألكراز، دكتور في التاريخ، باحث مشارك في معهد العلوم الاجتماعية في السياسية في جامعة نانتر وفي معهد البحوث المغاربية المعاصرة في تونس العاصمة.

في تونس، تثير الذاكرة المرتبطة بمعركة بنزرت التي وقعت بين 19 و13 يوليو/ تموز 1961 الكثير من الجدل. في حقبة حكم بورقيبة وبن علي، أُحتفل بذكراها لأن تونس استرجعت قاعدة بنزرت العسكرية في 15 أكتوبر/تشرين الأول 1963. من جهة، تجرّم الذاكرة الوطنية عنف ردة الفعل العسكرية الفرنسية. غير أن هذه الاتهامات حُققت من الطرف التونسي حرصاً منه على الحفاظ على سياسية التعاون مع فرنسا بعد 1963 والتي تُعد من ثوابت السياسة الدولية التي وضعها بورقيبة القومي والبراغماتي. ومن جهة أخرى، عزّزت ذاكرة بنزرت المحلية الانشقاق عن بورقيبة وعن نظامه وتجسّد ذلك أولاً بمحاولة انقلاب في سنة 1962. وعلى الأمد الطويل، أحدثت مغادرة القوات العسكرية الفرنسية لبنزرت صدمةً دائمةً في مجتمع بنزرت.

عرض عن الوضع القانوني من فترة الحماية إلى استقلال تونس
الاستاذة سامية مكتوف، محامية في نقابة محاميي باريس وتونس
كانت تونس محمية فرنسية منذ سنة 1881 ونالت استقلالها عن فرنسا في
سنة 1956. على عكس الجزائر، كانت محمية وليست مستوطنة. ونشأ نظامها
القضائي في تلك الفترة، وهو نظام ذو جذور مشرقية وذو تأثير غربي كبير قدّم
للتونسيين دولةً مستقلة وفريدة ومبتكرة. ولكن، ما هو الاختلاف الحقيقي
بين مصطلح «محمية» ومستوطنة؟ وفيم تتجسد الاختلافات، إن وُجِدَت، على
الصعيد القضائي؟

أزمة بنزرت في يوليو/تموز 1961 والمحفوظات العسكرية الفرنسية...وفي
محفوظات أخرى.

السيد فريدريك غيلتون، مؤرّخ، دكتور في تاريخ العلاقات الدولية المعاصرة.
إن أزمة بنزرت التي تنازعت إثرها فرنسا وتونس أساسا في الأسبوعين الأخيرين
من شهر يوليو/تموز 1961 تتكسي أهمية كبيرة بين الدولتين حتى وإن كانت
وجيزة، إذا ما حصرنا ذروتها في العمليات العسكرية التونسية ثم الفرنسية.
بالنسبة إلى فرنسا، تندرج هذه الأزمة في سياق وطني ودولي غنيّ شهد، وفقا
للتسلسل الزمني، استفتاءً عن الحكم الذاتي للجزائر في 8 يناير/كانون الثاني،
الانتخابات الرئاسية الأمريكية ووصول الرئيس الأمريكي الجديد، جون ف.
كيندي، إلى البيت الأبيض في 20 يناير/كانون الثاني، واعتلاء الملك حسن الثاني
العرش في المغرب في 3 مارس/آذار، وفشل العملية الأمريكية والكوبية في خليج
الخنزير في 17 أبريل/نيسان، ومحاولة الانقلاب العسكري الذي نظّمه «حفنة
من الألوية المتقاعدِين» في الجزائر العاصمة في 21 أبريل/نيسان، ونجاح التجربة
النووية الرابعة الفرنسية في رغان في 25 أبريل/نيسان وأخيرا تصاعد التوتر بين
المعسكرَيْن الشرقي والغربي والذي تجسّد في بداية تشييد جدار برلين في أغسطس/
آب. وجميع هذه الأحداث، وإن كانت بعيدة كل البعد عن أزمة بنزرت، أثرت
مباشرةً في التأليف الوثائقي الفرنسي لسنة 1961. ويتناسب هذا التأليف بشكل
تلقائي مع مدة هذه الأحداث ومع الأهمية التي أولتها لها باريس...في تلك السنة.
بعد هذه الملاحظة التمهيدية، يمكننا التطرق إلى المسألة العامة المتعلقة

فرنسا على تجنب وصاية قوة عظيمة على ولاية تونس ولطالما شجعت جهود السلطة التونسية على التحرر من ولائها السياسي تجاه الباب العالي. وتعرّزت هذه الرغبة بعد احتلال الجزائر لأن فرنسا لم ترغب في وجود في بالقرب من الجزائر قوة من شأنها، في حال اندلاع حرب أوروبية، أن تتغلغل إلى الأرض التي غزتها للتو أو تنازعها فيها.

إنّ فقدان الاستقلال المالي للسلطة التونسية التي أفلست بسبب الديون الباهظة التي اقترضتها من أوروبا من أجل تحديث البلد، والمنافسة بين البلدان الأوروبية للاستحواذ على أسواق وامتيازات عن طريق مواطنيها المقيمين في الولاية، ونوايا إيطاليا - حليفة ألمانيا في تلك الفترة في إطار الحلف الثلاثي بين ألمانيا والإمبراطورية النمساوية المجرية وإيطاليا - لغزو تونس وبسط نفوذ من ميناء بنزرت وقاعدة بانتليريا على الممر بين حوضي البحر الأبيض المتوسط أدى بفرنسا إلى التدخل، وجرى ذلك بقبول مُكرّره من إنجلترا التي حرصت على تجنب أيّ تهديد للحلف الثلاثي على مالطا التي كانت مركزا لدعم أساطيلها.

رهان رسم الخرائط الفرنسية على حدود تونس الغربية

كريم شعبي، مؤلف، رسام خرائط

إلى غاية القرن التاسع عشر، إنّ الجزء الوحيد الذي كان يعرفه الأوروبيون من ساحل البحر الأبيض المتوسط، أيّ الحدود التونسية الجزائرية، كان يمتد على مناطق جبلية ويصل إلى الصحراء. واعتبارا من أربعينيات القرن التاسع عشر، تطوّر رسم الخرائط العسكرية والإدارية، انطلاقا من إقليم قسنطينة إلى ولاية تونس. ورافق هذا العمل الاستطلاعي إعادة رسم للحدود، مما أثار مطالبات إقليمية في الوسط وفي إقليم الجريد الصحراوي. وأدى غياب حدود خرائطية مرسومة في هذه المنطقة إلى وضع حدود هندسية جديدة. يقترح هذا العرض وصفاً للمراحل الكبرى التي شهدتها رسم الخرائط الفرنسية على حدود تونس الغربية.

كذلك.

وفي الختام، أود أن أكرم شخصيا تونسياً كثيراً ما كلّمني عن بلده، وهو الحبيب بولعراس. كنا جارّين في الرباط: كان الأمين العام لاتحاد المغرب العربي وكنْتُ سفيرا لفرنسا. كان يقطع الطريق لزيارتي، وكنت أزوره، وكنا نتناول القهوة معاً. كان حديثه وثقافته متألّقين، وكانت رؤيته عن شمال أفريقيا عميقة، وكان من أعظم كتاب سيرة حنبعل. كنتُ أظن أني أعرف بعض الأشياء، ولكنه كان دائماً يضيف أشياء أعظم. كان معلماً ولا أزال ممتنا له بذلك. أشكركم على حسن الانتباه.

العلاقات الفرنسية والتونسية من المحمية إلى الاستقلال موريس فاييس، استاذ فخريّ في العلاقات الدولية في معهد الدراسات السياسية بباريس.

الفترات الانتقالية دائماً صعبة. والفترة الانتقالية المتعلقة بالعلاقات الفرنسية والتونسية من المحمية إلى الاستقلال، بين 1950 و1960، صعبة كذلك بشكل خاص. فقد قبلت فرنسا بإمكانية استقلال تونس، ولكن حدث سوء فهم حقيقي فيما بعد.

استحوذ التونسيون على الدولة وفرضوا على أرضهم سلطة وطنية. وانتهت السيادة الفرنسية على تونس ولكن حضورها لا يزال ملموساً، إذ إنّ فرنسا أبتقت قوى عسكرية هامة متمركزة في تونس. كان ذلك مصدر هبوط حقيقيّ إلى الجحيم وتجسد ذلك في ثلاث أزمات خطيرة: في أكتوبر/تشرين الأول 1956: أزمة تحويل مسار طائرة بن بلة، وفي فبراير/شباط 1958: أزمة ساقية سيدي يوسف، وأخيراً في يوليو/تموز 1961: أزمة بنزرت.

تونس في اللعبة الدبلوماسية الفرنسية من القرن الثامن عشر إلى إنشاء المحمية (مايو/أيار 1881)

كلود نتاف، مؤرّخ باحث في تاريخ الاستعمار وفي تاريخ الأقليات في
المستعمرات

تعود العلاقات الدبلوماسية بين فرنسا وتونس إلى زمن بعيد. ولطالما حرصت

وهيمنة الأمة المصحوبتان بتطلعات مختلفة إلى بزور ازدواجية معقدة: بين القطيعة والاستمرارية، بين العلاقات الخارجية والمكونات الأساسية، بين السياسة الخارجية والسياسة الداخلية. يجب ألا ننسى أن بورقيبة كان داعماً مباشراً للفرنكوفونية.

وأعتقد أن أثر الانعكاس الذي نلاحظه في كلتا ضفتي البحر الأبيض المتوسط قد ابتكر في تونس، وأقل ما يمكن قوله هو أن تونس تقدم أصفى تحليل عنه. ولولا الجاذبية بالقضية الجزائرية والولع بالعلوين، كان ينبغي للمؤسسة أن تبدأ دراساتها بها. وليس من قبيل الصدفة أن المواجهة بين ديغول وبورقيبة تفرض نفسها في الخيال الجماعي، وتجسد في واقعة بنزرت العسكرية، ولكنها في الواقع مقابلة في القمة. وكان كل واحد منهما يؤدي الدور الذي فرضته عليه حقبته، الطويل ضد القصير، القانون ضد السياسة الواقعية. أعتقد أن ما هو على المحك وما تبقى، بغض النظر عن هذا الحدث، هو مفهوم التكافؤ بين شخصيتين تاريخيتين أعادتا تأسيس بلديهما وتتميزان بعد فريد في أواخر عصر الاستعمار. غير أنه من الواجب أن نبادر بتقييم الإرث الفرنسي والتونسي. هل ينتمي إلى تاريخ هادئ أو يندمج في ذاكرة مُجدّدة وأعيد تأويلها؟ وفي أغلب الأحيان على ضوء التحولات الداخلية التي تؤثر في كل مجتمع، المجتمع الفرنسي ومجتمع شمال أفريقيا. وأكثر من أي وقت مضى، تتميز تونس بخاصية استراتيجية في النقل والقدوة. ويجب دائماً تمحيص النظر في كل ما يجري فيها وعلى وجه الخصوص، السماح لها بذاتها بتلقينا الدروس التي استخلصتها من الأحداث التي تؤثر فيها. هل فرنسا عامل إيجابي أو سلبي في أثر الانعكاس المذكور؟ فقد جرى تطويره بشكل إيجابي إلى درجة معينة في فترة حكم بورقيبة، ولكنه كيف تطور في فترة حكم بن علي؟ وبعد القفزة الديمقراطية لسنة 2011، هل حدث تغيير في تدوين التاريخ وفي ثقل الذاكرة؟ لا داعي إلى التشديد اليوم على أهمية هذا السؤال. فهذه الندوة لا تهدف إلى تقديم أجوبة وإنما إلى فتح حوار يتراوح بين العروض والنقاش. أتذكر أنه في سنة 1996 نُظمت ندوة عن الموضوع الذي يهمننا اليوم في تونس العاصمة وأن عدداً كبيراً من الذين شاركوا حينها في تلك الندوة هم حاضرون معنا اليوم وأود أن أتوجه إليهم بجزيل الشكر. وأنا لا اعتبر ذلك علامة على الصداقة فحسب، وبل أيضاً على استمرارية عملٍ استراتيجي

يوسف، وأحداث بنزرت في النهاية، والمترتبة على أخطاء في التقدير ارتكبت طوال خمسينيات وستينيات القرن العشرين وتفاقت بسبب الصراع الجزائري - قد وجدت أمامها طبقة سياسية متمرسّة في تسيير الشؤون العامة. والفترة الانتقالية المتألفة من مرحلتين سريعتين، مفاوضات «إكس لي بان» بالنسبة إلى المغرب، وخطاب قرطاج بالنسبة إلى تونس، أيّ الحكم الذاتي ثم الاستقلال، أفضت على الفور إلى بلدين مستعدين على التمتع بسيادتهما.

بعد الاستراتيجية، دعونا نتناول النقطة الثانية. تونس: البلد المختبر. تحدّثت من قبل عن رواق يتيح انتقال الأفكار. ولا شيء أوضح من هذه القدرة الأزلية على الاستقبال وإعادة الاستخدام والنشر. وعليه، فكل شيء يدعو إلى كيان مفتوح، سواء تعلق الأمر ببناء مسجد القرويين في فاس في العصور القديمة، وبعد الحرب العالمية الأولى بإحلال مبادئ الصحوّة القومية العربية الأساسية في كيان شمال إفريقي، والحرية في إدراج في المجتمع والمؤسسات قيم جديدة مستمدة من عصور التنوير. ويجب إضافة إلى هذه التحالفات التضامن الطبيعي القائم في العالم العربي الإسلامي والتمسك البيّن بالعالم الأوروبي والأطلسي. وتلك عملية صعبة قد تنطوي على مخاطر حقيقية. ورأينا ذلك عند نقل منظمة التحرير الفلسطينية وعندما يهدد الصراع الإسرائيلي الفلسطيني مباشرة التوازن الداخلي ويوجّه إسلامي النهضة.

وتونس ليست البلد الوحيد الذي يحاول السيطرة على هذا الكم من المعايير. ومع ذلك، ينبغي الاعتراف بأنها تفعل ذلك بمهارة مميّزة لا شك من أنها شرط من شروط بقائها على قيد الحياة. ولا شك أن مُحَرَّر هذا الدليل للبقاء على قيد الحياة هو، وبدون منازع، الحبيب بورقيبة. وفي الفترة التي تسعى هذه الندوة إلى دراستها من أجل محاولة تسليط الضوء على الثنائي «التاريخ/الذاكرة»، فإنه هو من مزج وثبت المكونات في المختبر. وفي بعض الأحيان، ومثلما حدث في بنزرت، تولّد التفاعلات الكيميائية انفجاراً. والمزيج مع باريس لم يكن جاهزاً تماماً. ما أن عاد السلم، وبعد فترة طويلة من تجميد العلاقات الدبلوماسية وبعض المناوشات الرمزية (مثل جدار المرسي)، يعود الفضل الكبير للمجاهد الأكبر في إدراج علاقة تونس مع فرنسا في الأمد الطويل وفي اعتماد رؤية تتسم بالتوازن، على غرار الرؤية التي طوّرها على الصعيد الداخلي. وأدّت السيادة

لا. بالفعل، فإذا كان صحيحًا أنّ العملية الاستعمارية قد حوّلت ملامح هذا البلد واقتصادها، فصحيحٌ كذلك أنها لم تغَيِّرْ مكوّنات روح شعبٍ وإعٍ بمركزه في العالم بفضل هويته المميّزة. فمدرسة الصادقية كانت قائمَةً قبل إبرام معاهدة باردو. ويصح القول أيضًا إنّ هذه القدرة على البقاء في الواجهة لطالما ولّدت آثارًا إيجابية، مع فرق دقيق ولكنه لا يخلو من أهمية وهو أنّ الإدارة الداخلية الرديئة المترتبة على الرغبة في الإصلاحات والعصرنة بدون وجود نظام ضريبي مكثّف قد جرّ البلد إلى دوامة الديون. إنّ المحميّتين الفرنسيّتين في شمال أفريقيا، في تونس ثم في المغرب، هما حقًا وليدتا دين الدولة. ومن المدهش أن نلاحظ أنه بمجرد تجاوز أزمة الديون وتحديث الإدارة وإبراز الرونق المسترجع وإعادة تنظيم جزء من الأراضي، فإن الشعور الذي نسميه بالشعور الوطني، في تونس وفي المغرب على السواء، يستعيد حقوقه وكأنّ تلك الفترة الوجيزة المنقضية لم تقم إلا بحجب كوكب كان يسير بثبات دون أن ينحرف عن مداره. ويكفي أن نذكّر بظهور الأحزاب السياسية وبالتحوّل التدريجي الذي شهده حزب الاستقلال الرئيسي التونسي، من الحزب الحرّ الدستوري إلى الحزب الحر الدستوري الجديد. وبافتراض التساوي في جميع العوامل الأخرى، فإنّ وَضْعًا مماثلا اليوم قد يستلزم تدخل صندوق النقد الدولي، والبنك الدولي، والاتحاد الأوروبي! وفي تلك الفترة، فقد أدت تونس إلى بروز حُكّام عَوّام فرنسيون يتميزون بنقطة مشتركة. وأتحدث هنا عن أوائل المفوضين. شعر كلّ من كامبون وليوتيه بأنهما يتوليان شؤون محميّتهما في سياقٍ من الإصلاحات والتحوّلات. وكانا مقتنعين بأنهما كانا يعملان في بلديّن عريقين ولم يخف عنهما طابعهما الاستراتيجي. وما فعلاه ببساطة هو مصادرة هذا الطابع لخدمة مصلحة فرنسا. وقطع الثاني على نفسه بتحويل هذا الطابع الاستراتيجي وإرجاعه إلى أيدي مالكيه الشرعيين. وهنا تنتهي المقارنة. على الأقل بين الرّجلين، وليس بين البلديّن. مما لا شك فيه أنه توجد روابط بين شتى عقيدات استخدام واستغلال الأراضي المسماة الأراضي المحمية. وتتجلى هذه المقارنة أكثر في عملية إنهاء الاستعمار برمتها، حيث نجد عملية إعادة تكوين نوع من الشعور الوطني العصري قد تمت وفق مراحل مُحدّدة وعلى ركيزة قديمة. وعلاوةً على ذلك، هذا ما يفسر أنّ فرنسا - بالرغم من الصراعات العنيفة في تونس، في الرأس الطيّب، واغتيال فرحات حشاد، وساقية سيدي

المتدخلين في هذا اليوم سيتطرقون بالتفصيل إلى الجوانب المتعددة لهذا البلد دائم التناقض.

وأودّ تناول نقطتين في هذا الصدد.

تتعلق النقطة الأولى بالطابع الاستراتيجي لتونس. وأثبت ذلك منذ الحروب القائمة بين روما وقرطاج، في الفترة التي كان فيها البحر الأبيض المتوسط أفق العالم، وهذه الخاصية لا يمكن إنكارها حتى عندما امتدت التوازنات الجيوسياسية لتبلغ محيطات أخرى. تقع تونس في مفترق طرق حوضين في البحر الأبيض المتوسط. وعليه، فإنها في مفترق طرق عوالم عديدة: بين الشرق الأوسط والمغرب، بين المغرب وأوروبا، بين أفريقيا جنوب الصحراء وعدة مناطق، وبين شتى الشعوب الذي ساهموا في تنوعها وراثتها. فهي ليست نقطة دخول فحسب، أي نوع من الممر الضروري، بل هي أيضًا رواقٌ يسمح بانتقال الأفكار. وسنعود إلى هذا الجانب لاحقًا.

بالنسبة إلى الفترة التي تهَمَّنَّا، أي من نشأة المحمية إلى الاستقلال وفترة ما بعد الاستقلال، سلّطت تونس الضوء على الإمبراطوريات. إمبراطوريات في طور الاندثار والنشأة والاستبدال. في 1881، كانت الدولة العثمانية قد قطعت شوطا كبيرا من مرحلة انحطاطها ولكنها كانت قد تركت آثارا عميقة في تونس وفي رجالها ونهجها وعمران مساجدها. وشهد مطلع القرن التاسع عشر في مصر ظهور عملية ابتعاد وإصلاح على الصعيد السياسي أدى إلى بروز شخصية بارزة في تونس التي كانت تُسمى «إفريقية» في العصور القديمة، وهو خير الدين باشا.

ولماذا المحمية؟ ببساطة لأن فرنسا لم تدخل إلى تونس إلا بموافقة من القوى الكبرى في لعبة مأكرة وعنيفة بين بسمارك وبريطانيا العظمى وإيطاليا. وظل هذا الثلاثي، أو الرباعي إذا أضفنا إليه فرنسا، في الكواليس عندما تعلق الأمر بمصير تونس، وظل كذلك إلى غاية الحرب العالمية الثانية مع حملة تونس في 1943 التي كانت التمثيلية الأخيرة لممثّلين شاركوا في مؤتمر برلين في عام 1878، وبحضور الولايات المتحدة التي كانت آنها نجما أمريكيا صاعدا ما لبث أن أدّى دورا رئيسيا ورائدا وأصبح بطلا مناهضا للاستعمار.

أ لا يعني ذلك أنّ تونس طوّرت طابعها الاستراتيجي بسبب اهتمام ومآرب الجيران والمفترسين فقط؟ أ ليست لها القدرة على تعزيز أهميتها بذاتها؟ بالتأكيد،

إلى أن الحدود بين التاريخ والذاكرة أصبحت أقل وضوحًا. وكثيرا ما تصبح الثلاثية التقليدية (الذاكرة تُنسى والزمن يُهدئ والتاريخ يسرد) أقل وضوحًا كذلك. بل ونشعر كذلك بوجود انعكاس لمعنى العبارات. يسعى توارث الذكارات النضالية إلى تغيير طبيعة الانضباط التاريخي. ويظهر هذا التحول في الأجيال المتحدرة من الهجرة.

ثمّة انزلاقٌ نجده في بعض المواضيع التي أصبحت تتسم بالمزيد من الحساسية. والانزلاق المتعلق بالجزائر له دلالة خاصة. في سنة 1830، الحقيقة أن فرنسا، بعدما قضت على القرصنة، لم تكن تعرف ما ستفعله عندما نزلت على شواطئ سيدي فرج. باستثناء بعض الاعتبارات المتصلة بمواجهة إنجلترا! فقد تردّد العسكريون ثم المدنيون بين عدّة سياسات، مما ولّد قدرا كبيرا من الارتباك وراء اعتقادات زائفة. وفي سنة 1962، عندما كان الفرنسيون يغادرون الجزائر، كان من المفروض أن تضمن اتفاقيات إفيان إرساء تعاونٍ ذي أولوية ومستدام بعد مأساةٍ لطالما دامت. وفي سنة 2012، أصبح الجحيم الاستعماري والاعتذار عنه مفتاحًا لفهم ذكارات الصراع والانقسام. إنه لزمان معكوس.

وبالرغم من ذلك، يتعيّن علينا الانتقال إلى الجانب الآخر من المرآة. ومع الجزائر، حاولنا إبراز الزمن الطويل المذكور، والذاكرة المشتركة عبر منظور جيش أفريقيا، وصدمة الحربين العالميتين، ونشأة النزعات القومية، وتنامي التناقضات بين الفكر العالمي والتميز المحلي. ومن الضروري أن نتجاوز هذه المرحلة لأنها انقضت، ويفترض ذلك وجود تحول في شروط الحوار وفي نبرته. مع المغرب، حاولنا، بالاتفاق مع شركائنا المغربيين، الاستناد إلى إرث ليوتيه للنظر فيما يقربا وما يميّزنا وفي القواعد التاريخية التي تكفل إرساء وفاق جديد. بلُغ الهدف، والتحوّل جارٍ. ومع تونس، لم يسبق لنا أن فعلنا أيّ شيء، ولكننا نود اختتام هذا الطور الأول من أعمال المؤسسة مع هذا البلد.

لطالما كانت تونس في خلدنا. وبالفعل، تونس تفرض نفسها كمعلمٍ أساسي عند محاولة فهم شمال أفريقيا. وتعكس لنا صورة متباينة للغاية ومفيدة عن مغامرتنا الاستعمارية. وعلى وجه الخصوص، لأنّ تونس تعبر الحقب الزمنية بقدرة رائعة للتكيّف. وأساسا، تونس كانت موجودة حتى قبل وجودها، وثقلها التاريخي يتناسب تناسبًا عكسيا مع مساحتها الجغرافية. مما لا شك فيه أن

افتتاحية تمهيدية

فريدريك غراسيه، رئيس مؤسسة ذاكرة حرب الجزائر ومعارك المغرب وتونس، وزير مفوض شرفي.

تندرج الندوة «تونس، من المحمية إلى الاستقلال، تاريخ وذاكرات» في سلسلة منتديات ومؤتمرات بادرت بتنظيمها في سنة 2011 المؤسسة حديثة المنشأ من أجل ذاكرة حرب الجزائر ومعارك المغرب تونس. وخصّصت الندوة الأولى التي نُظمت في 12 ديسمبر/كانون الأول لموضوع «إسكان شمال أفريقيا، تاريخ هجرات متعدّدة». وعلى ما يبدو، كنا بعيدين كل البعد على المهمّة الموكّلة إلى المؤسسة بموجب قانون 24 فبراير/شباط 2005، أي العمل على ذاكرة ذروة انتهاء الاستعمار، ذاكرة زمن لم يخل من النزاعات والانقسامات التي ترتبت على ذلك. وبالفعل، كان بإمكاننا أن نتطرق مباشرة إلى قراءة جديدة لحرب الجزائر بوصفها موضوعاً رئيسياً للبحوث العلمية، أو أن نسعى إلى إرضاء جمعية ما أو مجموعة سياسية ما.

ولكن عمليتنا كانت مختلفةً.

في بادئ الأمر، اعتبرنا أنّ لفرنسا علاقة هيكلية مع شمال أفريقيا وبأن هذه العلاقة تعود إلى قبل زمن الاستعمار وبأن فرنسا أصبحت مضطرة إلى تجاوزه. وعليه، فإننا في دراسة طويلة الأجل ليست بمنأى عن جدالات زمن ملؤه التساؤلات المثارة في مجال الهجرة والهوية. وبالمقابل، اختارت المؤسسة الحرص على تعزيز تراث مشترك وفي احترام السيادة. وبعبارة أخرى، عندما نتحدث عن المغرب، لا يتعلق الأمر بإخفاء حيلة يقال عنها إنها استعمار جديد في مطالبات بالتعاون الإقليمي أو بالتفاهم بين الأمم. إنّ الأمر يتعلق برغبة في الإصغاء والتشييد العقلاني.

وفيما بعد، اعتبرنا أنّ تعزيز عادة الذاكرة المشتركة أمرٌ يجب ألا يستهان به. إن حملاوي مكاشرة المتوفي مؤخرًا - وهو ملهم قانون الذاكرة لسنة 2005 - هو من بلور مفهوم الذاكرة المشتركة، أي قدرة كل طرف على الاستماع إلى روايات مختلفة لن تصبح بالضرورة ذاكرةً مشتركةً ولكنها تتيح تجاوز الانقسامات المتوارثة عبر الأجيال تجاوزًا تدريجيًا. وستكون مهمتنا أكثر تعقيدًا بشأن هذه النقطة. ولا يُعزى ذلك إلى أنّ كل بلد حارس غيور على تاريخه فحسب، وبل أيضا

ندوة

تونس، من المحمية إلى الاستقلال
تاريخ وذاكرات

الثلاثاء 2 أبريل/نيسان 2019
المتحف الوطني ليزانفاليد

ملخص

Dans la même collection

« Cahiers pour la mémoire de tous et la mémoire de tout » en coédition avec la Fondation pour la mémoire de la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de Tunisie

Le Maroc, du protectorat à l'indépendance, une mémoire réussie ?

156 pages – 15 €

Les Français d'Afrique du Nord, un destin inachevé ?

134 pages, 15 €

Algérie 1945-1954, Histoire-Mémoire.

96 pages – 15 €

Aux sources de la guerre d'Algérie.

108 pages – 24 €

L'AFN dans la Première Guerre mondiale.

168 pages – 24 €

Les harkis, des mémoires à l'histoire.

146 pages – 24 €

1830-1914 de l'armée en Afrique à l'Armée d'Afrique.

162 pages – 24 €

Chez le même éditeur

De la révolution à la restauration, où va la Tunisie ?

Hatem Nafti, préface de Pierre Haski

Jours tranquilles à Tunis

Stéphanie Wenger, préface de Pierre Haski

*Du comptoir à la colonie, Histoire de la communauté française
de Tunisie 1814-1883*

Anne-Marie Planel

« Tunisie-diaspora : exils et dialogues »,
revue *Riveneuve Continents* n° 16, automne 2013